



ETUDE URBAINE D'OGNON



PREAMBULE

L'étude urbaine a pour but, à partir d'un diagnostic précis du paysage à l'échelle du territoire d'inscription du village, puis d'une étude fine du tissu, d'une part de définir les conditions de développement du bâti, et d'autre part, d'identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la charte du Parc. L'étude urbaine doit contribuer à la définition d'un véritable projet urbain pour la commune trouvant sa traduction dans le « projet d'aménagement et de développement durable » (P.A.D.D.) et les principes d'aménagements définis lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

En outre, en initiant l'étude les élus ont exprimé un certain nombre d'objectifs à mettre en place:

- Préservation de l'identité rurale du village
- Préservation de l'environnement naturel du village
- Recherches de sites potentiels pour de nouvelles constructions (faire vivre le village et l'école)
- Mise en valeur du patrimoine bâti
- Gestion du stationnement dans le coeur du village
- Réduction du sentiment d'insécurité routière (vitesses excessives)
- Gestion des risques liés aux ruissellements et coulées de boue

Le déroulement de l'étude se réalise en quatre temps:

- Compréhension du paysage d'inscription du village
- Analyse des évolutions du tissu et lecture des paysages bâtis
- Identification des enjeux et analyse des potentialités
- Définition d'un programme d'actions

I: COMPREHENSION DU PAYSAGE D'INSCRIPTION DU VILLAGE

PRESENTATION GENERALE

Un contexte administratif en cours d'évolution

Ognon, petite commune rurale de l'Oise compte 125 habitants au tout dernier recensement, et couvre un territoire d'une superficie de 482 ha.

A proximité de Senlis, elle est intégrée dans le périmètre du Parc naturel régional Oise-Pays-de-France.

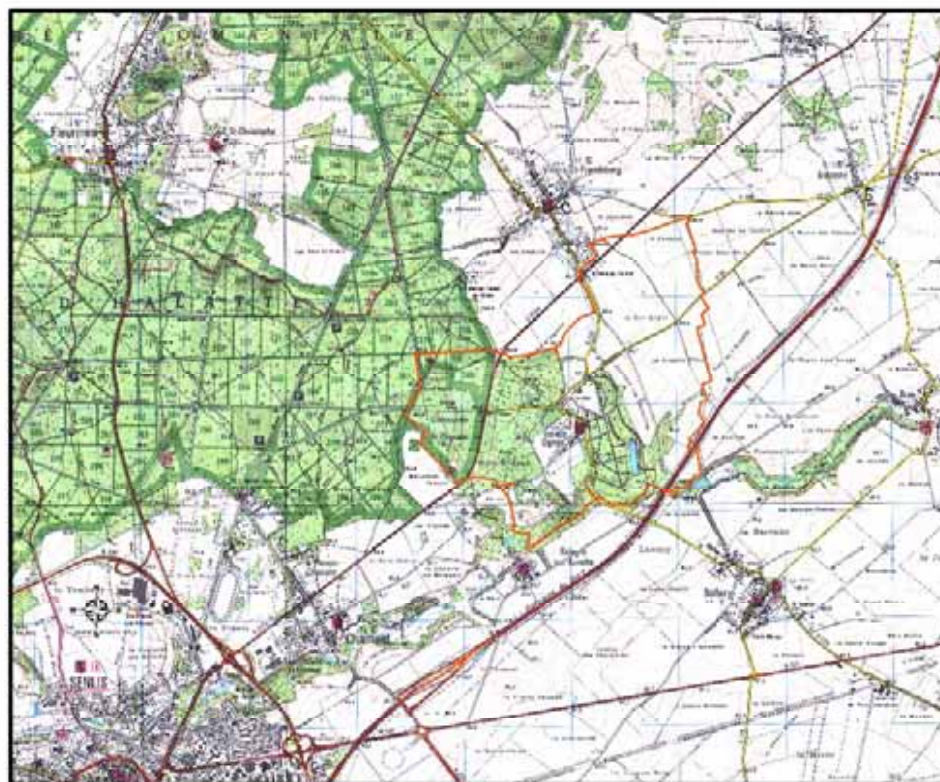
Elle est entourée des communes limitrophes de Villers-St-Frambourg au nord, de Brasseuse à l'est, de Barbery au sud-est et de Chamant au sud et à l'ouest.

La commune d'Ognon appartient au canton de Senlis.

Elle fait partie des 19 communes de la communauté de communes du Pays de Senlis, créée en 2002 et réunissant 28198 habitants.

Très récemment encore, la commune faisait partie du syndicat intercommunal pour l'élaboration du SCOT de Senlis-Chantilly approuvé le 19 février 1995. Mais cette dernière structure vient d'être dissoute.

La commune va donc être amenée à être intégrée et à participer à l'élaboration du SCOT qui sera réalisé au sein de la communauté de commune du Pays de Senlis. Cette structure devrait effectivement en prendre les compétences. Ce SCOT devra être réalisé en compatibilité avec la Charte du parc naturel régional Oise-Pays-de-France.



PRESENTATION GENERALE

Un territoire communal identifié dans la Charte du PNROPF

Le périmètre du Parc naturel régional Oise-Pays-de-France a été créé le 13 janvier 2004.

La commune est située à l'extrémité ouest de l'unité paysagère du plateau agricole du Valois, à l'orée de la forêt d'Halatte. Cette unité est soumise à de fortes pressions et a été définie comme prioritaire par le Parc.

Cette unité présente un double intérêt par sa qualité propre mais également par sa faculté à offrir un espace ouvert équilibrant les espaces boisés et les vallées plus intimistes refermées sur elles-mêmes telle la vallée de l'Aunette et ses fonds de vallées et espaces connexes.

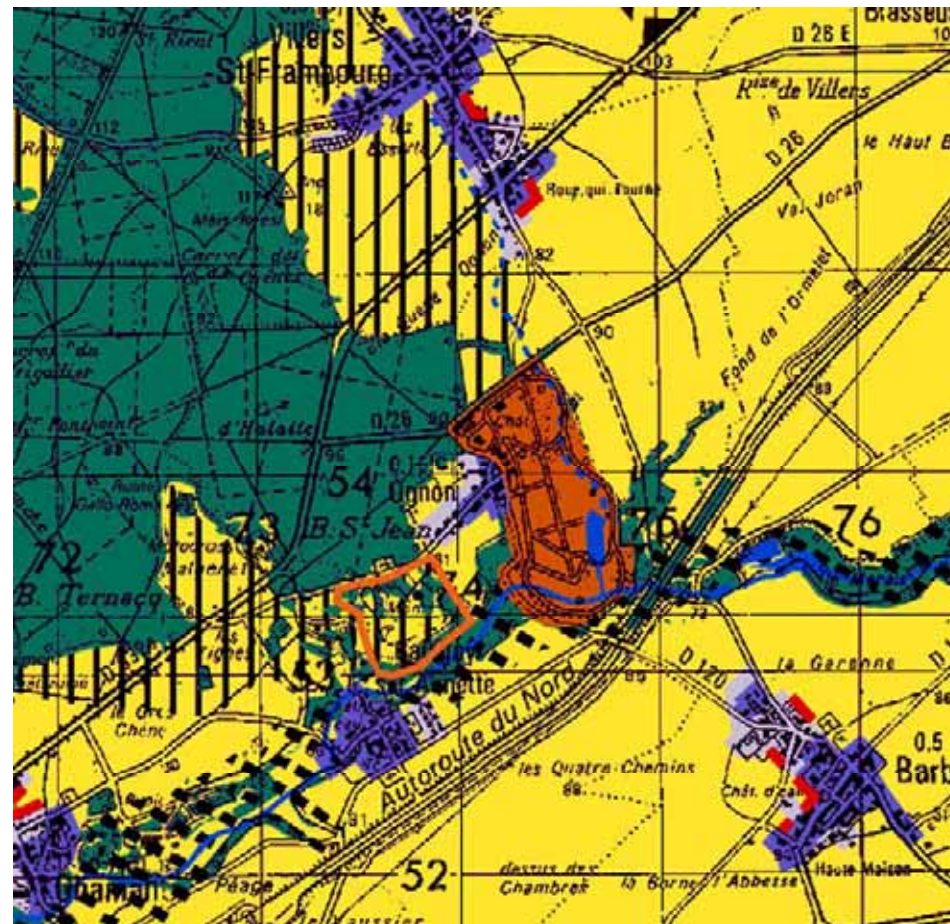
Le territoire d'Ognon est ainsi intégré au plan de référence du parc, présenté ci-joint et donnant les principales destinations et occupations de l'espace communal.

La charte du parc propose à ce jour un site d'extension potentiel du village identifié par une frange de croissance urbaine appelée aussi « méristème ». Elle correspond au surlignage d'une frange bâtie située au hameau de « La Roue-qui-Tourne», en vis-à-vis de la commune limitrophe de Villers-St-Frambourg. L'orientation du nombre de logements réalisables par la commune pendant les dix ans de la charte est évalué à 20.

Enfin, parallèlement à l'étude urbaine, le PNROPF fait réaliser sur la commune:

- Un cahier de recommandations architecturales, mesure également portée par le PNR qui complètera l'étude urbaine présente;
- Une étude d'aménagement de la place de l'Église.

Extrait du plan de référence du PNR Oise-Pays-de-France



PRESENTATION GENERALE

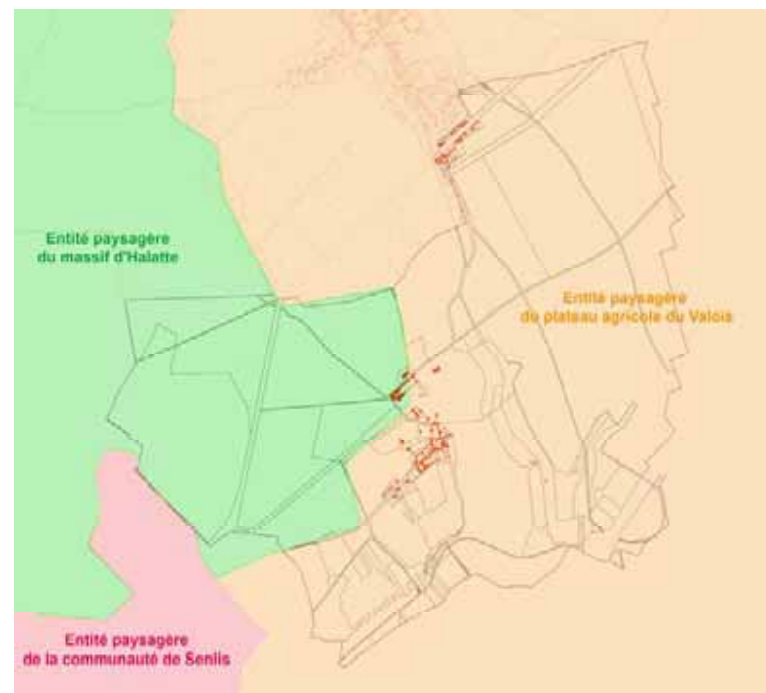
Une commune située à l'interface de deux unités paysagères

Le territoire d'Ognon, appartenant à l'unité paysagère du plateau agricole du Valois est en limite de l'unité paysagère du massif d'Halatte.

La première unité est caractérisée par des effets d'ouverture et de fermeture des espaces agricoles du fait de la succession des éléments remarquables du relief: buttes et vallées.

En revanche, l'unité paysagère du massif d'Halatte bénéficie d'une ambiance exclusivement forestière. Elle correspond à un ensemble de buttes témoins, aux substrats essentiellement calcaires sur versants et sableux à la base.

Cette situation « à l'entre-deux » donne au village une richesse et une diversité paysagère que l'on découvre et perçoit sur le terrain et dont on trouve la structure au travers de l'analyse cartographique.



Entrée dans l'unité paysagère du massif d'Halatte



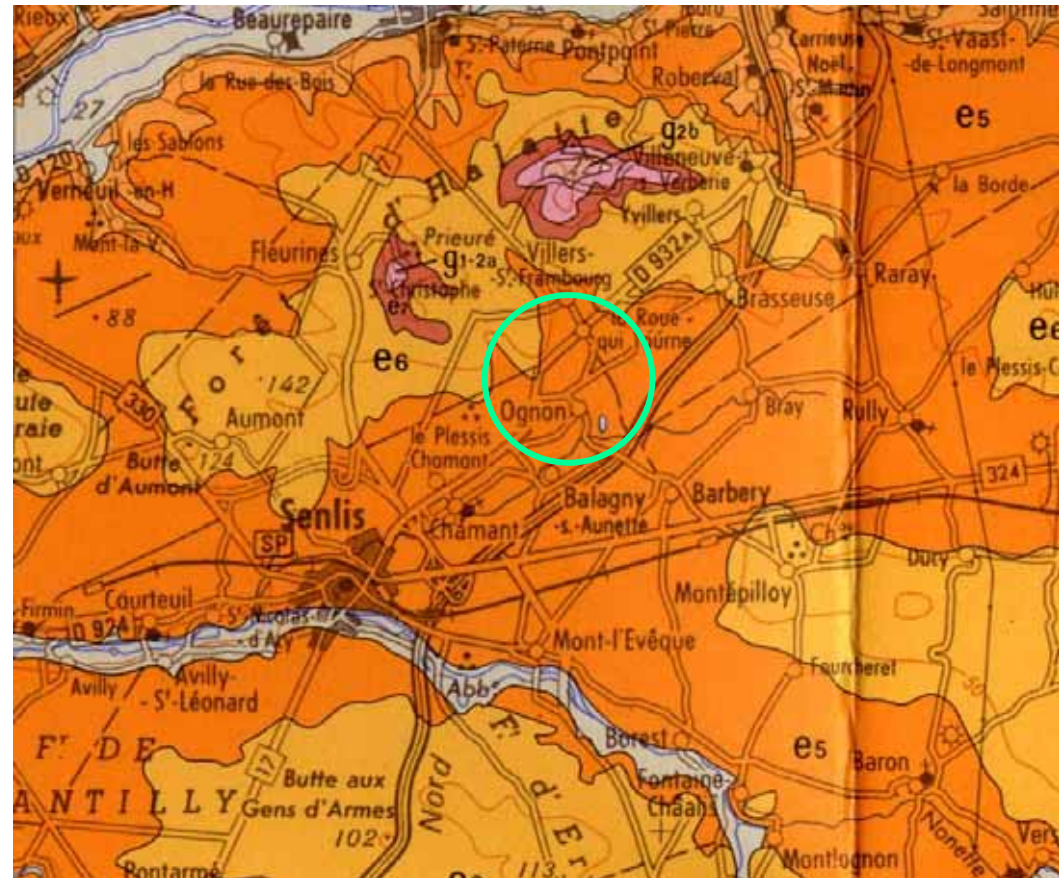
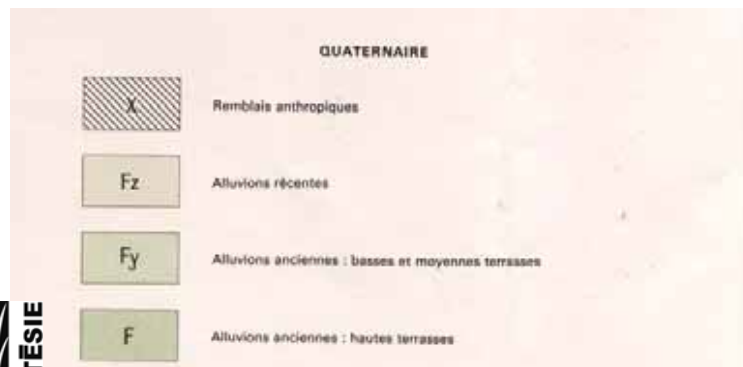
Plateau agricole entrecoupé du village de Villers-St-Frambourg et massif d'Halatte en fond boisé



Ouverture vers l'unité paysagère du plateau agricole du Valois, depuis la RD 26

GEOLOGIE

Des caractéristiques géologiques du territoire stables



Source: BRGM 1/250

Le sous-sol de la commune est constitué par d'épaisses couches de calcaires grossier du Lutécien (Tertiaire) avec marnes et caillasse. Elle ainsi se différencie de l'unité du Massif d'Halatte constituée de sables et calcaires.

Le plateau est recouvert d'un limon épais, profond et dépourvu de cailloux. Riche et propice à l'agriculture, la proportion des terres agricoles sur le territoire est de 43,3% soit environ 210 ha.

• **Trace des exploitations anciennes du sous-sol dans le paysage communal**

Une ancienne carrière est perçue en entrée sud du village. Ses épaisse couches de calcaire étaient utilisées pour les constructions.

Son front de taille surligne le fond de vallée de l'Aunette, en contrebas du village. Il marque, avec le cours d'eau, la route et le mur du parc, l'entrée sud-est du village. Cette entrée dans Ognon présente un caractère sombre et cloisonné.



Ancienne carrière



Entrée sud-est de la commune dans son ensemble

- Un front de taille dans l'axe, au bout de la route
- A gauche de la route, le mur d'enceinte du parc
- Une route construite en digue sur la vallée



La paroi calcaire

- Parallèle à la vallée
- Perpendiculaire à la route



Maison forestière

Le front de carrière

- Situé à gauche de la route
- La végétation prend partiellement le dessus



Ancienne carrière d'Ognon-Chamant



Vue de l'ancienne décharge sur la commune de Chamant à l'entrée d'Ognon



Limite de la carrière d'Ognon: talus de l'ancienne décharge

• **Le site de la carrière d'Ognon-Chamant:**

Située à la limite sud-est de la commune, cette ancienne carrière est désaffectée depuis une vingtaine d'années. Son périmètre s'étend sur la commune de Chamant où elle a été remblayée pour servir de décharge: la limite communale est ainsi marquée par un talus.

Sur Ognon, la carrière a été laissée à l'état naturel lui conférant ainsi un intérêt particulier en terme écologique et paysager reconnu et qui a donné lieu à son classement en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).

Elle abrite plusieurs habitats qualifiés de remarquables, accueillant des espèces (insectes) relativement rares.

A titre d'exemple, on cite la Cynoglosse officinal, l'Euphorbe de Séguier, le Genêt ailé, l'Ophrys frelon, la Vulpie unilatérale et le Polygala chevelu. Il semble d'ailleurs que le site abrite la plus importante population de Polygala de la région Picardie.

La situation de la carrière, à l'écart du village et à proximité de la vallée de l'Aunette en fait un refuge pour de nombreux animaux et rend le lieux attractif pour la chasse.

Cette carrière est privée et n'est pas ouverte au public. Mais elle a laissé un paysage atypique; un relief où la mise à nu et l'extraction du substrat rocheux, où les débris caillouteux stockés en merlon et où l'absence de terre produisent un environnement aride, où dominent bouleaux et cornouillers, contrastant avec l'environnement boisé ou pâturé immédiat.

La carrière offre une alternance aux masses boisées qui l'entourent et constitue ainsi un espace de respiration, ouvert et différent. En contrebas, s'écoule la rivière dans une zone de marais et de peupleraies. Un chemin communal, menant à l'origine au lavoir, permet d'y accéder.

Ces lieux remarquables et singuliers témoignent de la diversité des paysages d'Ognon, qualité indéniable de l'espace communal.



La carrière d'Ognon: un paysage atypique

L'eau: un vaste réseau hydrographique



Passage de l'Aunette au sud du village

Le village est longé au Sud par l'Aunette. Ce cours d'eau est un affluent de la Nonette dont le système hydrographique se complète avec la Launette. Le bassin versant de la vallée de la Nonette est un site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 depuis le 06 février 1970.

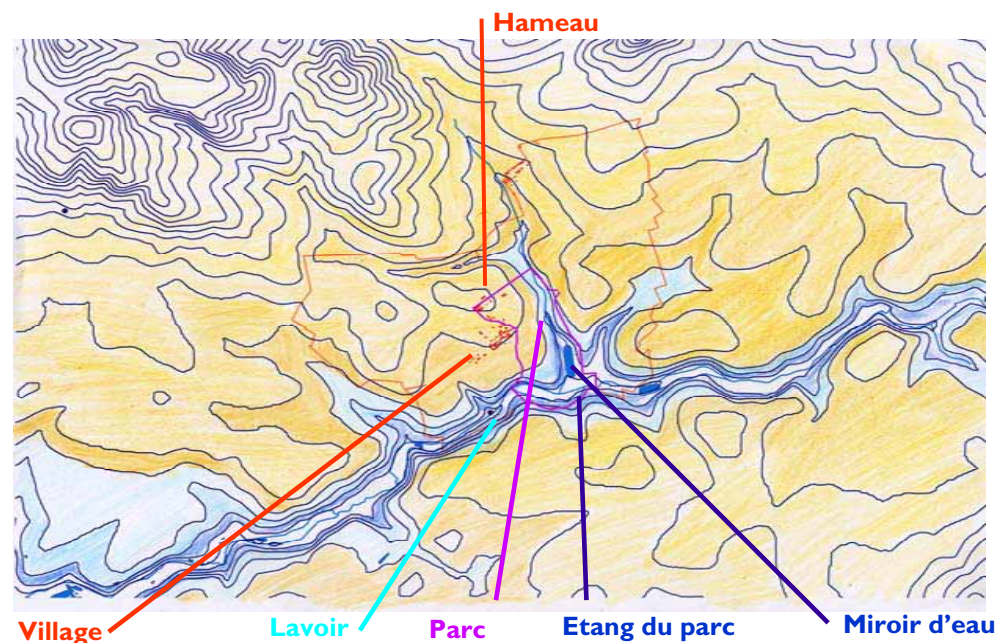
L'Aunette n'est pas toujours directement perceptible dans la commune mais elle est cependant une composante majeure du paysage dont dépend largement la structure du territoire communal ainsi que la fondation du village, du parc et du château et dans une moindre mesure, du hameau de « La Roue-qui-Tourne ».

Une description ancienne dont la source n'est pas identifiée décrit Ognon ainsi: « *Petit territoire coupé de ravins qui descendent jusqu'à la vallée de l'Onette* ».

L'eau et son passage sur le sol se repèrent différemment sur le territoire communal:

- dans les modèles du relief: vallons, axes de ruissellements...
- dans l'histoire du village et au travers de son patrimoine: implantation du parc, lavoir, miroir, moulin, fontaine ...
- par les ouvrages réalisés pour gérer les problèmes d'inondation par les ruissellements.

Bassin versant de la Nonette



HYDROLOGIE

Des espaces et des ouvrages témoins de la présence de l'eau.



Miroir dans le parc

L'eau dans le parc:

L'eau est un des éléments fondateurs du parc dont l'organisation dépend en partie d'elle. Elle est dirigée dans un espace restreint et délimité, avant de reprendre son cours naturel. Cette alternance entre l'eau libre et l'eau canalisée illustre une des formes de rapport classique que l'homme a entretenu avec la nature: pendant le temps de son passage dans le parc, il a exploité l'élément de la nature, mêlant ses qualités plastiques (effet miroir), et les techniques hydrauliques de l'époque.

Au sud, à l'extrémité du parc se trouve un étang recréé en partie sur son emprise, anciennement raccordé à l'Aunette. Sa destination était l'agrément et le loisir: des embarcadères encore présents dans le parc attestent de son usage ancien. Mais il n'est pas impossible que la fonction de ce plan d'eau servait à réguler les écoulements du bassin versant amont. .

Au nord du parc s'étend aujourd'hui une vaste zone humide qui accueille un arboretum, en contrebas du mail principal, maintenu par les écoulements temporaires du vallon qui rejoint l'Aunette dans sa traversée de la propriété.

L'aménagement paysager du parc a ainsi bénéficié des différences de niveau de la vallée permettant la composition de plusieurs espaces. C'est en effet à partir des variations altimétrique que des points de vues et percées visuelles ont été aménagés au cours des siècles.



Fossés d'écoulement des eaux

L'eau en espace ouvert

Au nord, l'eau dont la présence est temporaire, dessine des axes liés aux ruissellements. Un fossé, creusé pour favoriser l'écoulement, s'étend entre le parc et le hameau de La-Roue-qui-Tourne. Il se poursuit au-delà de la RD932a dans le village de Villers-Saint-Frambourg et présente des profils et des aménagements de différentes natures qui marquent le paysage tout au long de la RD120.



Aunette et lavoir



Les éléments patrimoniaux liés à l'eau

On cite à ce titre un ancien lavoir, à proximité de la carrière d'Ognon-Chamant, le puits à côté de la mairie et le moulin en bordure du parc.

L'Aunette

Son cours est perceptible dans le parc et dans le creux de la vallée à l'aval, à travers les boisement. L'espace y est refermé.

HYDROLOGIE

Le vallon primaire nord-sud

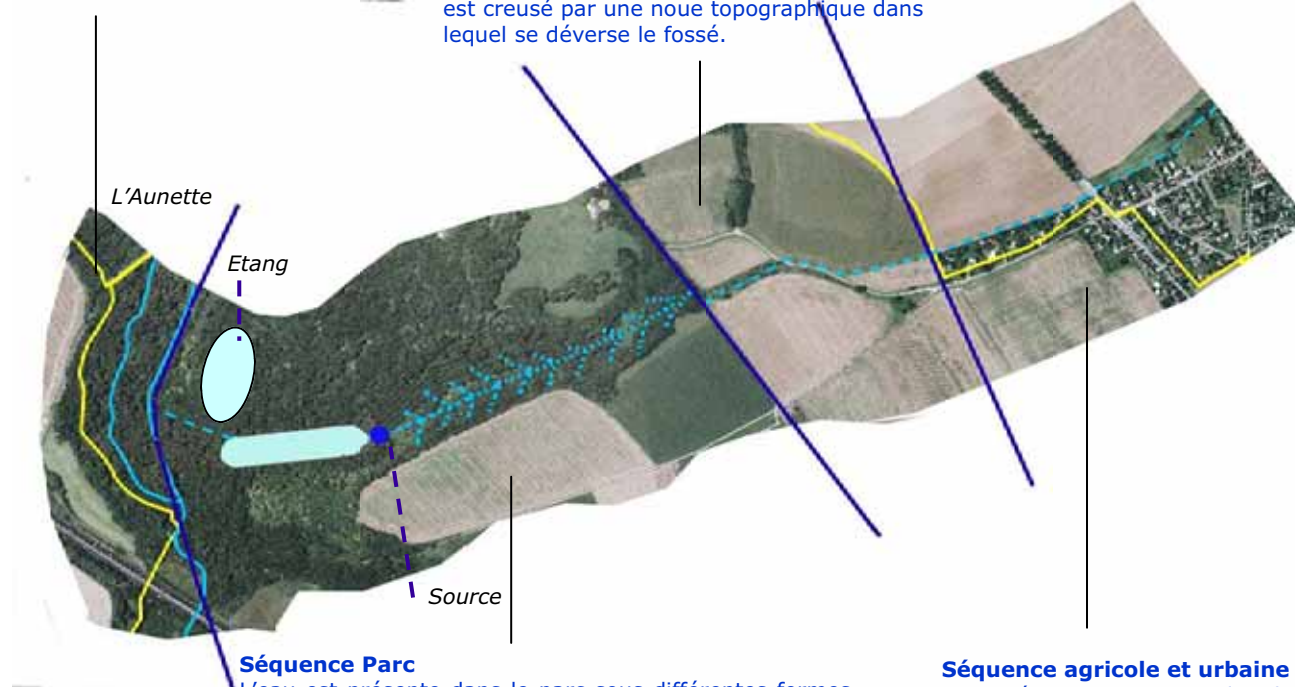
Un vallon nord-sud traverse la commune. Il recueille les eaux de ruissellement du bassin versant et les dirige vers la vallée de l'Aunette. Il dépar tage le territoire communal en deux sous-parties: à l'ouest, le plateau forestier incluant la clairière du village, à l'est, le plateau agricole. Le hameau de « La Roue-qui-Tourne » s'est implanté quant à lui, en liaison avec le village de Villers-Saint-Frambourg, au bord de cette entaille.

Séquence boisée:

la terminaison du vallon débouche sur l'Aunette dont les abords sont boisés

Séquence agricole ouest amont,

le fossé pour le ruissellement des eaux se poursuit. Cette séquence forme un joli vallon, refermé et souligné par des haies boisées. Il est creusé par une noue topographique dans lequel se déverse le fossé.



Séquence Parc

L'eau est présente dans le parc sous différentes formes mais les circuits de chacune sont indépendants. Les eaux de ruissellement canalisées passent sous le mur et sont diffusées en une zone de marais, fermant la partie basse amont du Parc. Une source alimente le miroir. L'Aunette traverse le parc. L'étang est alimenté par une deuxième source. Le trop plein est canalisé à l'aval et rejoint l'Aunette.

Séquence agricole et urbaine est amont

Cette séquence correspond au hameau de « La Roue-qui-Tourne » (contigu à Villers-Saint-Frambourg). Un fossé de ruissellement des eaux a été creusé à l'arrière des constructions. La zone d'habitat est dans l'axe de l'écoulement. Cette séquence est traversée perpendiculairement par la RD932.



Ondulations du relief (variations des courbes, couleurs, champs visuels...) et variations douces du plateau, entailles profondes du vallon créent une succession de vues très ouvertes et longues alternant avec des vues très courtes sur les paysages. Ces espaces présentent une fragilité paysagère au sens où le moindre objet, construction ou travaux à effectuer aurait un impact visuel très fort.



Les bassins versants et les risques d'inondation

La commune est concernée par l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion de eaux de la Nonette qui entre dans sa phase d'approbation.

La commune connaît des inondations et l'objet du SAGE est d'en limiter les risques pour le hameau de « La Roue-qui-Tourne » et la D120. Il s'agit notamment d'éviter une trop grande imperméabilisation des espaces qui serait liée à d'éventuels projets d'extension de l'urbanisation en amont.

Sur le territoire communal, les axes de ruissellements suivent trois directions:

- Le vallon primaire, de direction nord-sud, souligné par la route reliant le hameau de La-Roue-qui-Tourne et traversant le parc: **Axe 1**
- le talweg de direction nord-ouest/sud-est, situé en bordure ouest de la forêt de Chamant, en espace ouvert. Il rejoint ensuite la vallée de l'Aunette: **Axe 2**
- La vallée de l'Aunette, direction sud-ouest/nord-est: **Axe 3.**

Les aménagements réalisés, témoignent des risques non négligeables d'inondations et de coulées de boues. La situation de Villers-Saint-Frambourg et du hameau de La-Roue-qui-Tourne en bordure de vallon impliquent en effet une concentration des eaux de ruissellements ramenés par les talwegs au niveau des zones d'habitation.

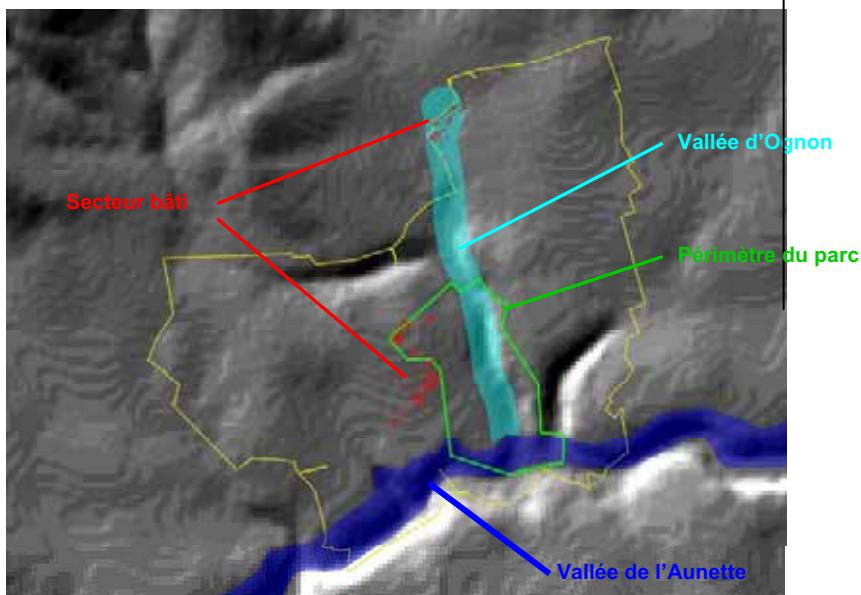
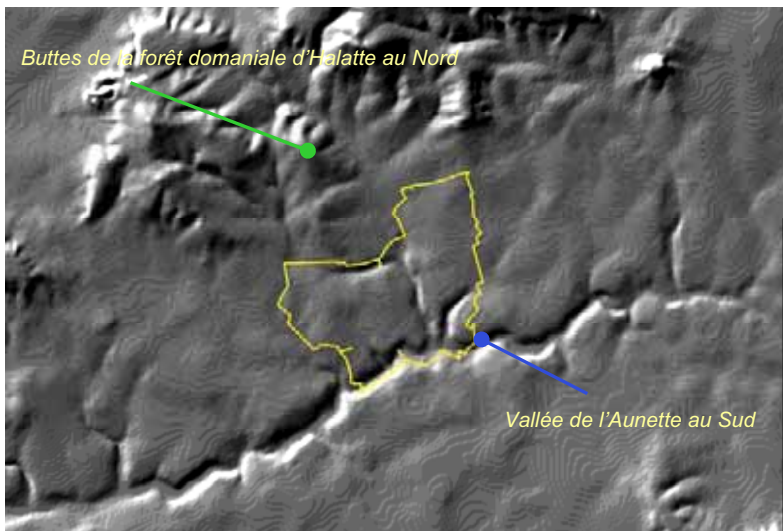
En outre, la nécessité de veiller à la qualité des eaux qui se jettent dans la vallée de la Nonette devient constante, notamment au regard des pollutions d'origine agricole apportées.

Enfin, le parc a aujourd'hui un rôle important dans la filtration des écoulements des eaux du bassins versant vers l'Aunette.

Cartographie du réseau hydraulique, des talwegs et des lignes de crêtes



GEOMORPHOLOGIE



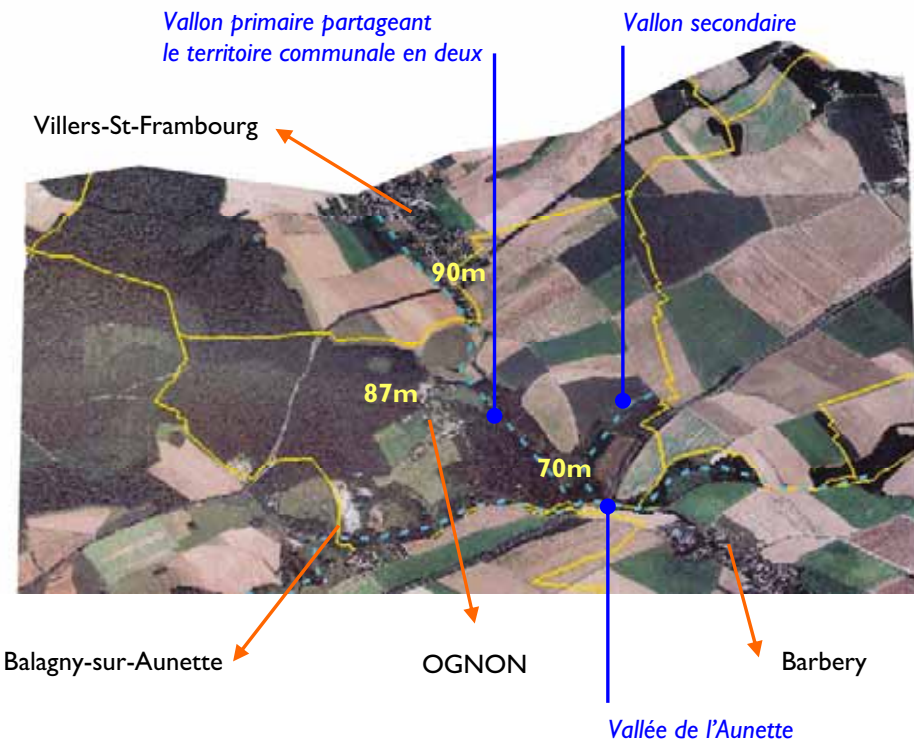
Un paysage communal limité et structuré par la géomorphologie naturelle:

La majeure partie du territoire communal est localisée sur le plateau et elle est encadrée par deux éléments du relief marquants et boisés: la vallée de l'Aunette au Sud abordée précédemment et les buttes du massif d'Halatte au Nord.

Un vallon partage ensuite la commune en deux parties.

Les territoires construits d'Ognon sont ainsi situés:

- le village, sur le plateau
- le hameau, en bordure du vallon
- le parc, il coiffe le vallon principal.



L'horizon dessiné par les buttes boisées de la forêt d'Halatte

La présence des bois à proximité immédiate du bourg et dans la continuité du massif forestier d'Halatte, atténue la présence des buttes à la proximité du village. Celles-ci se détachent modérément du relief général.

Par contre, à la sortie du village, lorsqu'on accède aux espaces agricoles ouverts en direction de « La Roue-qui-Tourne » le relief se détache.



Vue depuis la D120, le long du parc: la butte et son couvert boisé formant la forêt de Halatte délimite l'espace paysager communal au nord

Le plateau agricole vaste et rythmé par des haies singulières

Sur le plateau agricole, à la limite est du territoire, les légères variations du relief sont soulignées par des lignes discontinues de haies entretenues pour la chasse et parfois accompagnées d'arbres isolés. Ces haies implantées en limite de parcelles, dessinent des « pointillés » dans la plaine. Elles créent un graphisme et trament les vastes espaces de ce plateau calcaire.



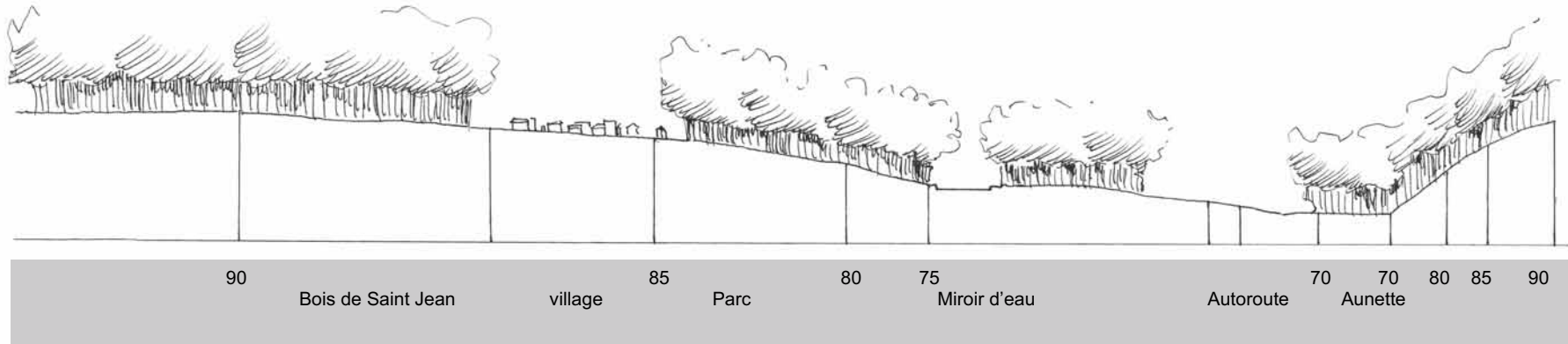
Les lignes de petites haies successives et l'arbre isolé en premier plan sur fond boisé du massif forestier d'Halatte créent une figure paysagère.



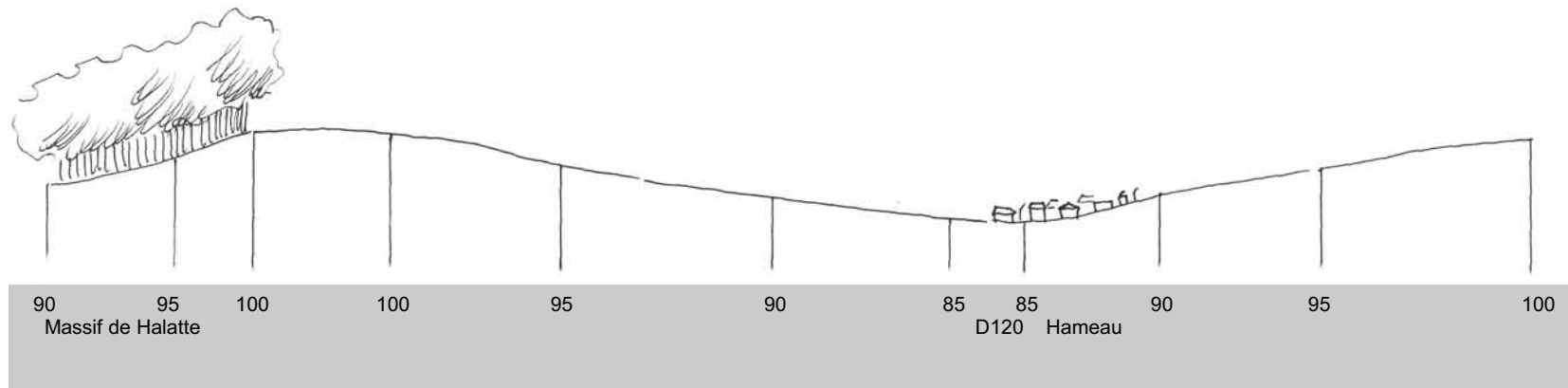
Ces petites haies rythment le paysage et le relief, notamment dans la perception des échelles.

COUPES SUR LE RELIEF

Coupe en travers sur le village d'Ognon



Coupe en long sur La Roue qui Tourne



LES MASSES BOISEES

Richesses paysagères des zones boisées

Les bois occupent une grande partie du territoire d'Ognon: 200ha soit 41,2% de la surface. Cette présence différencie la commune par rapport aux caractéristiques de l'entité paysagère de la Plaine du Valois. Elle lui confère un rôle de transition entre les espaces forestiers à l'ouest et le plateau agricole à l'est.

Plusieurs typologies d'espaces boisés peuvent être identifiés sur la commune:

- *les boisements soumis au régime forestier:*
23,48 ha dépendent de la forêt domaniale d'Halatte et 41,19 ha dépendent de la forêt communale de Chamant.
- *Les boisements non soumis au régime forestier:*
Le bois de Saint Jean (60 ha.), le bois de la Queue d'Ognon (41 ha), le parc d'Ognon (43,15 ha).
Pour ces boisements des plans simples de gestion forestière autorisant les coupes sans autorisation préalable ont été mis en place. Dans ce cadre, une partie du bois de Saint-Jean a été replantée avec des sapins de Douglas. Les troncs de ces derniers sont à l'origine de jeux de lumière captivants, qui tranchent avec les ambiances forestières locales constituées de feuillus. Les autres parcelles forestières sont plantées de noyers, de merisiers, de frênes, ou encore de hêtres, à raison d'unité moyenne de 1,5 ha. Quelques parcelles de bois sont en régénération naturelle de chênes et de hêtres. Les zones boisées humides sont occupées par des peupleraies (zones correspondant aux marais de l'Aunette). Enfin, le bois du parc est géré en « forêt jardinée ».

Ces masses boisées dans le prolongement du massif d'Halatte sont ainsi à l'origine d'un microclimat particulier sur le territoire d'Ognon. Elles protègent les habitations des vents d'ouest et nord-est dominants. Elles augmentent légèrement le taux d'humidité atmosphérique apportant une légère fraîcheur.



Influence des bois sur la structure communale

Les bois définissent deux périmètres au territoire communal:

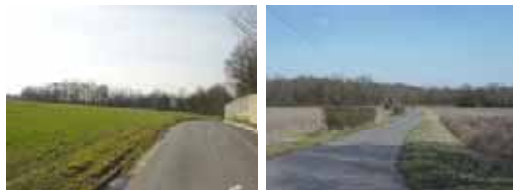
- *une partie ouverte, cultivée* à laquelle appartient le hameau de « La Roue-qui-Tourne » délimitée par une ligne forestière englobant l'ensemble des parties boisées (périmètre forestier extérieur). Elle représente plus de la moitié du territoire communal. L'horizon est ici marqué à l'ouest, au nord et au sud par la forêt qui bloque le regard. Les vues sont dégagées essentiellement vers l'est et le plateau agricole. C'est ici que se situe La-Roue-qui-Tourne, ancien relais de poste à la sortie du bois sur la route royale de Senlis, dont les constructions le long de la voie devaient être et sont toujours visibles. Son implantation correspond bien au rôle historique du relais.
- *Une partie à ambiance forestière*, à l'intérieur d'un périmètre forestier intérieur, dans lequel le village d'Ognon présente des espaces ouverts grâce au maintien de pâtures à chevaux. Entouré par le bois de Saint-Jean, le bois de la Queue d'ognon, les boisements de la vallée de l'Aunette et le parc, le village se trouve ainsi cloisonné. Les ouvertures visuelles vers l'extérieur sont réduites. Ognon est donc un village très secret, imperceptible, à l'image d'une clairière qui se devine dans une promenade en forêt.

LES MASSES BOISEES

	Prairies
	Périmètre forestier extérieur
	Périmètre forestier intérieur
	Limite communale



Le périmètre forestier extérieur



Boisement de l'Aunette Bois de Saint-Jean et parc



Parc et bois de la Queue d'Ognon Parc, bois de la Queue d'Ognon, massif d'Halatte

Le cloisonnement du village par les bois



Bois de Saint-Jean Boisement du parc et de la vallée de l'Aunette



Boisement de la vallée de l'Aunette et bois de Saint-Jean Bois du parc

A l'intérieur des bois.....



Vallée de l'Aunette Bois de Saint-Jean Bois de la Queue d'Ognon

SECTEURS DE SENSIBILITES PAYSAGERES

Deux secteurs de vue

Le territoire de la commune peut se scinder en secteurs qui se différencient selon l'étendue visuelle des points de vue.

Ainsi, on distingue:

- Un *secteur de vues longues* sur la partie nord-est du territoire, correspondant essentiellement aux espaces ouverts du plateau agricole, auquel appartient le hameau de « La Roue-qui-Tourne ».
- Deux *secteur de vues courtes*
 - le 1er au sud-ouest cadré par le périmètre intérieur des bois et dans une moindre mesure par les constructions, secteur auquel appartient le village
 - le 2ème au niveau du hameau de « La Roue-qui-Tourne », en raison de sa situation en point bas.

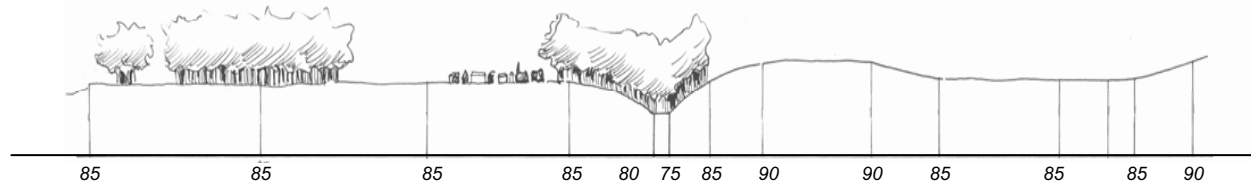
Il ressort de cette différenciation, une identité urbaine et paysagère propre à chacun d'eux :

Le site au nord-est est très sensible à tout nouveau élément construit dans l'espace. Cet effet sera d'autant plus souligné par les masses sombres forestières en arrière plan.

Le secteur de vues courtes du hameau impliquera en revanche un travail sur les continuités des volumétries et des hauteurs de bâti pour s'intégrer au mieux dans le patrimoine existant.



Coupe transversale du territoire communal



SECTEURS DE SENSIBILITE PAYSAGERE

Organisation du village dans la clairière

Le village, implanté dans une clairière est encerclé par les bois. Il n'y a aucune perméabilité visuelle au-delà de ce périmètre délimité par les lisières et à l'intérieur duquel sont implantés les prés, les rues, les maisons et les jardins.



Vue vers le Bois de Saint-Jean depuis la voie communale



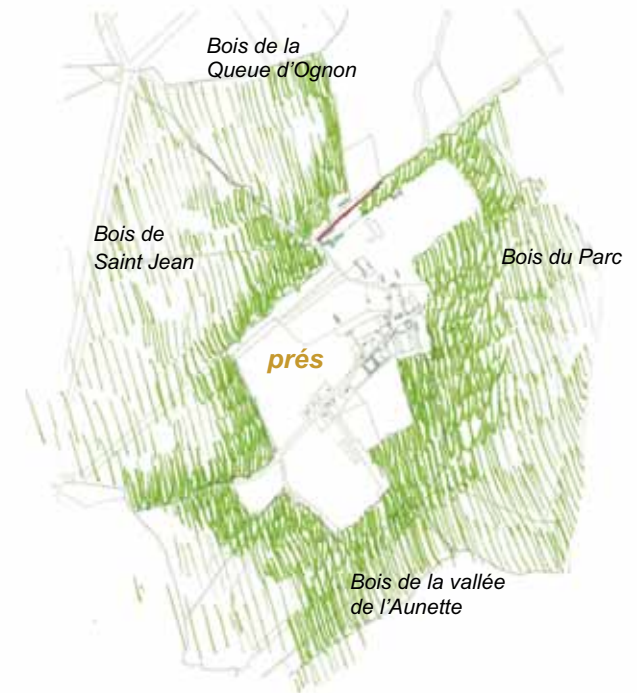
Vue depuis la voie communale en direction de l'ancien potager du château



Vue vers les espaces boisés de la vallée de l'Aunette depuis l'allée Joséphine



Fond boisé du parc vu depuis l'allée Joséphine



SECTEURS DE SENSIBILITE PAYSAGERE

Organisation du hameau de « La Roue-qui-Tourne » dans la plaine agricole

A l'inverse du village, le hameau, établi en continuité de Villers-Saint-Frambourg est visible de tout point depuis la plaine agricole. Implantées au bord du vallon et en point bas du relief, constructions et plantations d'accompagnement émergent et sont ouvertes au paysage. L'ouverture visuelle et de l'ordre du kilomètre.



Vue du hameau depuis la RD26



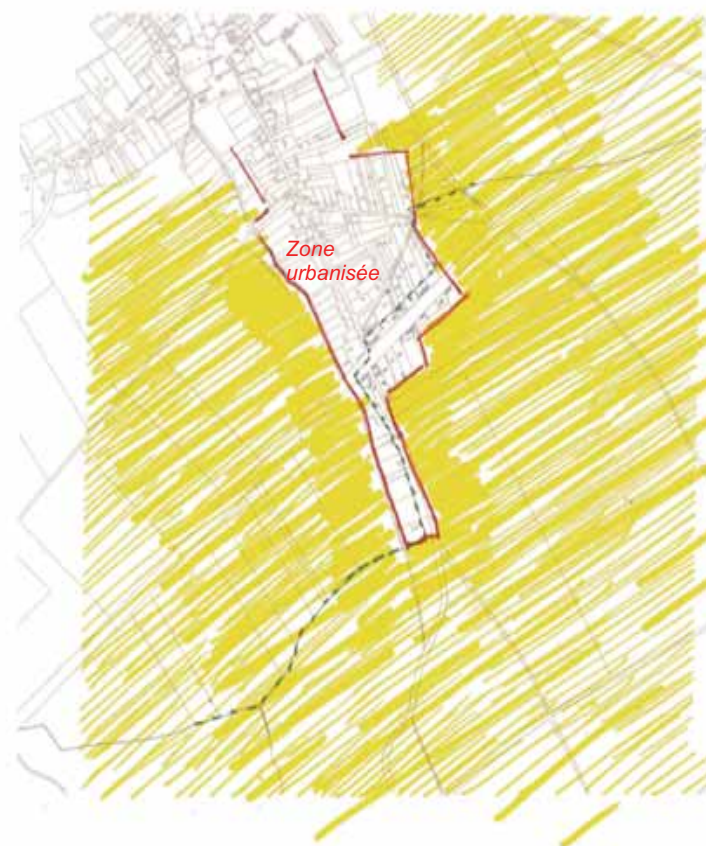
Vue du hameau depuis le nord-est



Vue du hameau depuis le plateau agricole



Vue du hameau depuis le Sud



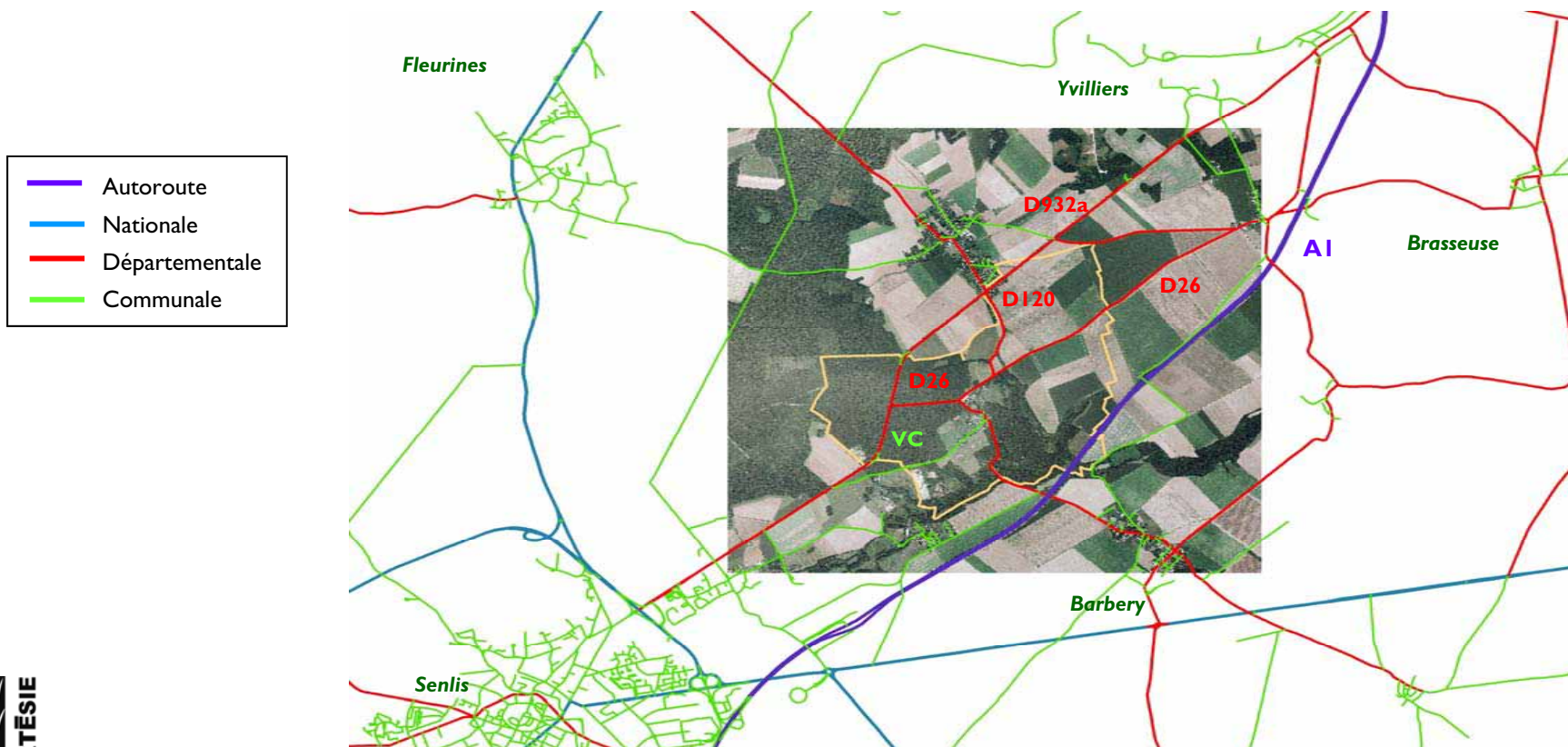
- Les constructions basses sont accompagnées de jardins;
- Les constructions s'implantent le long des voies (D932a et D120);
- Les constructions sont peu visibles en raison des plantations à leurs abords;
- L'entrée du hameau en direction de Senlis par la route départementale met en évidence une hétérogénéité des constructions;
- La première maison dans l'axe du vallon est implantée perpendiculairement par rapport aux autres constructions. Elle est très visible en venant d'Ognon.

Desserte routière: un territoire communal facilement accessible

De nombreuses infrastructures traversent la commune d'Ognon.

La D26 et la D120 assurent les liaisons intercommunales vers Brasseuse, Barbery et Villiers-Saint-Frambourg. La D120 constitue la seule liaison entre le village et le hameau.

Enfin, une voie communale permet un accès direct au bourg d'Ognon à partir de la RD932a



L'autoroute A1

Sans le desservir, l'autoroute A1 coupe le territoire communal au sud-est. Elle n'est visible ni du village d'Ognon, encerclé par la forêt ni du hameau de « La Roue-qui-Tourne » situé en contrebas par rapport au plateau agricole.

En revanche, elle a impact visuel fort sur le plateau agricole d'où elle est parfaitement visible. Enfin, son impact sonore reste non négligeable dans de nombreux lieux de la commune, porté par les vents. Ces nuisances sont atténuées dans les fonds de vallon, axe primaire et vallée de l'Aunette notamment.



L'A1 vue du pont de la D120 en direction de Barbery



Passage de l'A1 sous la D120 à l'extrémité Sud du parc du château



L'autoroute A1 depuis le plateau agricole

VOIES ET PERCEPTION DE L'ESPACE

La RD932a: un axe principal

La RD932a permet la desserte de l'ensemble des communes à proximité de l'axe reliant Compiègne à Senlis, non desservies par l'autoroute. Elle traverse la commune au niveau des bois puis du hameau La Roue-qui-Tourne.

La caractéristique paysagère principale de cette voie est l'alignement d'arbres qui signale sa présence dans le paysage ouvert et constitue une ligne de repère.

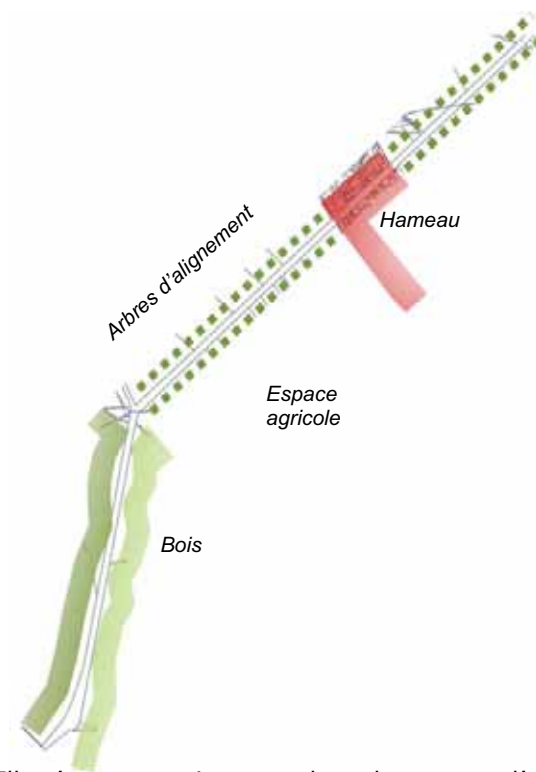
L'alignement est interrompu par le hameau: les arbres disparaissent aux entrées laissant place à un autre alignement plus en retrait: parcelles et constructions.

Bordées de haies végétales et d'une hauteur de construction ne dépassant pas les lignes d'horizons boisées, les habitations du hameau apparaissent discrètement dans le paysage.

Ancien relais de poste, ce hameau a depuis toujours une configuration routière: voie large, pas d'aménagement de transition, rupture brutale des échelles dans les aménagements, traitement qualitatif des espaces limités.

L'importance de son trafic est une contrainte forte pour la commune:

- sécurité au niveau du hameau
- impact visuel des aménagements routiers
- nuisances pour les habitations



La RD932a traverse tout d'abord les bois de la commune qui marquent la limite des forêts domaniales. Elle s'ouvre ensuite assez brutalement sur l'espace agricole permettant la découverte de la partie est du paysage communal. Les vues vers le parc à l'aval maintiennent la liaison entre le hameau et le village mais n'offre aucun aperçu de ce dernier.

La RD932a distribue le paysage en trois points: la D26, la D120 et la voie communale, route d'Ognon.



Forêt de Chamant à droite
Bois de St-Jean à gauche



Traversée de La Roue-qui-Tourne



Alignements d'arbre de la RD à l'entrée sud-ouest du hameau



Entrée sud-ouest du hameau



Alignements d'arbre de la RD perçus en venant de Brasseuse

VOIES ET PERCEPTION DE L'ESPACE

La route départementale D26

Elle conduit à travers la commune, de l'environnement boisé à l'environnement agricole

Son itinéraire à partir de la route de Senlis accède au village à travers une ambiance boisée, puis, continue progressivement à travers l'espace agricole ouvert.

Les séquences paysagères photographiées ci-dessous illustrent ce propos.



Degré d'ouverture

Les éléments bâtis perceptibles du bourg d'Ognon sont :

- La ferme du château avec sa partie ancienne réhabilitée en logements et la partie d'origine maintenue à l'identique.
- le mur du parc qui, surmonté par la masse boisée maintient l'espace fermé au Sud.
- Le hangar agricole; particulièrement visible en raison de sa position en bordure de plateau mais avec une recherche d'intégration au paysage (couleur verte et entouragement des bois)

La D26 constitue également un axe privilégié de perception de La-Roue-qui-Tourne montrant sa situation dans le paysage et des vues vers le Nord particulièrement intéressantes et belles.



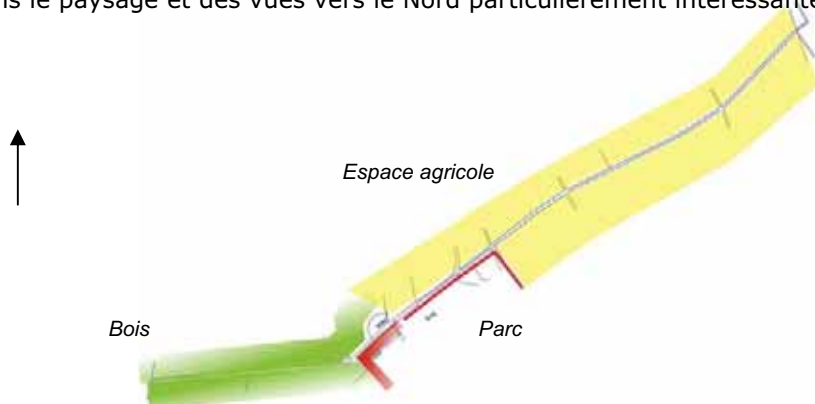
Parc du château le long de la RD26



Entrée du village en venant de Brasseuse, (hangar souligné en vert)



Ouverture sur l'espace agricole et vues sur le hameau



VOIES ET PERCEPTION DE L'ESPACE

La RD120: un circuit de découverte

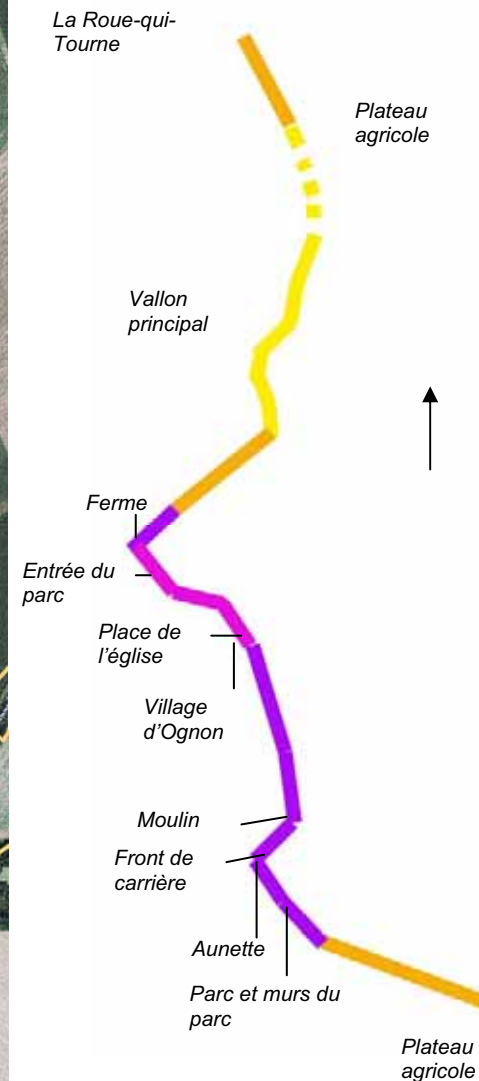
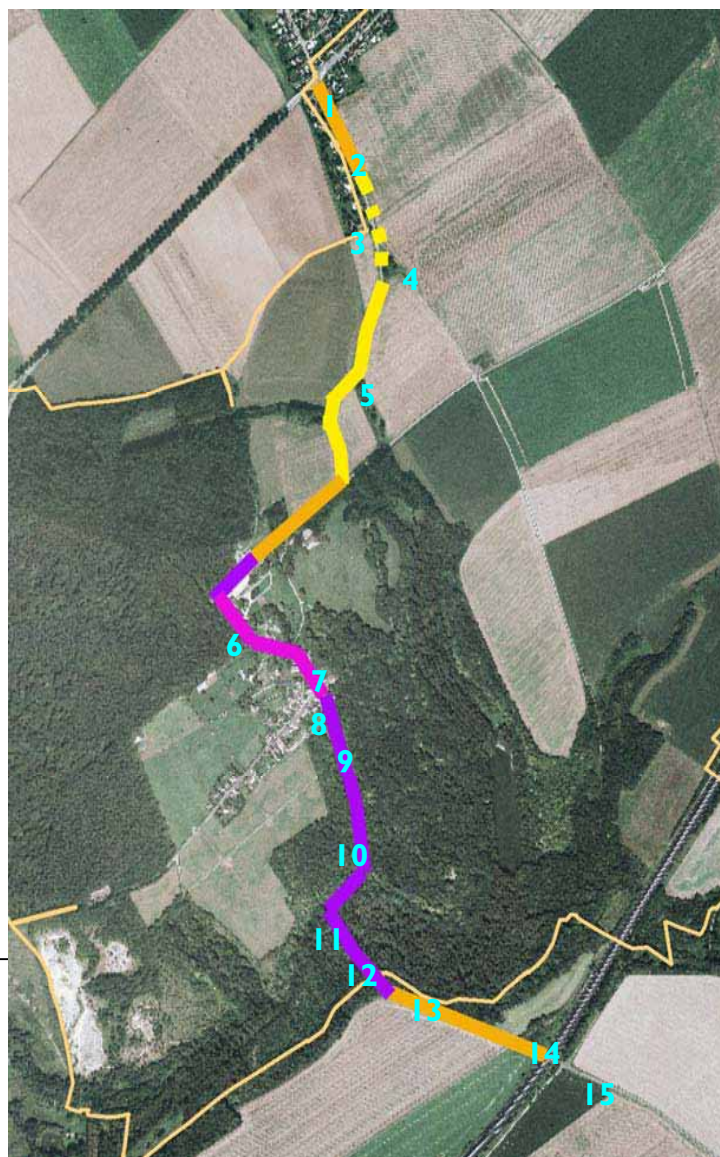
La RD120 met en évidence l'importance du parc et son rôle structurant. Longeant les limites de la propriété et les variations angulaires des murs, elle est également un axe de découverte de l'unité naturelle constitutive de la commune: la vallée de l'Aunette.

Depuis Barbéry, la RD120 passe au dessus de l'autoroute A1 pour plonger dans la vallée et remonter vers le bourg d'Ognon. Le bâti n'est visible qu'au dernier moment en raison d'un relief aménagé par des talus, les courbes de la voie et la masse boisée dont la densité diminue progressivement pour laisser entrevoir quelques constructions.

Tout en continuant à longer les murs du parc pour rejoindre la D26, elle traverse ensuite le centre d'Ognon jusqu'au vallon. Alors, elle s'écarte du parc pour rejoindre le hameau en longeant le vallon. La présence de talus maintient le regard tourné vers la vallée, obstruant les vues vers l'espace agricole à l'est.

L'entrée dans le hameau La Roue-qui-Tourne est fortement marquée par une construction récente, en premier plan, implantée perpendiculairement à l'axe de la vallée contrairement aux habitations en arrière plan.

L'arrivée sur la RD932a reste très simple. On peut observer qu'aucune liaison n'est aménagée pour les piétons entre le village et le hameau : il n'y a ni trottoir ni chemin.



- Espaces ouverts
- - - Espaces semi ouverts (talus)
- Espaces semi fermés
- Espaces fermés par le bâti
- Espaces fermés par les masses forestières

VOIES ET PERCEPTION DE L'ESPACE

La RD120: un circuit de découverte du paysage communal :



La RD120 est une route bien intégrée dans le paysage

Souvent bordée de talus, elle renforce les effets formels du relief en accentuant les pente. Elle ménage des séquences de perception des creux de vallon s'enfonçant dans le plateau et alternant avec les étendues visuelles. Son insertion rend le parcours agréable aux usagers. Inversement, cette route est implantée de telle sorte qu'elle est invisible dans le paysage.



La D120, dissimulée dans le relief.



En contrebas, à la limite des boisements du parc et des bois de la vallée de l'Aunette.



La succession de virages et de talus pour suivre les pentes oblige une perception du paysage tournée vers les bois.

VOIES ET PERCEPTION DE L'ESPACE

La route d'Ognon

Cette route retient une attention particulière car elle constitue une entrée naturelle dans la commune quand on vient de Senlis.

Cette entrée est marquée par la présence de boisements resserrant brusquement l'espace. Les lisières boisées sont assez hautes, interrompues par une zone de friche clôturée (zone de carrière).



Entrée « fermée » par les bois



Haies à l'entrée



Ancienne carrière

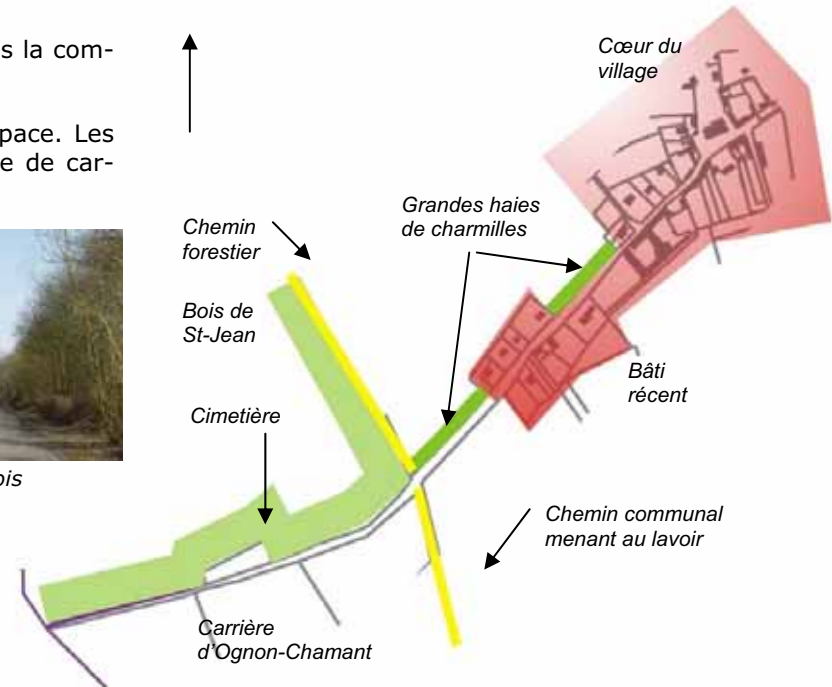


Traversée des bois

La forêt s'éclaircit progressivement. L'espace s'ouvre et dans l'axe, s'inscrivent les constructions les plus récentes et leur cortège végétal. Le sapin planté dans un jardin en fond de plan est-il un rappel des boisements de Douglas à l'entrée?

Enfin, la route débouche ensuite rapidement sur les pâtures encerclant le bourg d'Ognon. Le mur de l'ancien potager du château, en arrière plan, se distingue. On note son intérêt architectural et paysager.

L'entrée dans le village est ensuite marquée par l'alternance de différents effets de « paroi », tantôt assurée par un mur, tantôt par une haie basse ou encore par une haie haute.



Le cimetière est longé par la route. La présence du boisement de sapins de Douglas, contre lequel il est situé et le mur de pierre lui donnent une ambiance particulière.



LES CHEMINS

Les chemins sont des axes de découverte et de compréhension du territoire

Les chemins sont relativement nombreux sur le territoire communal . Moins marqués par les aménagements que ne le sont les infrastructures routières et quel que soit leur itinéraire, ils permettent toujours la découverte du paysage avec le sentiment d'être immergé dans celui-ci. Plusieurs types de chemins peuvent être distingués:

- *Les chemins forestiers*, à l'ouest qui sont à relier avec le circuit touristique de la forêt d'Halatte et pour lequel Ognon constitue une clairière et un objectif de promenade.
- *Les chemins aux franges* ouest et nord-est assurent la découverte du bâti. A la différence des routes qui n'offrent pas de points de vue sur le village, les chemins permettent une vision plus lointaine et plus globale.
Deux chemins passant à l'arrière du bourg entre les pâtures ou le long des bois, offrent un aperçu significatif des fonds de parcelles et des caractéristiques de l'organisation du bâti.
En ce qui concerne le hameau de « La Roue-qui-Tourne », bien que les infrastructures routières permettent de percevoir celui-ci, d'en comprendre l'implantation ainsi que son fonctionnement, des chemins, à l'arrière des constructions en donnent une approche visuelle plus « intimiste » alors que ce n'est pas le caractère dominant du hameau.
- *Les chemins agricoles* de la plaine nord-est: ils constituent des axes de perception du vallon d'Ognon, et de l'inscription du parc et de l'ancien château dans ce relief en creux par rapport à la plaine.

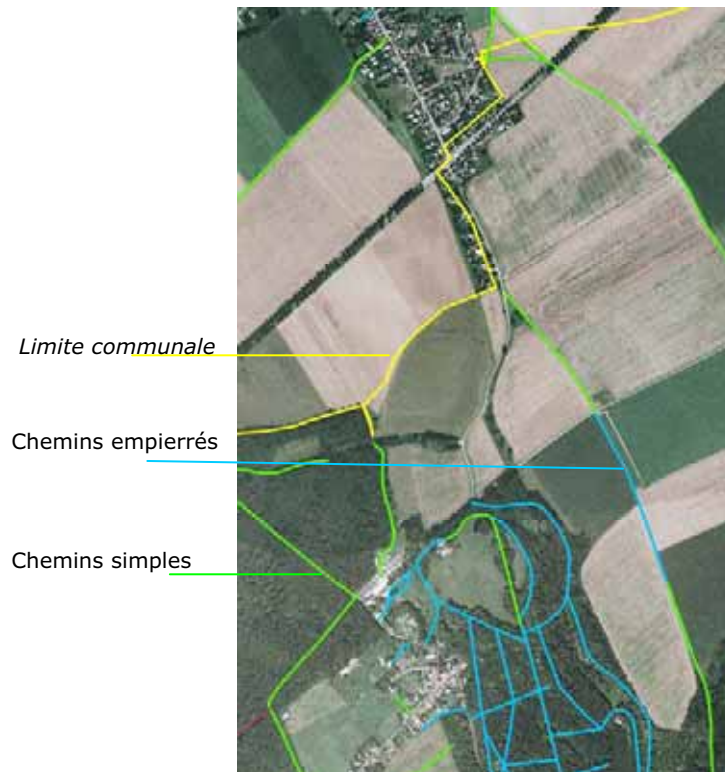


Nature des chemins:

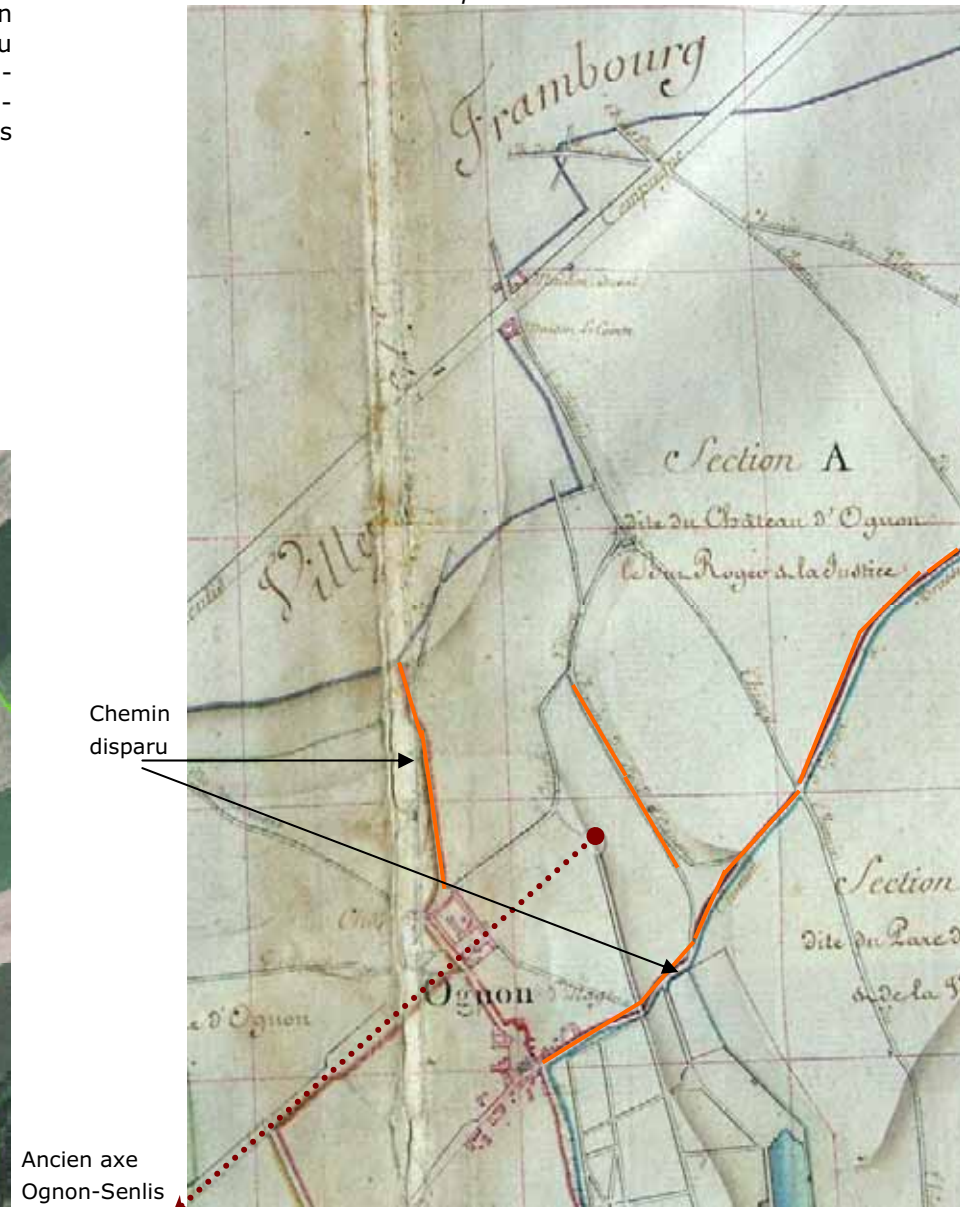
- Sentiers
- Chemins empierrés
- Chemins simples

CHEMINS ET PERCEPTION DE L'ESPACE

- *Les chemins disparus*: les cartes anciennes mentionnent un chemin reliant la ferme, située à l'angle nord-ouest du parc du château au hameau de « La Roue-qui-Tourne ». Sa trace n'est plus visible. Aucune liaison piétonne entre le village et son hameau n'existe aujourd'hui. Il faut utiliser pour cela les accotements de la route dans le vallon (RD120).
On note également un ancien chemin qui coupait le vallon et traversait le parc en direction de Brasseuse, au droit de la place de l'Eglise.
- *Des chemins en projet*: un projet de liaison douce intercommunal et parallèle à la route de Senlis permettra de circuler sur cet axe important et de découvrir le paysage en toute sécurité, à l'ombre des érables.

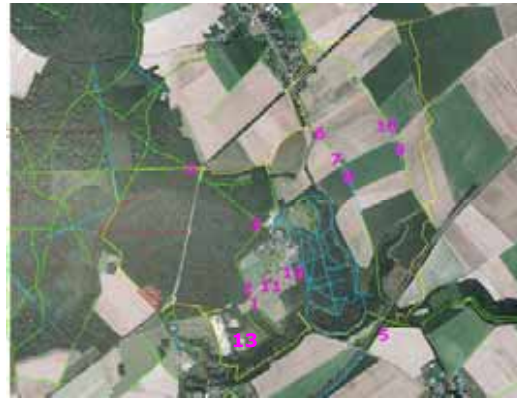


Extrait du cadastre napoléonien



CHEMINS ET PERCEPTION DE L'ESPACE

Des chemins et des ambiances paysagères variées:



Chemins des bois:



Chemins du plateau



Chemins du village



DYNAMIQUE TERRITORIALE

Carte du Diocèse de Senlis, 1709



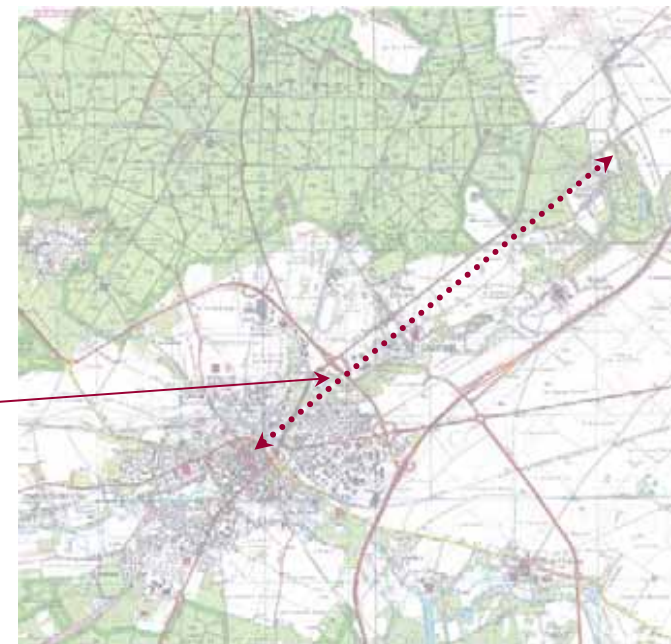
Chaussée Brunehaut

Carte de la Capitainerie d'Halatte, 1711



Axe historique du château d'Ognon à la cathédrale de Senlis

Carte IGN



Le village a connu plusieurs noms au cours des siècles: Ongnion, Onion, Oignon en 1207, Oignon-Senlis, Ongnon et aujourd'hui Ognon. La terre d'Ognon avait le titre de baronnie et entra au XVème siècle dans la maison de La Fontaine. Artus de La Fontaine devint grand maître de cérémonie. Très minutieux sur le cérémonial, il prescrivait une extrême observation de la hiérarchie et du rang. C'est de là qu'est apparu le proverbe « Marcher ou se mettre en rang d'Oignon ».

La commune qui avait été réunie en 1825 à celle de Villers-Saint-Frambourg, a recouvré, par ordonnance royale du 27 juillet 1832, son existence distincte.

La Chaussée Brunehaut, au sud du bourg constituait un axe essentiel reliant Senlis à Compiègne au XVIIIème siècle. Ce chemin a conditionné l'implantation de nombreux villages à l'image de Balagny-sur-Aunette. Le village d'Ognon s'est quant à lui implanté en surplomb, de l'autre côté de la vallée. La chaussée Brunehaut semble avoir été par la suite abandonnée, au bénéfice de la route royale reliant Paris à Saint-Quentin, route qui a amené la naissance du hameau de « La Roue-qui-Tourne » comme relais de poste. C'était alors un hameau de 9 maisons sur la route royale de Paris à Saint-Quentin. Son nom est issu de l'auberge par laquelle ce village a commencé.

La répartition des espaces agricoles, boisés et construits a peu évolué à l'observation des cartes, depuis le XVIIIème siècle. L'espace du village était déjà délimité par les bois et les pâtures, et le hameau était en territoire agricole traversé par la route royale de Paris à Saint-Quentin.

Le lavoir, situé au bord de l'Aunette dans la zone de marais figurant sur la carte des Capitaineries de Halatte de 1711 subsiste. Son chemin d'accès est toujours existant.

Il faut noter la présence d'un axe historique de composition à l'origine de l'organisation urbaine de la commune d'Ognon. C'est effectivement suivant la création d'un axe « théorique » reliant le château à la cathédrale de Senlis que la construction du château et de son parc mais aussi du village, se sont faites.

DYNAMIQUE TERRITORIALE

Structure communale

Axes viaires sur la carte de la Capitainerie de Halatte - 1711



- Tracé indicatif de l'actuelle route D932a
- Ancien marais
- Chaussée Brunehaut
- Délimitation de la partie nord du parc

Axe du château d'Ognon à la cathédrale de Senlis



- chemin interrompu
- Ancien chemin traversant le parc

La structure du village a légèrement évolué au cours de l'histoire et on constate que cette évolution est largement liée aux modifications opérées aux limites nord-ouest de la propriété du château et du parc.

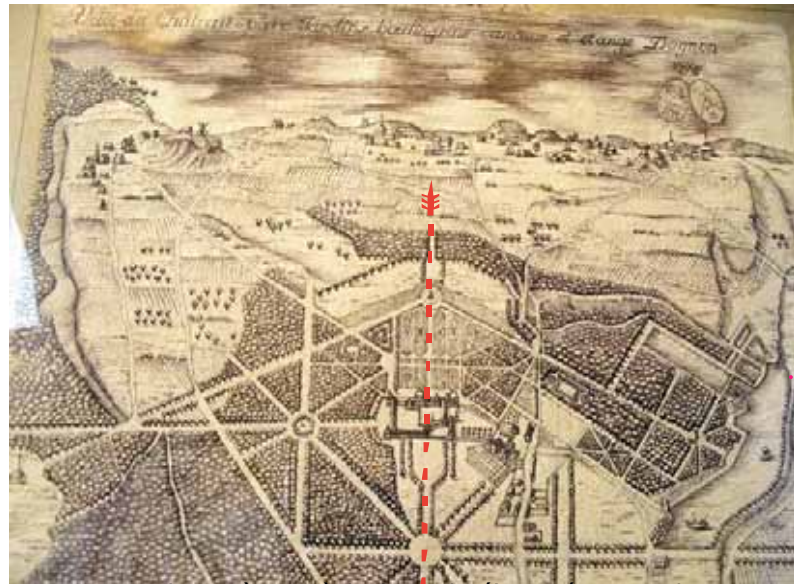
C'est principalement sur le tracé viaire que ces modifications s'observent, par comparaison des cartes successives. Au XVIIème siècle, le village suivait une trame viaire plutôt orthogonale, stricte, dépendante de deux axes principaux de composition du parc et du château: un premier axe, qui reliait le château à Senlis et dont une partie repose aujourd'hui sur un chemin le long du mur de l'ancien potager.

Deux châteaux se succédèrent. Peu d'informations ont été trouvées sur le premier. Le second fut détruit dans les années 60.

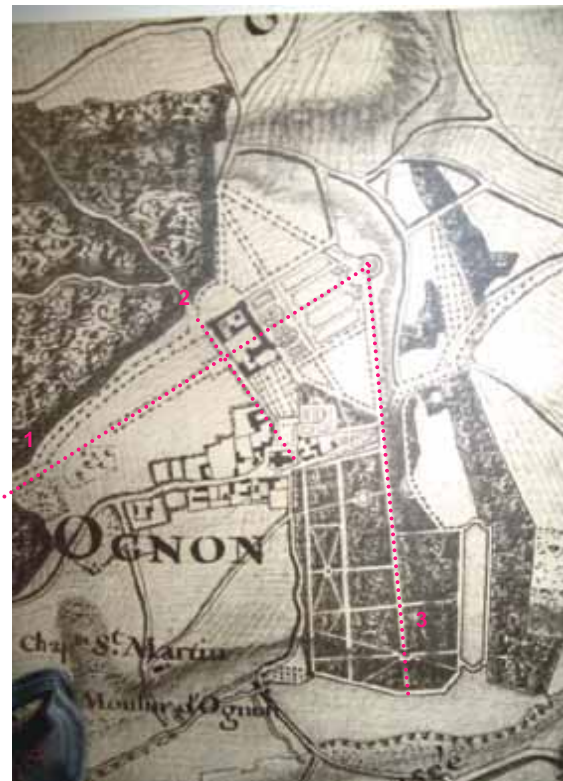
Aujourd'hui, on s'aperçoit que l'axe qui menait de l'église au premier château a été détourné après la modification du sens d'implantation du château et l'agrandissement de la ferme.

Le chemin traversant le parc en direction de Brasseuse n'est plus accessible, il est inclus dans la propriété du parc actuel. Ce chemin étant maintenant clos, la rue de Senlis se termine brutalement. Aucune continuité n'est perçue dans le réseau de voies actuel en raison des angles que forment les rues.

Évolution des rues du village et composition du parc



Documents du XIXème siècle (non daté) représentant le parc du château d'Ognon et le village



DYNAMIQUE TERRITORIALE



Plan et tracé des voies actuelles

- 1 - axe de composition du parc et château en direction de la cathédrale de Senlis
- 2 - axe ancien de délimitation de la propriété
- 3 - axe de composition du parc reliant la partie ornementale à la partie loisirs du parc. Au bout de l'axe, un embarcadère pour se promener sur l'étang.

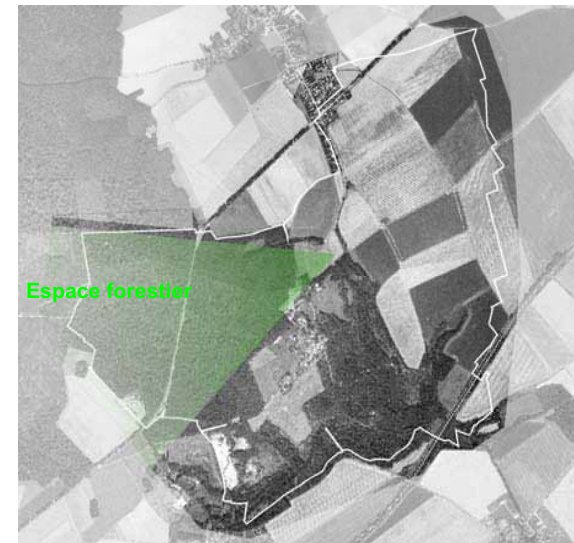
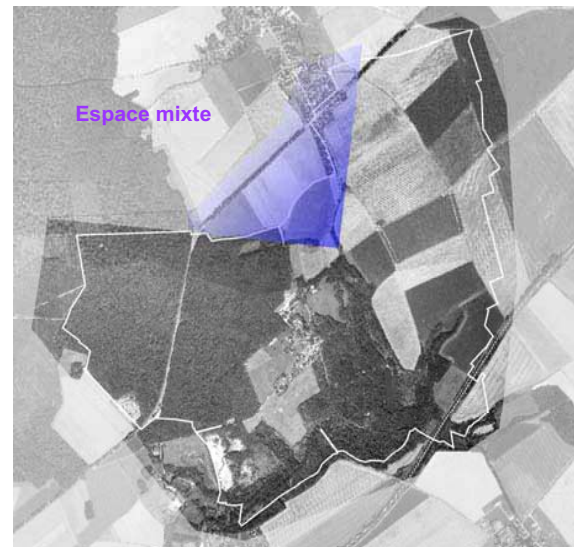


Unités paysagères communales

Relief contrasté, richesse hydrographique, espaces forestiers et agricoles mais aussi, organisation humaine et inscription sur le sol communal d'une vaste composition paysagère issue des modes du XVII^{ème} siècle, constituent les composantes du territoire communal. Elles ont fait apparaître l'importance d'un axe nord/sud, le vallon et l'analyse cartographique et historique montre que l'axe de composition du parc est aussi fondateur de la structure communale.

L'implantation du bâti, les espaces paysagers et les vues sont ainsi conditionnés. Quatre unités paysagères témoignant de la diversité et de la richesse des paysages communaux, ayant chacune aujourd'hui des caractéristiques propres peuvent être identifiées:

- l'espace mixte vers le nord
- l'espace forestier vers l'ouest
- l'espace de clairière vers le sud
- l'espace agricole vers l'est.



Unités paysagères communales

Un espace mixte au nord

En direction du nord, l'observateur est tout d'abord attiré par les constructions de La Roue-qui-Tourne et les alignements d'arbres. Le hameau est à découvert dans ce paysage. La vue passe ainsi par-dessus les espaces agricoles du vallon. Néanmoins, elle reste cloisonnée:

- A l'ouest, le bois de la Queue d'Ognon constitue un écran sombre et opaque.
- Au nord-ouest, les vues s'arrêtent sur la ligne formée par la RD932a.
- A l'est, les variations d'amplitude du relief, bien que faibles font converger le regard sur les habitations du vallon.

Ces systèmes visuels délimitent un espace caractéristique qualifié de mixte car mêlant habitat, infrastructures et cultures.

Toutefois, en raison de ses ouvertures vers le plateau et des nuisances liées à la RD932, cet espace est un secteur particulièrement sensible. Il est soumis à la pression d'un éventuel projet d'extension urbaine. Le vallon, remarquable par ses vues paysagères, demande à être préservé.

Un espace forestier:

A l'ouest, les vues sont arrêtées par les masses boisées. En continuité du massif boisé d'Halatte, la transition est progressive vers l'espace agricole. A l'intérieur des bois, les vues y sont réduites, l'espace assez sombre, seulement éclairé par les chemins apportant des échappées visuelles ponctuelles.

Cette partie forestière est également marquée par la route (RD932) qui coupe ces bois en deux parties distinctes, départageant l'espace boisé domanial de l'espace boisé privé. Cette limite souligne l'importance historique de cette voie en tant qu'ancienne route royale.

Les bois se prolongeant jusqu'aux portes du village le protègent des grands axes viaires. Ils lui apportent également un microclimat.

Ces espaces forestiers cloisonnent la commune, ils sont bien délimités et leurs périmètres ne devraient pas évoluer à moyen terme.

Un espace de clairière

Le village d'Ognon est clos de toute part:

- Au nord et à l'est, par les bois de Saint-Jean et de la Queue d'Ognon.
- Au sud, par les boisements de la vallée de l'Aunette.
- A l'est, par le parc impénétrable.

Il s'inscrit dans une clairière boisée.

Le parc en constitue un élément important par son emprise et sa surface (40 ha) et par son architecture. Il est fortement lié à l'urbanisme du bourg dont il a configuré l'implantation et l'organisation. Ses murs en marquent aujourd'hui le périmètre. Il constitue néanmoins une entité distincte du village au regard de ses boisements, de ses éléments hydrauliques et son impact dans le paysage, depuis l'extérieur. En effet, à la différence du village, la masse végétale et dense que constituent les boisements du parc est visible de loin depuis le plateau agricole, jouant le rôle de « signal ».

D'autre part, il n'y a pas de lien directement perceptible entre le village et l'Aunette pourtant à proximité. Mais l'implantation d'une partie du parc dans la vallée le rattache à celle-ci par le mur et la voie qui le longe (route de Barbey). Le village, dont l'implantation est à l'écart du cours d'eau s'est constitué en se regroupant autour de l'ancien château sur le plateau.

Cette partie de la commune est ainsi composée de diverses entités paysagères: les bois, les prairies et pâtures, les constructions du village, la vallée de l'Aunette et la rivière, la propriété du parc et ses murs... C'est le regroupement de ces éléments et l'architecture de leur implantation qui forme la cohérence de cette unité paysagère singulière.

L'espace agricole

Cet espace, rattaché à l'unité paysagère du plateau agricole du Valois, est caractérisé par l'étendue de ses terres cultivées dominant le paysage, et donnant autant de vues toutes remarquables et à préserver.

Les vues depuis l'extérieur de la commune (vers l'Ouest) permettent de diviser cette entité en 2 parties distinctes:

- au nord, le regard vient se caler sur le hameau de La Roue-qui-Tourne et le village de Villers-Sant-Frambourg. Au-delà, la ligne d'horizon est formée par les bois et les forêts de Halatte.

- Au sud, l'espace est délimité par le parc qui referme le cadre visuel.

Ce plateau est caractérisé par les variations d'amplitude de son relief et l'effet de mise en scène autour des éléments qui ponctuent les terres cultivées: villages, alignements d'arbres le long de la route, impact de l'autoroute A1, boisements de l'Aunette, haies, arbre isolé...

Conclusions:

Le territoire d'Ognon constitue en quelque sorte, une clé de transition entre des espaces à dominante forestière et un plateau agricole. Cette position particulière est à l'origine d'une grande diversité paysagère, dans ce cas synonyme de richesse. En effet, l'alternance entre les espaces ouverts et fermés et les variations d'amplitude du relief, marquent et structurent le territoire. Les routes et chemins en témoignent largement en permettant la découverte.

Néanmoins, cette situation aux franges des grandes unités implique aussi un fragile équilibre soumettant l'espace communal à des dynamiques différentes. S'il apparaît nécessaire de préserver les caractéristiques propres de chacun des espaces relevés et décrits précédemment, la commune peut être amenée à prendre en compte et programmer des projets suivant ses besoins. Tout l'enjeu réside dans la localisation, la définition des besoins et la capacité d'un projet à s'inscrire dans l'identité de chacune des unités paysagères.

II: ANALYSE DE L'EVOLUTION DU TISSU ET LECTURE DES PAYSAGES BÂTIS

INTRODUCTION

La structure du village est ancienne, les architectures bien que diverses restent traditionnelles. La commune compte 133 habitants, pour 65 logements, dont 50 résidences principales. 39 sont des logements individuels, 9 sont recensés comme collectifs.

L'habitat se répartit en deux entités construites, distinctes dans leur implantation et leur fonctionnement. Mais il faut considérer également une troisième entité, véritable architecture du territoire communal constitué par le parc de l'ancien château d'Ognon.

Trois entités:

- **Un village** groupé près d'un château disparu et son parc



L'arrière du village depuis l'allée Joséphine

- **Un hameau**, « **La-Roue-qui-Tourne** », ancien relais de poste sur la route royale de Paris à Saint-Quentin



Le hameau de La-Roue-qui-Tourne

- **Un parc:**

Un espace structurant, ayant à la fois un effet de liaison et de coupure:

- Liaison physique par la géomorphologie
- Liaison visuelle par les murs et l'espace boisé du parc
- liaison structurelle par son influence sur l'organisation du village
- Coupure physique du village sur sa vallée
- coupure physique par le mur



Le parc vu de la D120 en venant du hameau

INTRODUCTION

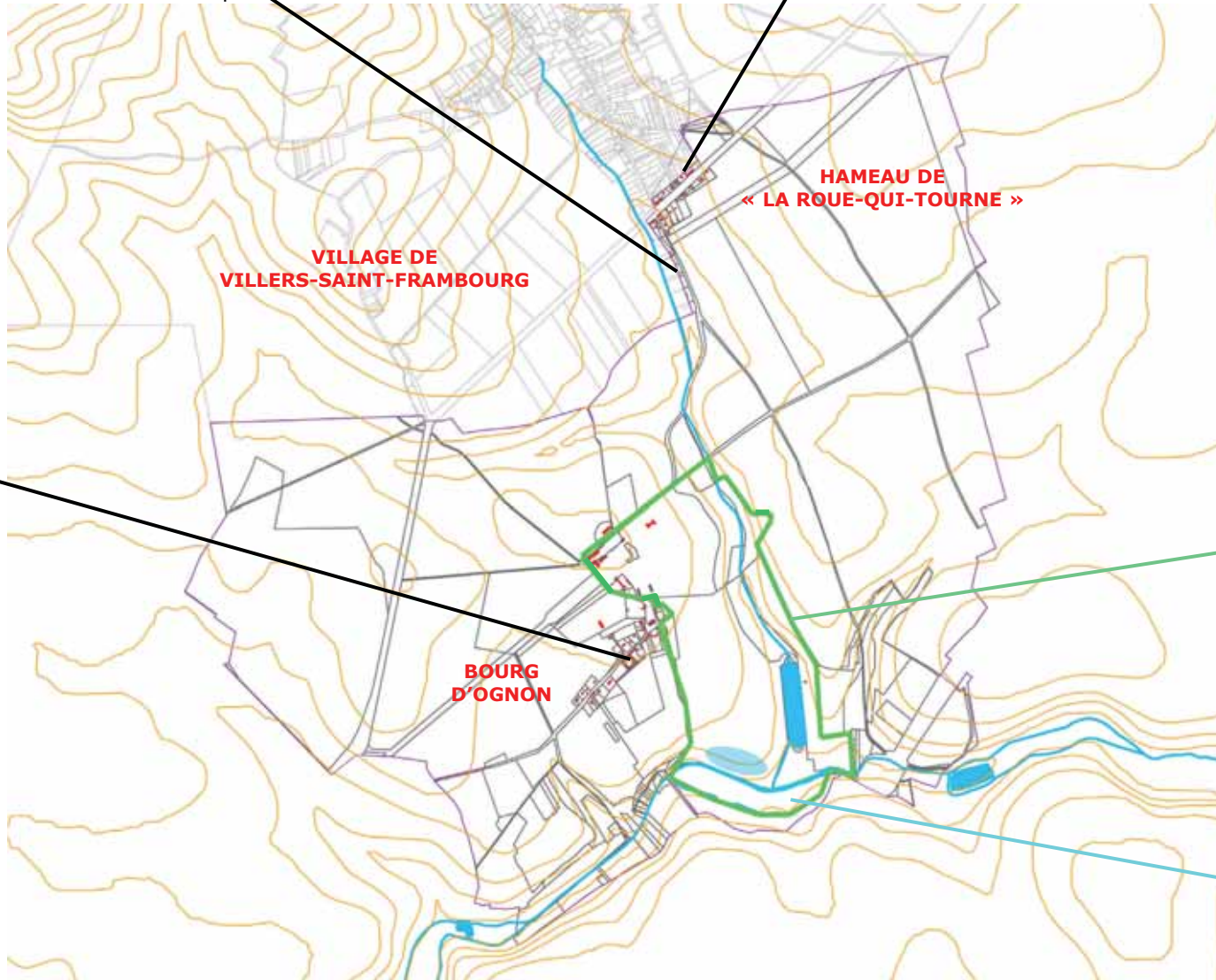
Extension du village de Villers-Saint-Frambourg dans l'axe du vallon vers Ognon en mitoyenneté avec le hameau de La-Roue-qui-Tourne

Implantation ancienne le long de la départementale

Bourg d'Ognon

Parc du château

L'Aunette



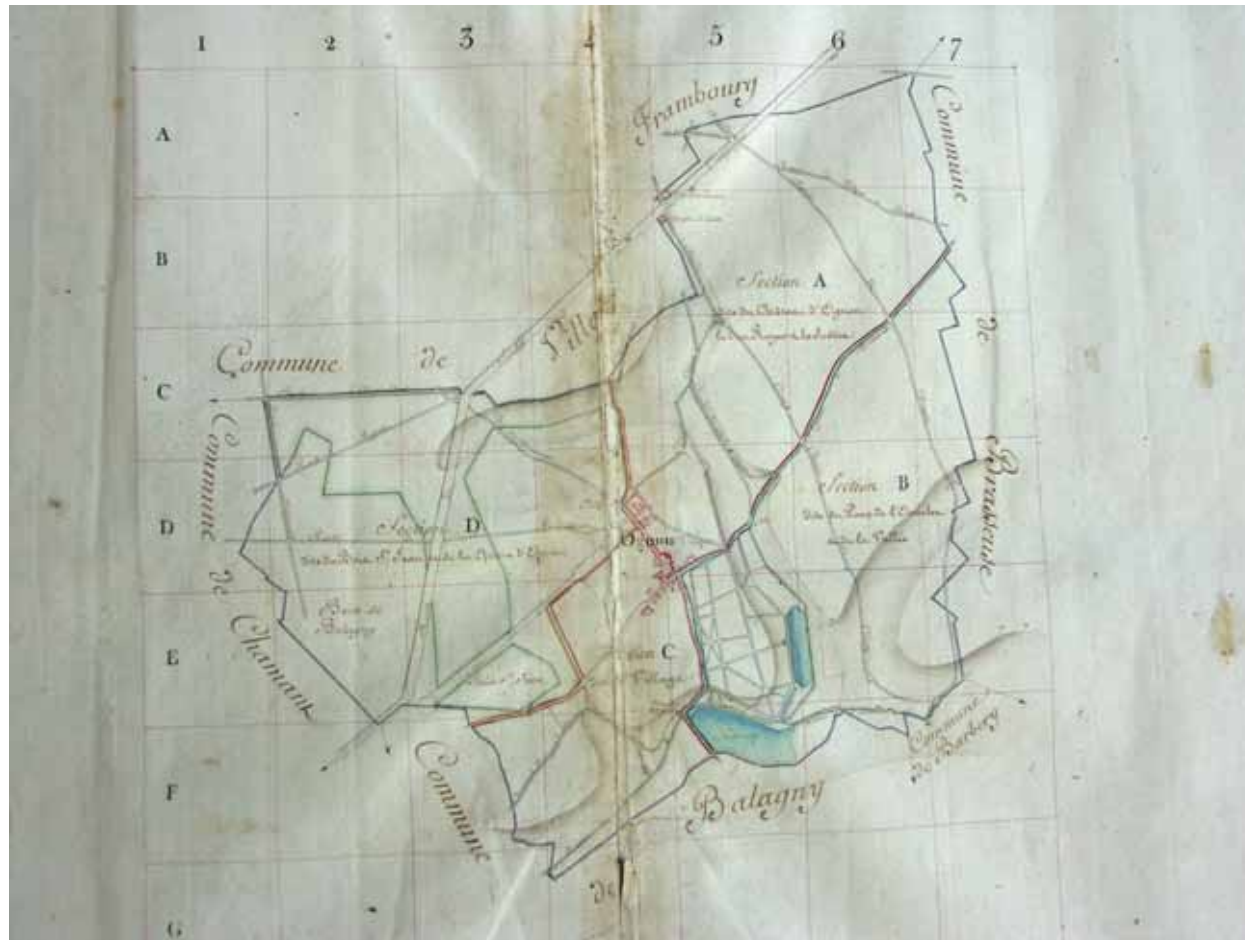
Les entités construites

INTRODUCTION

La structure urbaine de la commune d'Ognon est ancienne. Son évolution peut être qualifiée de faible, les nouvelles constructions ayant respecté le schéma initial visible sur le cadastre napoléonien datant du début du XVIIIème siècle.

Les principales composantes sont déjà présentes:

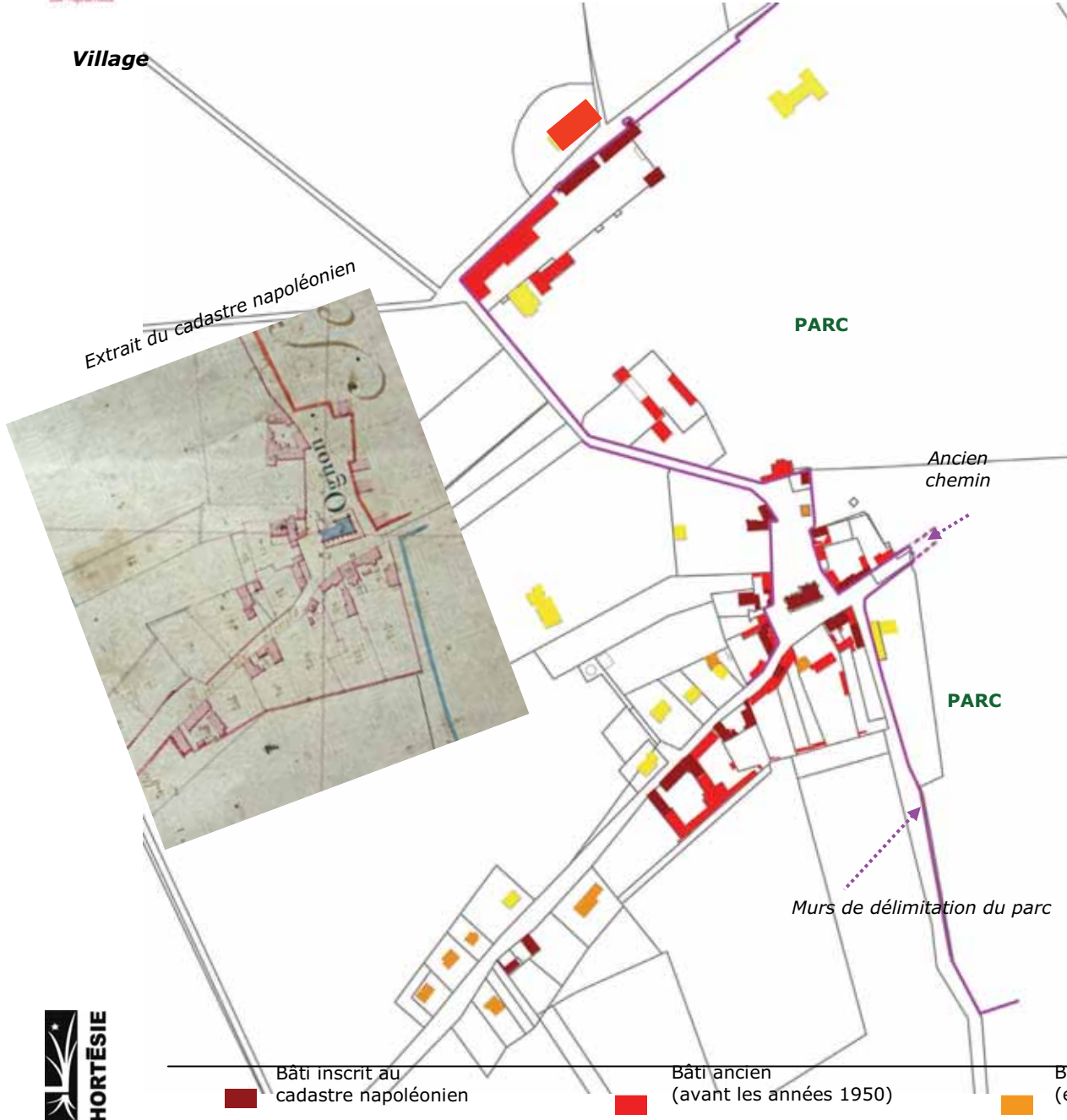
- le mur de délimitation du parc du château
- Le 1er château et les habitations attenantes
- Le cœur de village au croisement de deux axes principaux, organisé autour de l'église et accompagné des fermes
- Le hameau de « La Roue-qui-Tourne » représenté par deux principales habitations: « *La Maison Duval* » et « *La Maison Le Comté* »



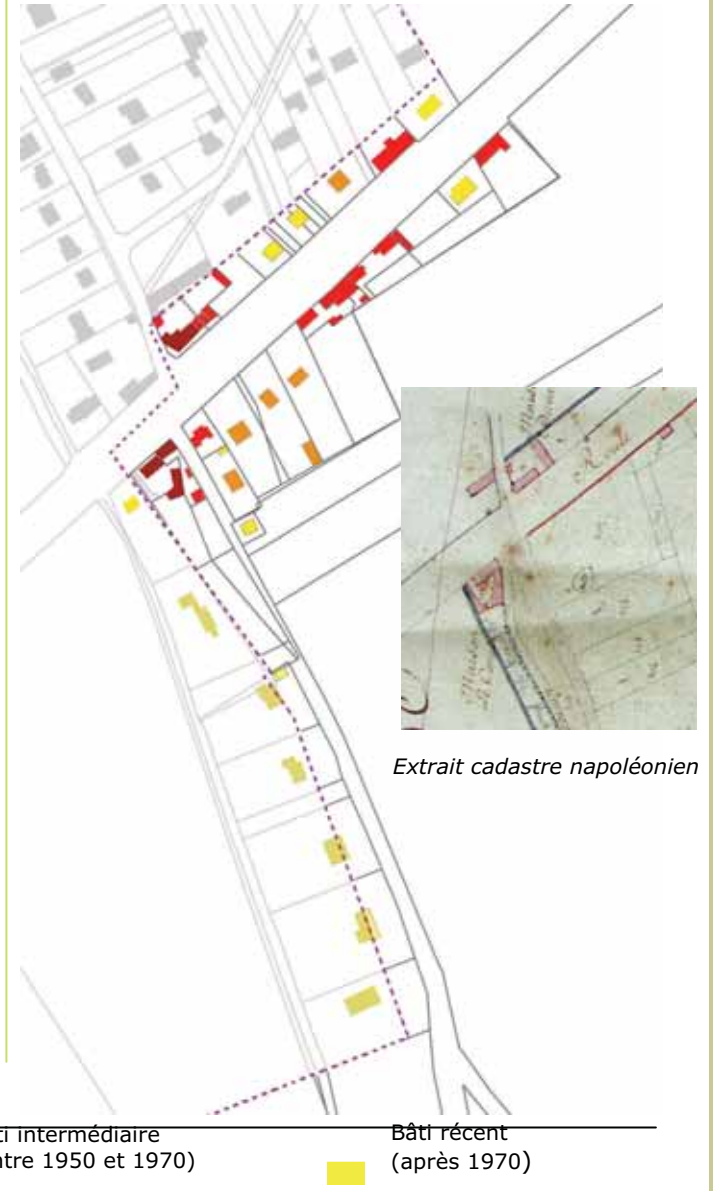
Cadastre Napoléonien, 1709

L'ANCIENNETE DU BATI

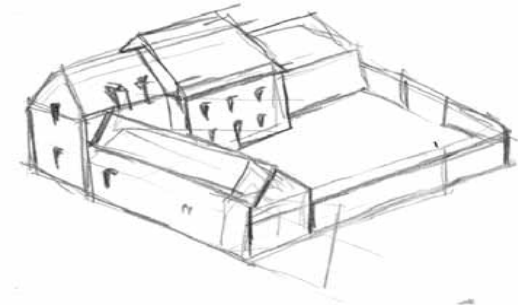
Village



Hameau de La « Roue-qui-Tourne »



LE VILLAGE D'OGNON



Implantation ancienne en bordure de rue, cour rectangulaire

Un bâti ancien structuré à la fois par le mur du parc et la place de l'église

Le mur du parc, visible de toute part et imposant par son tracé, est érigé en limite de village Est. Les constructions se sont naturellement appuyées sur sa configuration. Le croisement des deux rues principales, la rue de La Forêt et la rue de Senlis (qui autrefois continuait vers Brasseuse) a sûrement conduit l'implantation de l'église et de l'habitat à former un angle, constituant ainsi la place du village.

L'aménagement de celle-ci revêt une importance particulière de part son histoire mais aussi quant à son usage. Il doit intégrer l'organisation sociale (manifestation, stationnements, circulation...) dans l'espace des habitants d'Ognon et le lien historique avec le parc et le château.

Actuellement, cette fonction de cœur de village demeure. Elle est dès lors liée à la présence de la mairie, de l'église, de l'école et du restaurant « *Les Trois Canards* ». Quelques modifications ont pourtant pu être faites. Ces changements (suppression et/ou extension des bâtiments) concernent essentiellement les anciennes fermes ou habitations, autrefois dépendantes du château. Ils avaient dans la plupart des cas pour finalité de rendre des habitations plus adaptées à l'évolution résidentielle du village.

Le mode d'implantation du bâti ancien (façades sur rue accolées, jardins et cours à l'arrière, formes parcelaires allongées) reflète l'organisation traditionnelle des villages de la région. Les murs de clôtures, à l'alignement sur la rue succèdent aux murs de façades ou de pignons.



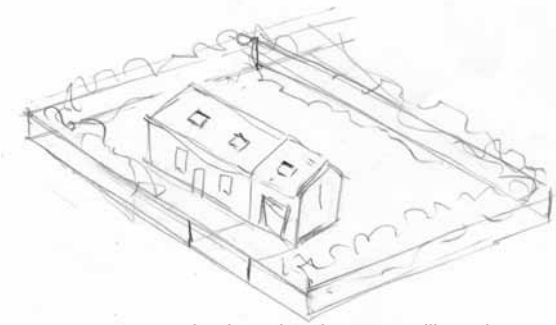
La place de l'église depuis la rue de Forêt



*Arrivée sur la place de l'église par la rue de Senlis:
- unité d'une ancienne ferme réhabilitée en logement à droite,
- l'église en face
- des clôtures disparates des habitations récentes à gauche.*



Construction récente en retrait de la route



Implantation de type pavillonnaire en milieu de parcelle

Le nouveau dans les vides de l'ancien

L'armature ancienne du bourg s'est étendue progressivement avec quelques constructions le long de la rue de Senlis. On pouvait voir, au Sud, la présence d'une ferme légèrement à l'écart de la partie agglomérée, comme l'attestait le cadastre napoléonien. On pourrait y voir aujourd'hui une certaine dissymétrie dans la perspective de la voie confirmée par les constructions récentes implantées sur les lopins de terre anciens divisés.

Les architectures suivent le modèle actuel traditionnel: implantation en milieu de parcelles et limites de propriétés plantées de haies végétales denses visant à se protéger d'une trop grande promiscuité.

Les dernières nouvelles constructions, suivant le « modèle pavillonnaire » se sont implantées à l'extrémité de la rue de Senlis, en entrée de village. De ces différences entre les constructions anciennes et les maisons récentes, il en découle un manque d'unité et de cohérence globale le long de la rue de Senlis. L'entrée de village par la voie communale, mettant en avant le bâti récent ne reflète pas les qualités architecturales anciennes du bâti, pourtant prédominant que l'on trouve dans le village.

LA ROUE-QUI-TOURNE , L'ANCIEN RELAIS DE POSTE

Une organisation linéaire des constructions

Les maisons anciennes du hameau de La Roue-qui-Tourne sont dispersées le long de la route départementale et autour du carrefour avec la D120, voie qui permettait d'accéder directement du château à la route royale. La trace d'une entrée dans le mur du parc du château est encore visible, située dans la perspective de la D120.

L'emprise de la RD 932a, route actuelle correspond à celle de la route royale.

Le cadastre napoléonien montre une implantation localisée au niveau du carrefour de la route royale et de la D120. Ces bâtiments, qui se différencient aujourd'hui par leur qualité bâtie, ont subi quelques modifications mais sont restés des éléments de repère pour le hameau. Ce dernier s'est ensuite étendu le long de l'axe principal qu'était la route royale.



Ancienne construction en cours de réhabilitation

Puis des habitations se sont implantées sur des parcelles disponibles entre les maisons les plus anciennes de la route de Senlis.

Récemment encore, quelques constructions se sont 'imbriquées' dans le tissu ancien, en restant le long de la RD932a et en établissant plus ou moins une continuité du bâti le long de cet axe mais également en présentant une certaine hétérogénéité entre les types d'habitat. Les anciennes et les nouvelles constructions se juxtaposent linéairement et frontalement par rapport à la route. L'entrée du hameau en venant de Villeneuve-sur-Verberie illustre bien un manque d'homogénéité par la présence d'une habitation ancienne du côté gauche, imposante par son volume, et par l'implantation récente d'un pavillon sur le côté droit sans rapport de proportion ni d'architecture.

Pavillon et bâti ancien à l'entrée du hameau



Les nouveaux pavillons se cachent derrière la haie



Les constructions du début de siècle recherchaient plutôt à voir et à être vues. Il est vrai que les nuisances de la route ont évolué...



Un nouvel axe

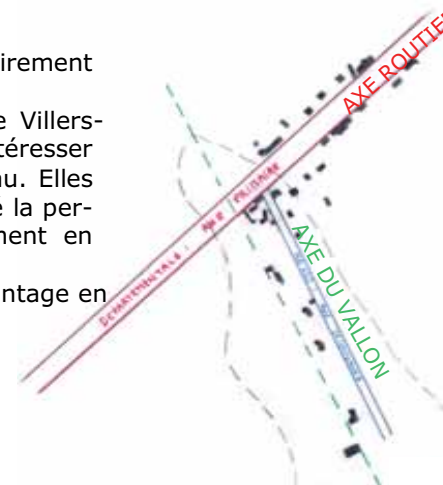
D'autres constructions récentes se sont développées le long de la RD120, perpendiculairement à la départementale, dans l'axe du vallon et exclusivement du côté Ouest .

La plupart de ces nouvelles constructions sont installées en fait, sur la commune de Villers-Saint-Frambourg. Seules les clôtures sont sur le territoire d'Ognon. Il convient de s'y intéresser car elles font partie du paysage d'Ognon et participent fortement à l'image du hameau. Elles ont reproduit le modèle du village rue sur l'axe du vallon, doublé par la route et modifié la perception du hameau surtout depuis Ognon, même si elles sont implantées légèrement en contrebas et semblent fondues dans la masse végétale.

Bien qu'accollée au village de Saint Frambourg, l'urbanisation du hameau n'est pas davantage en cohérence avec celui-lui.

Deux axes constituent donc le hameau aujourd'hui:

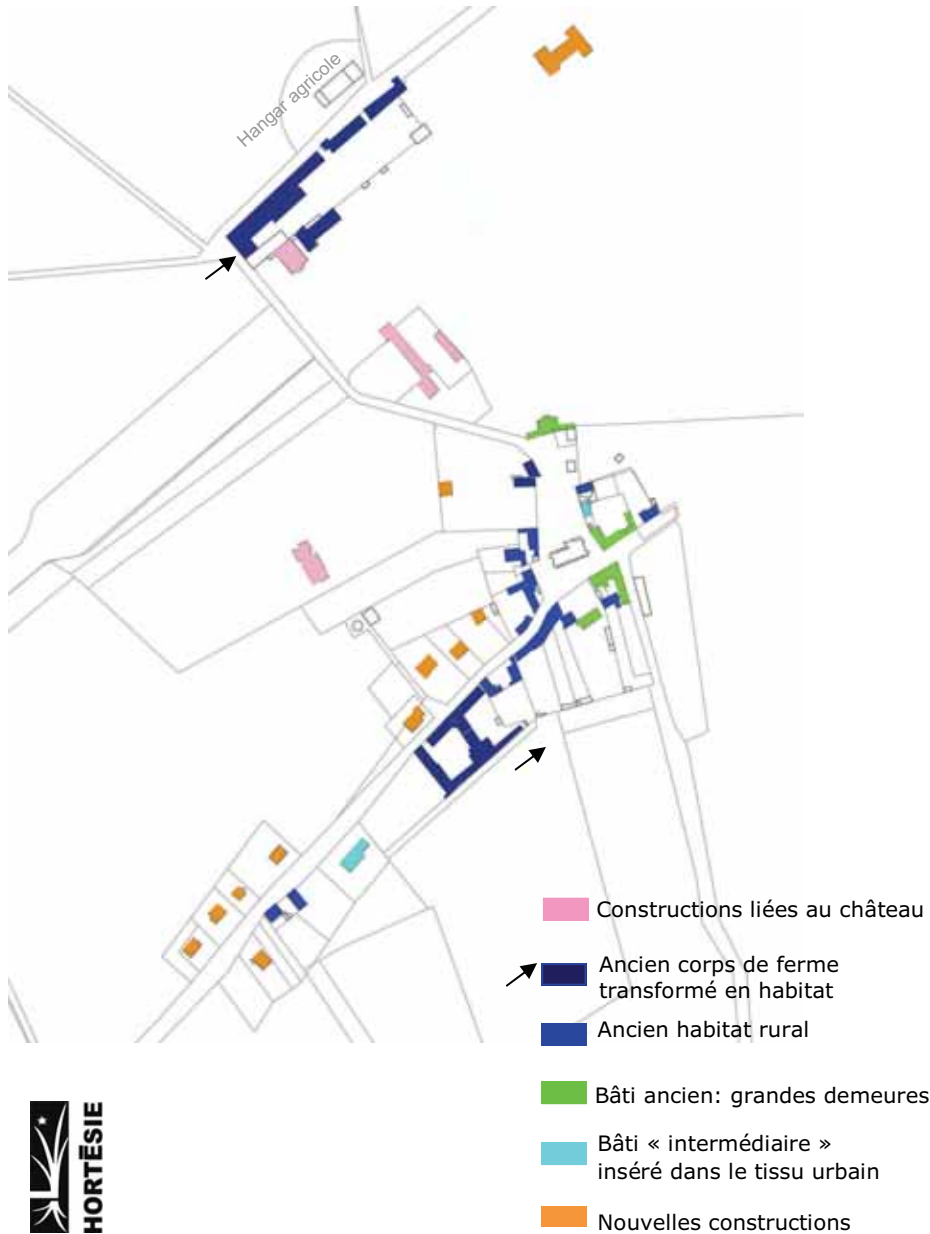
- l'axe par les siècles passés: la route départementale
- le nouvel axe: le vallon principal.



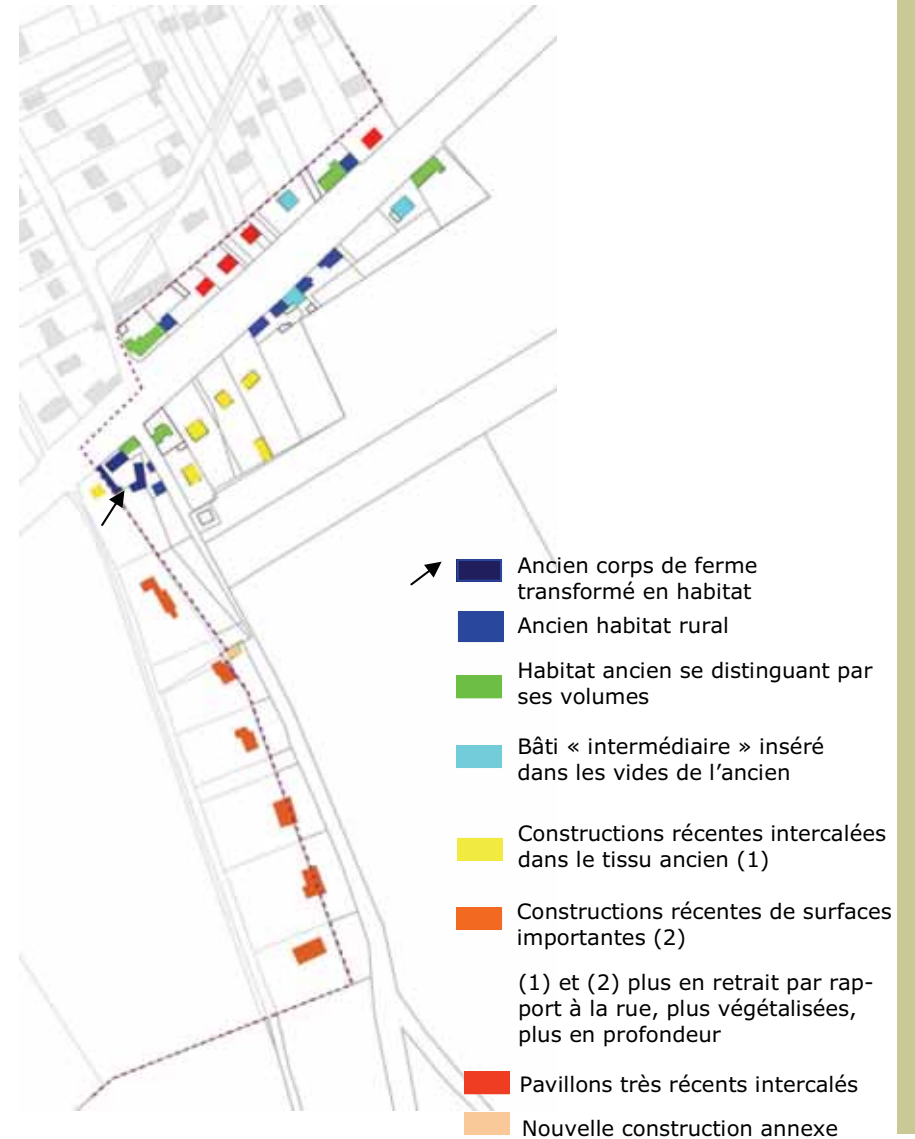
Construction récente le long de la D120

TYPOLOGIE DU BATI

Le village: une unité malgré une diversité architecturale



La Roue-qui-Tourne: Un bâti hétérogène



TYOLOGIE DE BATI

Le village: une diversité architecturale

Le bâti ancien:

Les constructions anciennes, par leurs matériaux, par les couleurs utilisées, sont à l'origine de l'impression d'unité et en quelques sorte de l'identité du villages. Car celui-ci présente malgré tout des singularités dans les volumes des bâtiments et de traitement des façades.



Moellons calibrés et assisés, joints creux, toiture petites tuiles.



Pignons en briques, mur briques bâtiment en retrait...



Pierre de taille en chaînon aux angles, toiture mansardée à deux pentes, pignon à l'arrière et toit deux pentes.

Un bâti récent hétérogène

La diversité des types d'habitat plus récents ne permet ni l'élaboration d'une typologie particulière ni une cohérence globale du village.



Diversité des formes architecturale: Enduit opaque, portail clinquant, végétation dense, constructions à un étage

Des constructions particulières:

Pavillon à l'abandon en entrée de bourg



Construction le long de la rue de Senlis associant le modèle pavillonnaire (habitation en retrait, clôtures...) et l'utilisation de matériaux anciens



Maison sur 2 niveaux, place de l'église diversement appréciée pour son intégration. Elle se remarque par la couleur des volets et des encadrements de fenêtres.



TYPLOGIE DE BATI

La Roue-qui-Tourne : un bâti très hétérogène

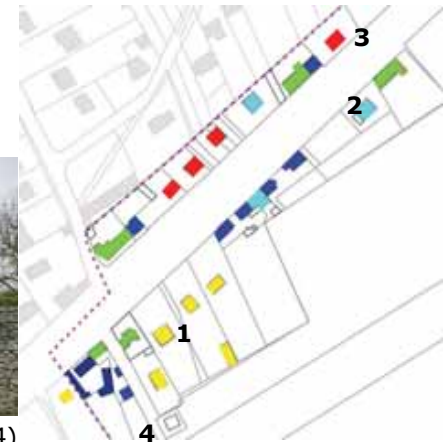
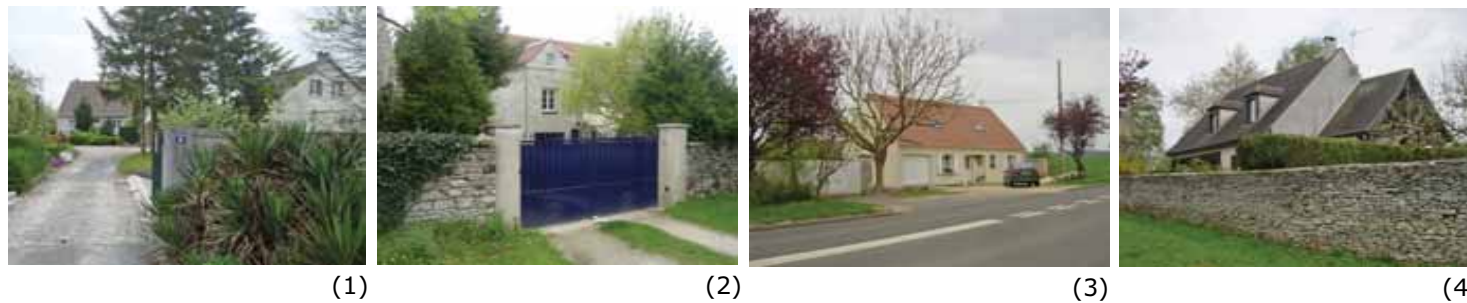
Le bâti ancien

Contrairement au village, il n'y a pas, dans le hameau, de structure ou de forme urbaine prédominante. Certaines habitations ont une volumétrie qui appellent le regard, elles étaient conçues pour l'accueil (Relais). Le hameau a conservé une apparence modeste et conviviale.



Une hétérogénéité de plus en plus marquante le long de la départementale

Le choix des matériaux, des couleurs, du mode d'implantation, du type de clôture varie d'une construction à l'autre sans vision d'ensemble ni prise en compte du bâti existant.



Dans l'axe du vallon: des structures d'habitat différentes, en opposition au bâti ancien

Les habitations dans l'axe du vallon présentent une typologie très différente du bâti d'origine. D'une surface d'habitat plus importante que les autres, elles apparaissent beaucoup plus dispersées et indépendantes.



LES HAUTEURS DU BATI

Village



La Roue-qui-Tourne



■ Rez-de-chaussée

■ Rez-de-chaussée + combles

■ Rez-de-chaussée + 1 étage + combles

LES HAUTEURS DU BATI

Une hauteur de bâti traditionnelle relativement basse

L'habitat traditionnel modeste (maisons d'habitation) présente une hauteur de bâti équivalente à un rez de chaussée avec combles aménagés. Les nouvelles constructions, aussi bien pour le bourg d'Ognon que pour le hameau de La Roue-qui-Tourne ont globalement respecté ce modèle à l'exception de quelques constructions à un étage.

Le bâti ancien

Dans le village, on observe de légères variations des hauteurs de façades et des angles de toitures sans pouvoir identifier les règles ou principes de construction adoptés par les habitants.

L'orientation des toits varient fréquemment selon la disposition des volumes autour des cours rectangulaires du bâti ancien.

Il en résulte un velum d'autant plus remarquable que la hauteur est basse ce qui implique des vues prédominantes sur les toitures.

Autour de la place de l'église, un certain nombre de constructions anciennes présentent un étage de plus par rapport à l'ensemble. Elles marquent ainsi l'espace central en soulignant l'importance de l'édifice en cœur de village.



Un faitage et une hauteur du bâti variée dans le village, alternance de pignons et façades



Vue du village de part l'arrière: prédominance des toitures, alternance de pignons, murs et façades



Une hauteur R+C respecté par à la quasi-totalité des constructions récentes



Succession des hauteurs dans le cœur du village

Le hameau de La-Roue-qui-Tourne

Dans le hameau, on observe une plus grande hétérogénéité des hauteurs de bâti même si le rez-de-chaussée avec combles reste prédominant.

Les maisons anciennes présentent souvent un étage de plus qui leur permet de bénéficier de vues sur le paysage.

Cette particularité est d'autant plus renforcée par l'alternance de l'habitat ancien avec les habitations récentes, par l'existence d'espaces entre les constructions et par la dimension de ces espaces très variable.



*Ancien relais de poste
Maison à un étage*



Habitat du hameau (R+C)



*Construction récente
derrière un mur ancien*

DES ELEMENTS PARTICULIERS

Les hangars agricoles

Trois hangars agricoles sont présents sur le territoire communal, tous trois situés à des points d'entrée de la commune.

Le premier à l'entrée par la voie communale est au fond d'une pâture, adossé aux bois privés. Sa localisation, son arrière-plan sombre et le bois, matériaux de bardage lui permettent d'être très peu visible, quasiment fondu dans le paysage.



L'implantation des deuxième et troisième hangars, en face de la ferme du château et au bord de la route sont dans une situation visuelle plus délicate, directement visibles des routes principales D120 et D26. Malgré un choix de couleur des façades, vert foncé permettant à priori une intégration dans le paysage, ils restent assez marquant notamment en hiver, lorsque les arbres en arrière plan sont dépourvus de feuillages.

Le château d'eau

Situé en plein cœur du village, il est d'un fort impact paysager en partie ouest ainsi qu'au sud du bourg. Sa hauteur et son ton gris béton brut, assombri par la patine du temps contrastent fortement avec le bâti traditionnel et le fond boisé. En revanche côté nord-est, des peupliers d'Italie plantés dans une propriété privée parviennent à le camoufler et le faire disparaître derrière la végétation du village. Plusieurs haies plantées en entrée de village et notamment une haie d'érables taillés en rideau, atténuent également sa présence.



PARCELLES ET MURS : Des éléments corrélés

Bourg d'Ognon

Une taille de parcelle comparable, des formes irrégulières.

Hormis quelques grandes parcelles supérieures à 2500m² correspondant à des propriétés du parc (ancien potager du château, maison privée incluse dans l'enceinte du parc), la taille moyenne des parcelles est d'environ 800m² aussi bien pour le bâti ancien que pour le bâti récent. Les différences entre ancien et nouveau résident essentiellement dans la disposition et la configuration des parcelles: les parcelles du tissu ancien sont de formes irrégulières, imbriquées entre elles, alors que le parcellaire plus récent se découpe en carrés ou rectangles selon un axe perpendiculaire à la route de Senlis.



Hameau de La-Roue-qui-Tourne

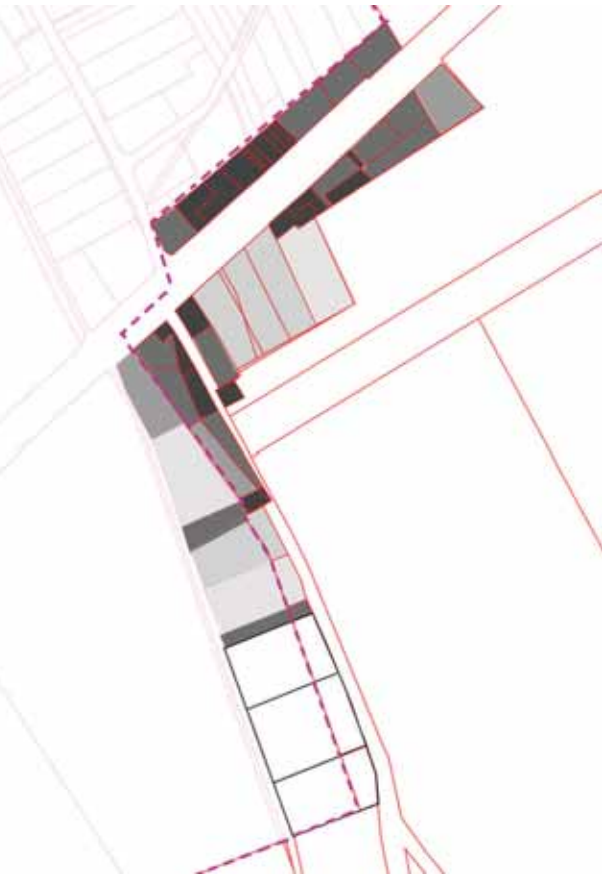
Une distinction évidente selon la taille des parcelles et l'axe d'implantation mais des formes de parcelles régulières.

Les parcelles correspondant aux constructions anciennes ont une taille moyenne de 700m², légèrement inférieure à celle du village d'Ognon. Leurs formes sont également plus régulières, en comparaison de celles du bourg car elles sont toujours organisées le long de la route royale.

Les parcelles des habitations récentes montrent quant à elles une surface plus grande ainsi qu'une nette distinction entre les deux axes du hameau:

- 2300 m² en moyenne pour les parcelles dans l'axe du vallon,
- 1000m² pour les parcelles le long de la départementale.

Comme pour le tissu ancien, les formes parcellaires restent classiques, accolées et alignées le long de leur axe respectif.



LES COURS INTERIEURES: UN MODELE D'ESPACE PRIVE

Les cours anciennes : une originalité et un patrimoine



Délimitation des cours

Dans le cœur du village, on observe une succession d'habitat sous forme de bâti sur cour, forme d'autant plus singulière qu'elle se reproduit six fois.

Ces cours anciennes délimitées par les murs sont peu visibles de l'extérieur mais offre une qualité d'espace d'habitat. Construites en pierres, elles forment une entité architecturale d'ensemble dont la division en cours ne se perçoit que par l'arrière en fond de parcelles. Les bâtiments principaux sont implantés en continu à l'alignement le long de la route de Senlis.

Chemin d'accès



Murs à l'arrière des cours

Des passages ont été créés sur la partie arrière des cours pour accéder au chemin. Mais ce dernier reste privé.



Vue de l'ensemble depuis l'allée Joséphine

L'ensemble donne une unité de construction et une véritable façade arrière du village.



Fermeture des cours par une grille alignée sur les murs



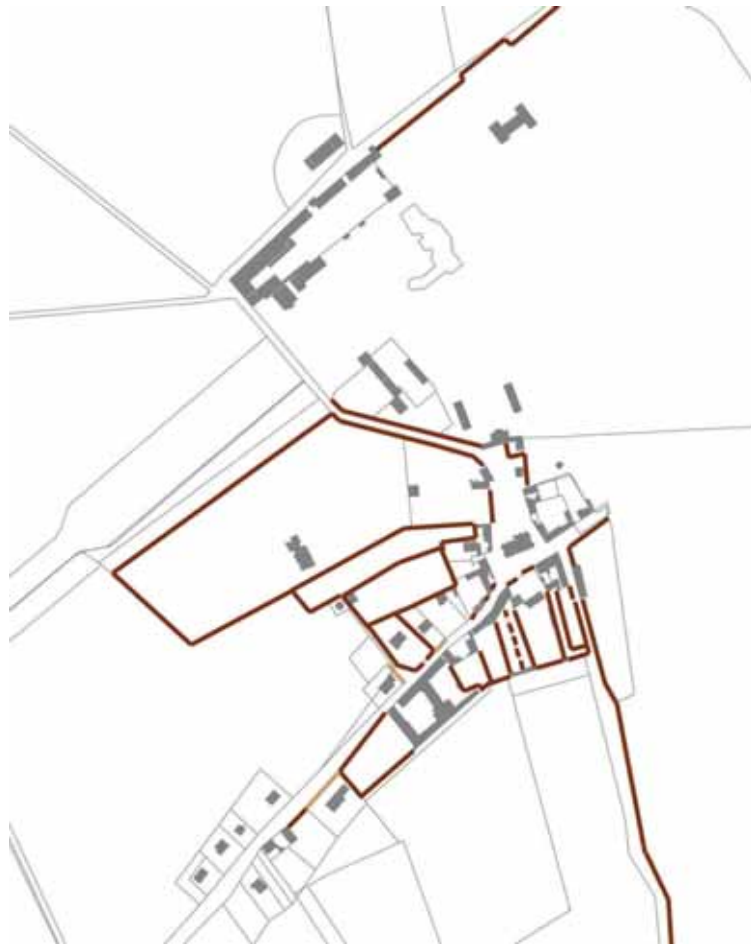
Espace de la cour délimité par le bâtiment principal, par des bâtiments annexes ou par un mur.

Caractéristiques intérieures des cours:

- Une grande surface enherbée avec peu de végétation arbustive ou arborée
- Des espaces peu visibles de l'extérieur et donc une intimité préservée
- Des limites de parcelles marquées par les murs

LES MURS DE CLÔTURE

Village



La-Roue-qui-Tourne



— Murs

— Murets

LIMITES DE PARCELLES: MURS**Les murs, témoins de l'organisation du bourg**

Les murs sont des éléments essentiels du paysage bâti d'origine.

Un mur de près de 7km marque le périmètre du parc. Et les autres parcelles anciennes construites du village sont également closes par des murs en pierre.

Les nouvelles constructions n'ont pas repris le principe des clôtures minérales.

C'est ainsi que dans le village, les constructions récentes se sont vues interdire tout mur minéral par les services instructeurs des autorisations de construire, qui préconisaient en effet un grillage accompagné d'une haie.



Mur entourant l'ancien potager du château (village), visible en entrée de village



Murs à l'arrière des cours (village)



Mur continu le long de la D932a (hameau)



Mur le long de la D120 (hameau)

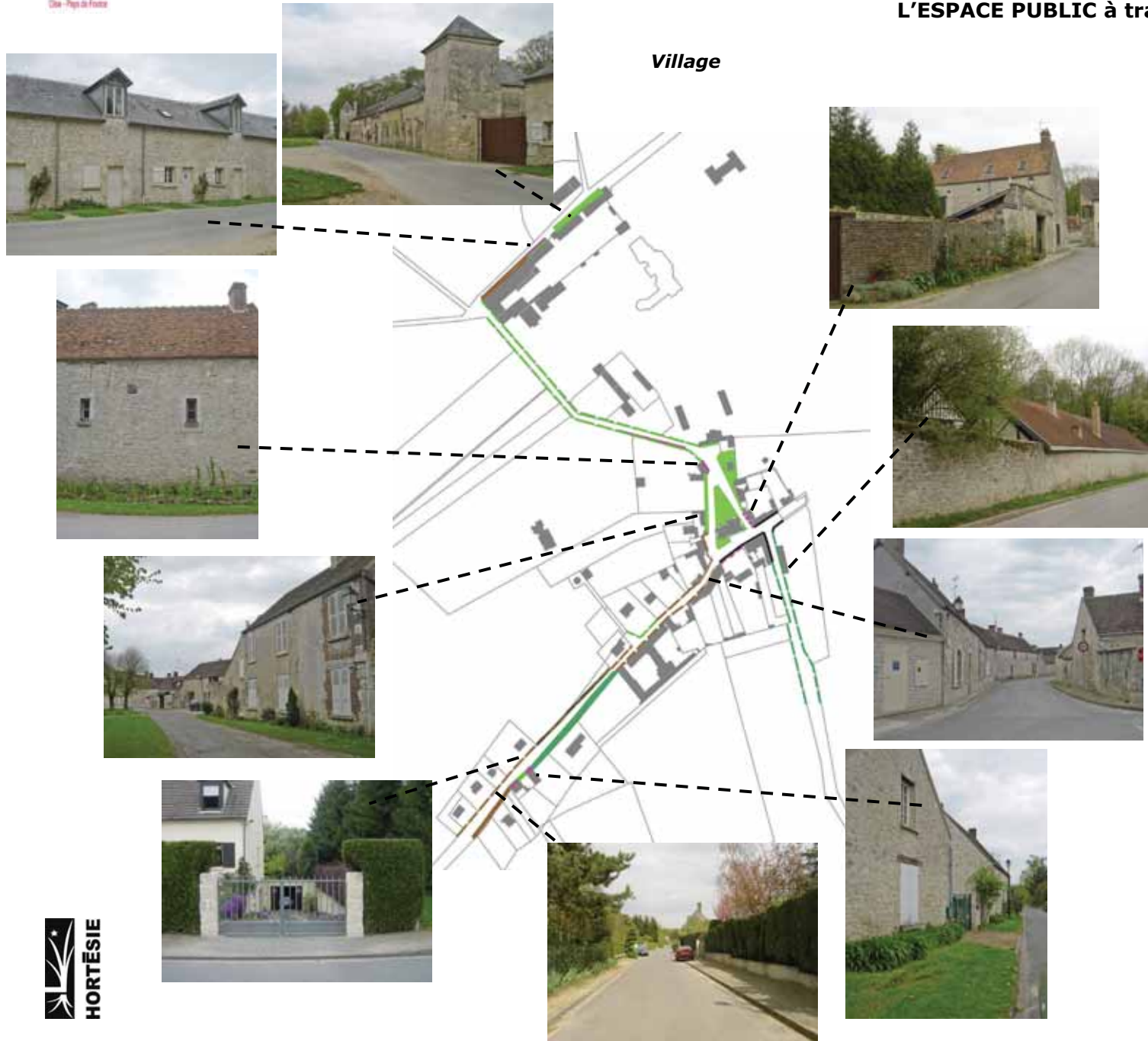


Mur de protection contre les eaux à l'intérieur des parcelles

La qualité des murs

Les murs de la commune sont remarquables par leur qualité et leur maintien en état. Constitués de pierres sèches, un couronnement la plupart du temps simple et peu visible les protègent de l'usure du temps.

L'ESPACE PUBLIC à travers l'accompagnement du bâti

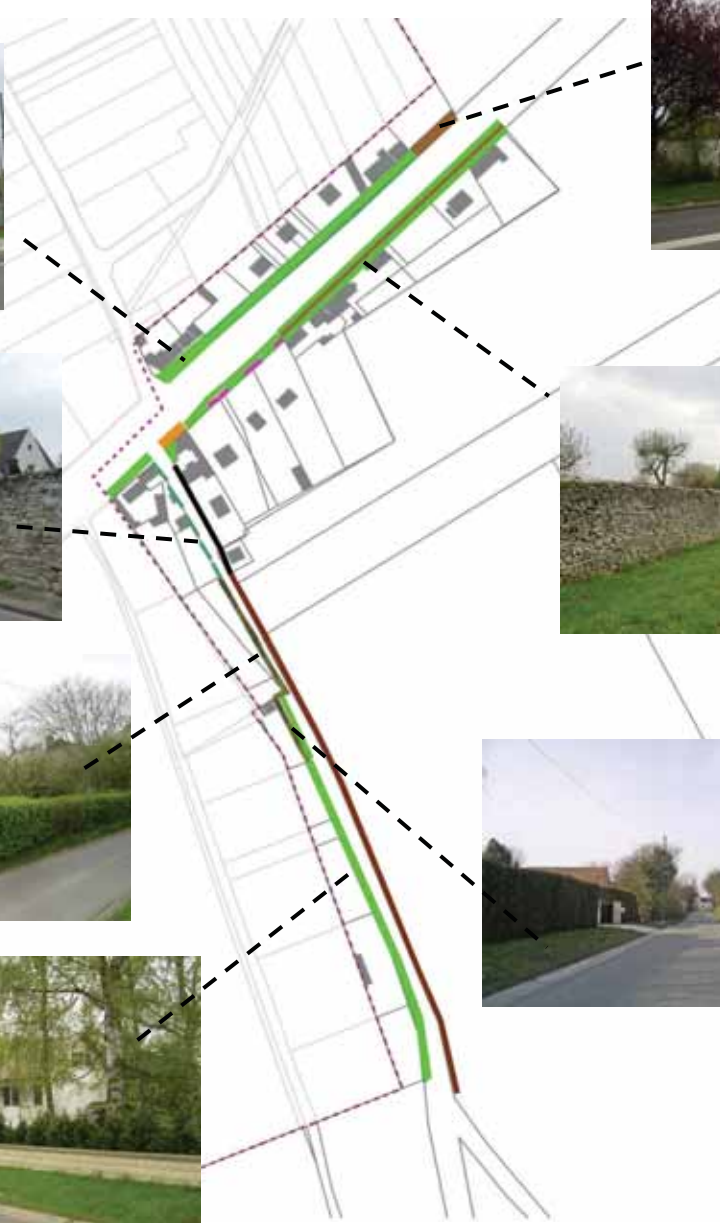


Les trottoirs

-  Bande enherbée de largeur $\geq 1\text{m}$
-  Bande enherbée de largeur $\approx 50\text{cm}$
-  Place publique enherbée
-  Trottoir enherbé de largeur $\geq 1\text{m}$
-  Trottoir enherbé de largeur $\approx 50\text{cm}$
-  Plantations
-  Haies
-  Trottoir « gravier » de largeur $\approx 1\text{m}$
-  Trottoir « gravier » de largeur $\approx 50\text{cm}$
-  Trottoir « gravier » de largeur $\approx 20\text{cm}$
-  Absence de trottoir

L'ESPACE PUBLIC à travers l'accompagnement du bâti

Hameau La-Roue-qui-Tourne



Les trottoirs

-  Bande enherbée de largeur $\geq 1\text{m}$
-  Trottoir enherbé de largeur $\approx 40\text{cm}$
-  Plantations
-  Chemin enherbé et planté d'arbres de largeur $\approx 5\text{m}$
-  Trottoir « gravier » de largeur $\approx 2\text{m}$
-  Talus
-  Haies
-  Placette « minérale » (ancienne station essence)
-  Absence de trottoir

L'ESPACE PUBLIC à travers l'accompagnement du bâti

Le traitement des espaces publics accompagne la paysage bâti. Il donne la « touche finale » du lieu, son caractère particulier plus ou moins minéral, soigné, routier...

A Ognon, l'essentiel de l'espace public est constitué par:

- la place du village,
- les trottoirs et accotements,
- les voies.

Le village

Dans le village, on remarque la présence de bandes enherbées mettant en valeur les matériaux et les constructions en pierre naturelle. L'espace physique de la place de l'église, triangulaire est également renforcé par le tapis vert enherbé.

Certaines façades anciennes, notamment les grandes demeures sont bordées de plantations arbustives et vivaces.

La mairie et le restaurant n'ont pas de trottoir. Quelques arbustes habillent le bâti.

Devant les constructions récentes, des trottoirs sont aménagés en graviers.

On observe donc sur la commune d'Ognon un soin particulier pour l'accompagnement du bâti. Le village n'en apparaît que plus séduisant, à l'écart des grands axes d'urbanisation, lové dans un écrin boisé.

La-Roue-qui-Tourne

Dans le hameau, la majorité des accotements sont enherbés atténuant l'impact dur d'un environnement routier. En revanche, cela renforce son caractère non aménagé et sans qualité. Mais la mise en place de bandes enherbées, d'arbres, de massifs... permet de rendre la traversée de la départementale plus agréable.

Malgré quelques plantations, la place au carrefour de la RD932a et de la RD120, paraît encore très minérale et peu conviviale.

Un chemin, enherbé et planté, est à souligner sur le côté droit de la départementale en venant de Senlis.

LE CARREFOUR DE LA ROUE-QUI-TOURNE

Un carrefour particulièrement large

Les cartes postales du début du XXème siècle montre une route extrêmement large. Les façades donnent directement sur la voie sans espace privatif. Aujourd'hui, le carrefour de « La Roue-qui-Tourne conserve des aménagements très routiers. En effet, malgré des accotements enherbés et plantés, l'espace de la voie, dévolu à la circulation prédomine. Il n'y a pas d'espace réservé et aménagé pour le piéton alors que l'espace est disponible, rendant la traversée du carrefour et du hameau en général peu sécuritaire.



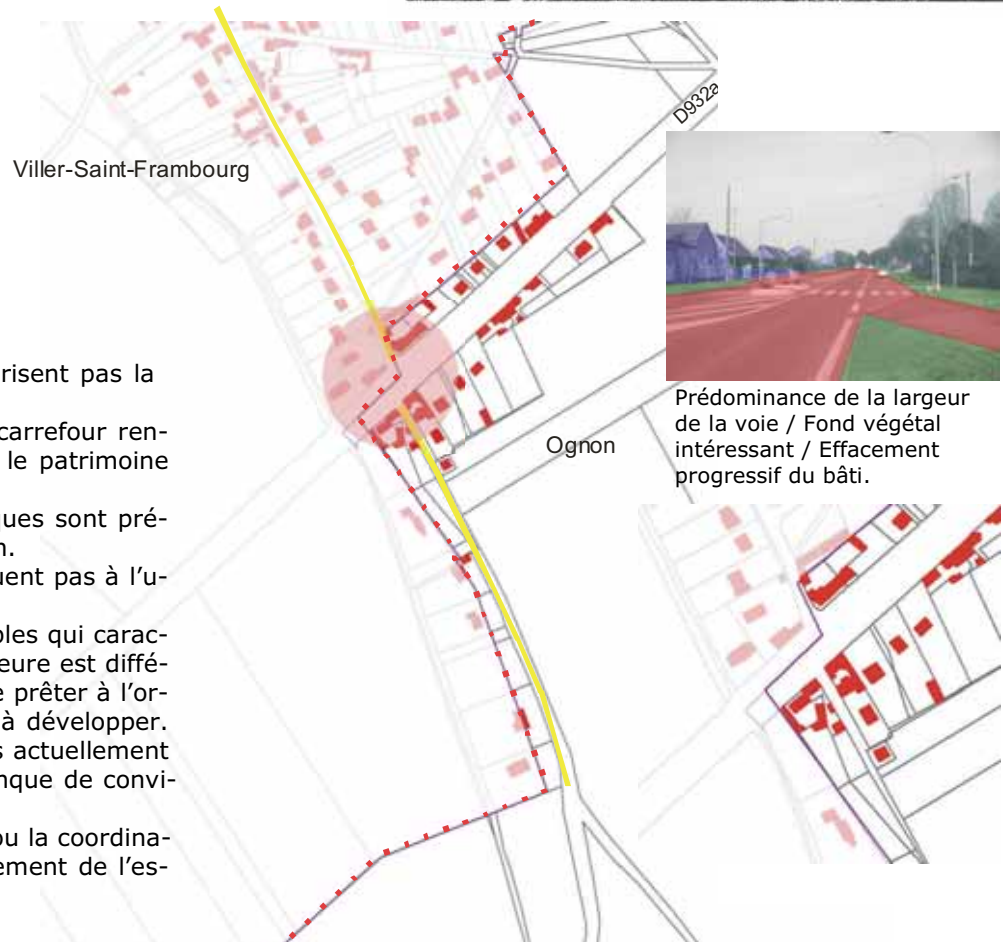
Vue du carrefour en direction de Senlis



Panneau publicitaire sur maison au carrefour de la RD932a et de la D120



La route est caractérisée par sa largeur et proportionnellement la faible hauteur des maisons, et par le contact direct des façades et des sorties d'habitation à même la voie.



Prédominance de la largeur de la voie / Fond végétal intéressant / Effacement progressif du bâti.

Diverses problématiques:

- *la nuisance routière*: le bruit et l'insécurité créés ne favorisent pas la vie de village et sociale.
- *Les panneaux publicitaires*: leur présence au niveau du carrefour renforce le caractère routier, de « passage » de la voie et dévalorise le patrimoine bâti.
- *L'éclairage et les réseaux*: Les lampadaires et fils électriques sont présents tout le long du hameau, dans le champs visuel au premier plan.
- *Les clôtures*: particulièrement disparates, elles ne contribuent pas à l'unité du hameau et augmentent son aspect hétérogène.
- *le végétal*: on observe l'interruption de l'alignement d'érables qui caractérise la route D 932a, à l'intérieur du hameau. La végétation intérieure est différente, arbustive et en bosquet. Elle est assez présente mais sans se prêter à l'organisation générale. Elle constitue pourtant un potentiel de liaison à développer. Elle est absente de l'aménagement des bas côtés. Plusieurs espaces actuellement vides tels que celui de l'ancienne station service souffrent d'un manque de convivialité.
- *la mitoyenneté avec Villers-Saint-Frambourg*: la réflexion ou la coordination intercommunale est nécessaire pour toute réflexion d'aménagement de l'espace.

LA VEGETATION DANS L'ESPACE URBAIN

Véritables structures du paysage, les arbres et les arbustes assurent l'organisation du village et son lien paysager vers l'extérieur

- Les haies

Trois types de haies peuvent être distingués:

- les haies ayant pour objectif de dissimuler des éléments dans le paysage (château d'eau, nouvelles constructions...). La plantation de haies d'érables à l'entrée du village et la ligne de peupliers constituent une démarche probante, permettant aux habitants et visiteurs de ne pas se focaliser sur le château d'eau.



- les haies pour préserver l'espace privatif: Les limites mitoyennes ou avec l'espace public sont soulignées le plus souvent par des haies végétales, assez denses qui protègent ces habitations des nuisances extérieures. Elles sont au premier plan des entrées du village et du hameau et forment, à l'intérieur du tissu urbain des lignes vertes, opaques, en complément ou en remplacement des murs. Ces haies sont principalement composées d'une seule espèce, locale ou non.



Haie végétale à l'entrée de village

Côté gauche: haie opaque en réponse à la clôture de mur en face

Haie continue le long de la D120 (hameau)

Côté droit: haie opaque en face d'un talus obstruant l'espace

Vue du hameau depuis la D120

Par la densité et la hauteur des végétaux de haies du hameau de La Roue-qui-Tourne et par la fréquence des plantations individuelles ou isolées dans les jardins, les constructions dans le vallon le long de la RD120 disparaissent dans une épaisseur de végétation. L'impact visuel de ce nouvel axe d'extension est donc réduit. Seule la première maison en venant du bourg d'Ognon se trouve visible, orientée perpendiculairement aux haies et à la route et sans plantation.

- les haies pour souligner ou délimiter une route ou un chemin sans objectif de clore: Les haies, à l'entrée du village par la voie communale, sont également à signaler même si elles sont situées sur le territoire de Chamant. En effet, elles donnent un effet de paysage jardiné préfigurant le village et participent donc fortement à l'entrée dans la commune d'Ognon.



LA VEGETATION DANS L'ESPACE URBAIN

- Le végétal ponctuel

Le végétal ponctuel est souvent utilisé comme point d'appel, planté en isolé dans des petits espaces dit relictuels ou organisés en maille de plantations. Il souligne des lieux structurants tels que l'entrée du château ou le cœur du village mais également des espaces de moindre importance comme les places de stationnement. Il s'agit d'espèces locales dont la prestance est associée à la qualité et à l'importance des espaces publics aux alentours. A noter également, la présence de nombreux conifères qui se remarquent par leur forme, leur couleur souvent verte foncée et leur persistance en hiver.



RAPPORT ENTRE BÂTI, VOIE ET VEGETAL

Fonction de l'époque d'aménagement des voies et de construction du bâti, divers rapports de proportion s'établissent dans le village et dans le hameau. Ces proportions définissent les ambiances villageoises et mettent en valeur leur perception.

Des exemples:

A l'entrée du village, un équilibre de hauteur s'est créé entre les haies végétales des nouvelles constructions et le mur reliant l'ancienne ferme au reste du bourg. L'œil est ainsi attiré vers le centre du village au fond du champs visuel, suivant l'axe rectiligne de la rue de Senlis.



En se rapprochant du cœur de village, la rue de Senlis est marquée par sa dissymétrie entre la hauteur des maisons anciennes à l'alignement sur la rue d'un côté et le recul des habitations récentes de l'autre. Le déséquilibre est affirmé par la présence des clôtures plus basses que les façades. La vue se dirige alors instinctivement vers l'espace qui s'ouvre, c'est-à-dire vers les nouvelles constructions et non plus vers le cœur du village. La largeur de la route est à peu près égale à la hauteur des façades anciennes.



Dans le cœur du village, la place est aménagée autour de l'église sans que celle-ci soit délimitée, créant une impression de vide à l'intérieur duquel la route prend tout à coup une importance visuelle exagérée. Sur cette place, la qualité du bâti est déterminante car celui-ci a « pignon » sur elle.



Le long de la ferme, la voie est assez large, accompagnée par un accotement enherbé. Néanmoins la dimension de cette voie est peu ressentie car elle est encadrée par la longue façade de la ferme et par l'espace boisé. Ici, les rapports de hauteurs sont étagés: la hauteur de la façade, puis la hauteur de l'alignement des lucarnes et enfin, la hauteur des arbres en face. La vue est attirée par le lointain vers le plateau agricole



Le hameau est caractérisé dès lors par la largeur de la voirie départementale. Celle-ci est accentuée par l'ensemble des aménagements réalisés au sol (bandes enherbées, plantations basses...). Seuls les arbres plantés le long du chemin permettent de rompre l'horizontalité de la route. Cet effet est renforcé par les nouvelles constructions pavillonnaires en retrait, en l'absence visuelle de front bâti et par les espaces vides existants entre les habitations du hameau.

LES ELEMENTS SINGULIERS D'ARCHITECTURE



La plupart des éléments remarquables sont localisés dans le village. Le traitement des façades y est soigné et les rénovations effectuées ou en cours sont réalisées dans le respect des caractéristiques principales de l'habitat ancien. Parmi les éléments observés, les murs et les ouvertures constituent les principaux artefacts d'intérêt patrimonial: pignons, porches, percements de fenêtres, lucarnes, portes...



« Pignon cassé »



Oculus rectangulaire



Trappe



Porte ogive



Ouverture refermée



6



7



8



9



10



11



12

Les portes et portails sur jardins et cours

LE CHÂTEAU ET LA FERME

Le château, une composante essentielle du village

- Deux châteaux se succédèrent. Le second, qui présentait une orientation différente de celle du premier, fut détruit dans les années 60 et remplacé par une importante demeure. Il subsiste aujourd'hui un grand parc privé, entouré de murs de délimitation opaques, contre lequel s'appuie le village. Il a accueilli plusieurs personnalités (Arthus de La Fontaine, grand maître de cérémonie, ambassadeur à Constantinople et à Vienne, lieutenant général de l'Isle de France et Maximilien Titon du Tillet, secrétaire du roi).



Douves du deuxième château



Deuxième château



Place actuelle de l'entrée du château

- La ferme du château, située à l'angle de l'ancien parc, marque l'entrée nord du village. Malgré plusieurs extensions, elle évoque toujours côté route de Brasseuse, la structure en carré et peut-être moyenâgeuse du parc. Les parties plus récentes font en ce moment, l'objet de réhabilitations pour la création de logements. Les aménagements effectués préservent le caractère patrimonial de l'entrée .



La ferme du château au début du XIXème siècle



Anciennes parties de la ferme



Partie réhabilitée

L'ÉGLISE

L'église porte sur sa façade la date de 1639. Devant le porche, une croix de fer a été évaluée comme datant du XIVème siècle.

D'une architecture très simple, remontant pour l'essentiel à la première moitié du 17ème siècle, elle se présente comme un rectangle composé de sept travées voûtées d'ogives. Deux fenêtres en plein cintre éclairent chaque travée. En façade s'ouvre un joli portail à bossage et fronton triangulaire sculpté, de style classique. Conservée lors de la reconstruction de l'église, une chapelle du 16ème siècle s'élève au nord des cinquième et sixième travées. A usage seigneurial, elle avait été construite par la famille La Fontaine. Plusieurs belles pierres tombales appartenant à cette famille ont été dressées, ainsi que d'autres, à l'entrée de la nef.



Ancien puits



Début du XXème siècle: une large place autour de l'église, des façades sur l'espace public, un café, une terrasse, des piétons.....



Rue de la Forêt

Un cimetière se trouvait autrefois sur le côté de l'église, sur la place actuellement engazonnée et plantée. Après la libération de l'espace, l'église se dresse aujourd'hui au milieu de l'espace.



Emplacement de l'ancien calvaire

LA PLACE DE L'ÉGLISE

Point de place autour de l'église au XVIII^e siècle mais deux rues dont l'édifice marquait l'angle:
 Citation: « Le chef-lieu, assez bien bâti est formé de deux rues croisant à angle droit »



Ancien chemin traversant le parc du château

Plan schématique de la place de l'église telle qu'elle était au XIX^e d'après les documents.

Emplacements de l'ancien cimetière et du calvaire



Extrait du cadastre napoléonien: la route qui traversait la propriété du château et rejoignait l'église apparaît toujours, mais la place s'est formée entre-temps.

Aujourd'hui le château n'existe plus, mais une partie de la ferme subsiste et s'est agrandie. La rue de la forêt actuelle ne correspond pas à la route ancienne de liaison du château à l'église dont le tracé a été détourné et l'emprise absorbée dans le parc.



Ensemble de la place de l'église vu depuis le petit bâtiment communal



LA PLACE DE L'ÉGLISE



La place est délimitée par les propriétés riveraines, maisons et murs de clôture. Son emprise est globalement inscrite dans une forme rectangulaire.

La construction d'une réserve en cas d'incendie et d'un dépôt réduisent l'espace. La disparition des constructions à l'alignement de la rue et le retrait de la mairie modifient également sa perception. Enfin, les voies, la circulation et les stationnements finissent de configurer la place comme un triangle.



Les tilleuls et le tapis vert de gazon en forme de pointe augmentent l'effet de fermeture et accentuent la confusion entre fonction et forme de l'espace.



Les tilleuls, éléments de valorisation des voies de circulation.....mais cachant la vue sur l'église.



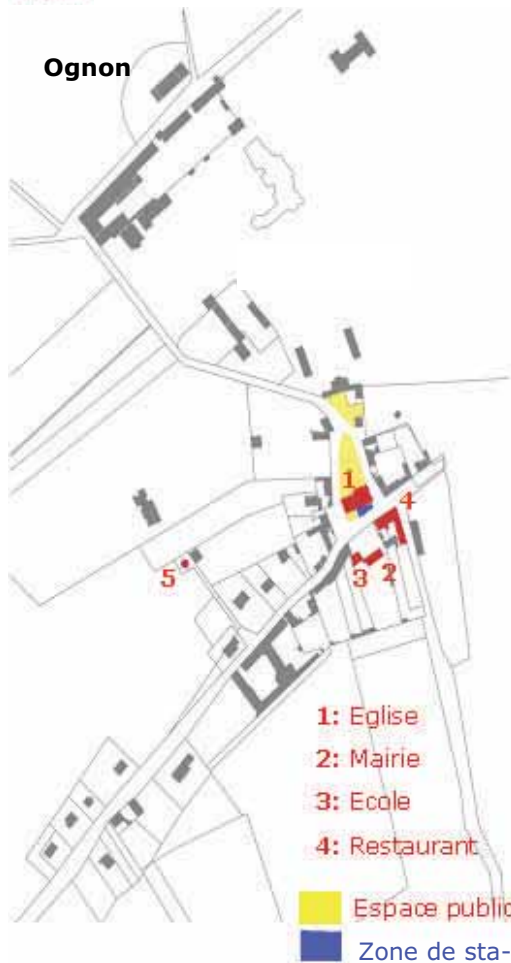
Charme du cabanon municipal accolé au mur du parc.

Les rues se sont organisées en triangle autour de l'église. Les aménagements successifs (plantation des tilleuls, construction du cabanon municipal, routes, stationnements, gazon...) ont conduit à une réduction et à une identification de l'espace physique à l'espace fonctionnel. Peu hospitalière en raison de la prédominance des voies et espaces dédiés à la voiture, de matériaux au sol peu valorisants au regard du patrimoine architectural et végétal et d'absence de délimitation entre les sols, la place de l'église a perdu sa fonction d'accueil du public en cœur de village.

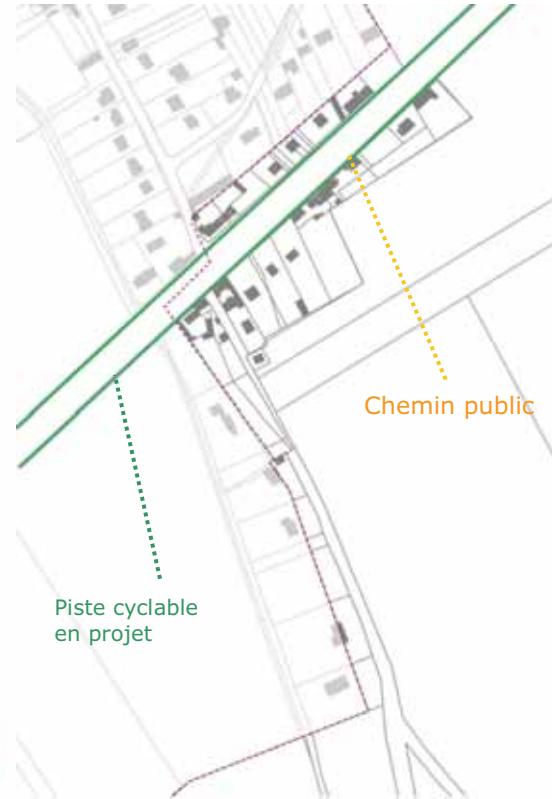
Par ailleurs, lors de la fermeture complète du parc, la rue de Senlis s'est retrouvée en impasse.

L'âge des tilleuls ainsi que les tailles et élagages successifs qui ont atrophié les sujets doivent également attirer l'attention. Ces derniers n'ont pas favorisé le développement harmonieux de l'ensemble arboré.

VIE LOCALE



La-Roue-qui-Tourne



Activités

En terme d'activités, la commune a une école et un restaurant « L'Auberge des Trois Canards », lui donnant un certain dynamisme. La proximité de Senlis est un atout en tant que pôle d'emplois et pôle touristique.

La création prochaine d'une piste cyclable qui permettra de rejoindre Senlis constituera un facteur d'attractivité supplémentaire.

Usage de l'espace public: la place

Le seul espace public communal est celui de la place de l'église. Néanmoins, l'aménagement de celle-ci ne permet guère un usage festif pour les habitants: sa forme, triangulaire, fractionnée, enherbée et entourée d'arbres y interdit tacitement l'accès. L'autre partie de la place, présente un revêtement de sol peu accueillant (terre et poussière) qui sert exclusivement de zone de stationnement.

A La-Roue-qui-Tourne, on ne peut considérer l'emprise de la route en l'état actuel, comme tel.

Tourisme

La découverte récente d'un sanctuaire Gallo-Romain est à signaler en bordure de la forêt de Chamant et du massif d'Halatte comme site d'intérêt touristique. Érigé dans le courant du Ier siècle, il s'agissait à l'origine d'un temple de guérison. Des travaux de mise en valeur ont été réalisés avec l'aide du PNROPF.

Le cross parc

Situé en limite communale, il est inséré dans l'espace forestier et peu visible. Son impact dans le paysage mais également sur la biodiversité n'est toutefois pas négligeable. Il fonctionne essentiellement les fins de semaine, un parking a été aménagé de l'autre côté de la route départementale.

Localisation du sanctuaire d'Ognon et du cross-parc



Les structures du sanctuaire au cours des fouilles en 1998 (ph Marc Durand)



AUTRE PATRIMOINE

Le moulin

Situé à l'intérieur de la propriété du parc du château, il fonctionnait autrefois avec l'Aunette.

Le lavoir

Un ancien lavoir, dont l'abri est aujourd'hui en ruine, est situé au sud-ouest de la commune d'Ognon, en contrebas et à proximité de l'Aunette. On y accède par un chemin communal qui passe le long de l'ancienne carrière d'Ognon-Chamant. Une source coule encore avec un bon débit. Le paysage constitué aux abords de l'Aunette, par les marais et (malgré) la peupleraie est remarquable. On note la présence d'un frêne bicentenaire sur les rives de l'Aunette contre le petit pont.



Source



Lavoir

Chemin communal menant
au lavoir

Vestiges du mur de lavoir



Frêne bicentenaire

Le cimetière

Il est situé à l'écart du village, le long de la voie communale. D'apparence banale au premier abord, on découvre son caractère original et intime quand on franchit la porte d'entrée. Il est composé en trois parties jardinées de styles différents: une partie publique, une partie militaire et un espace privé.



Partie publique



Cimetière militaire



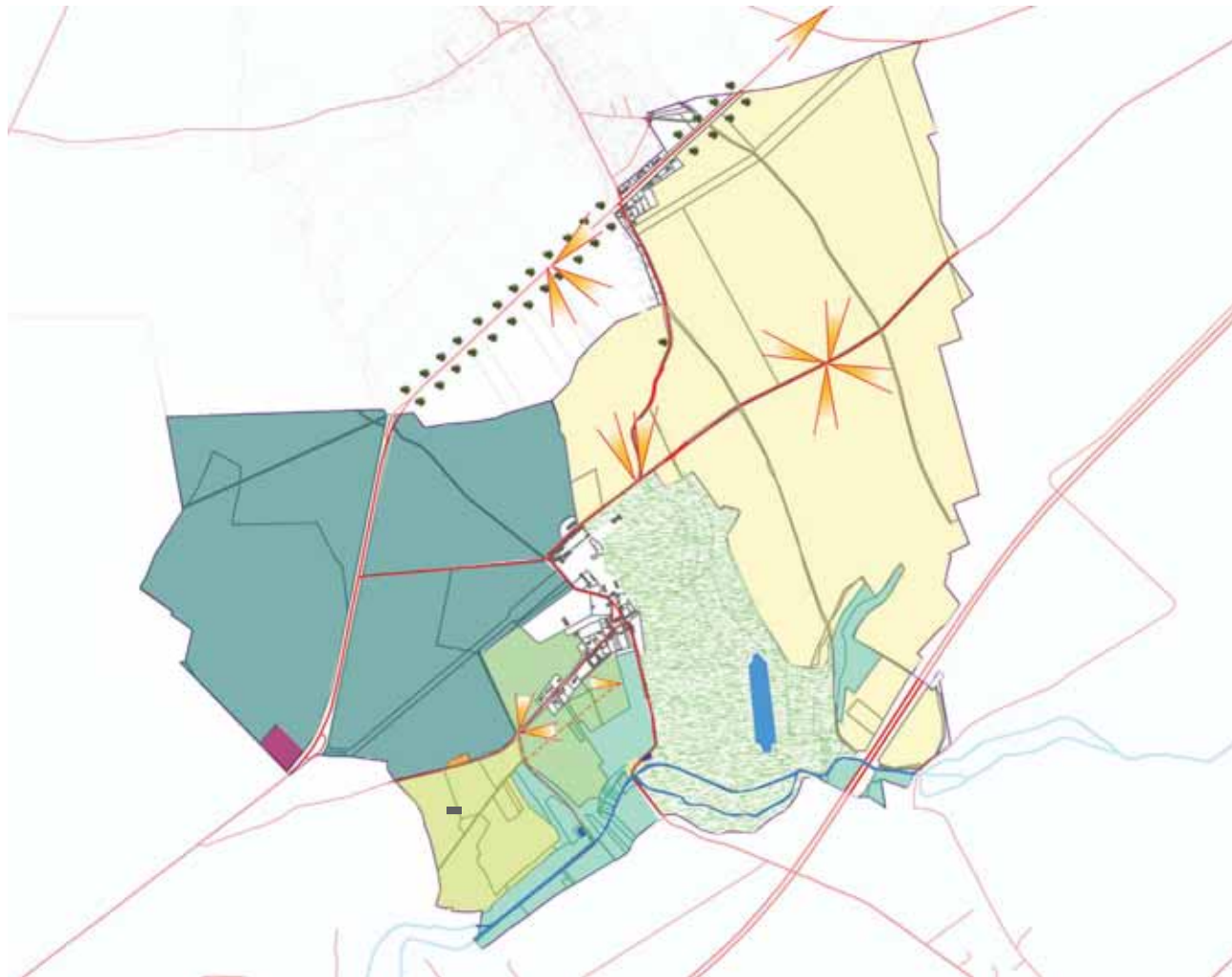
Espace privé






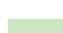










CARTES DE SYNTHÈSE DU VILLAGE ET DU HAMEAU



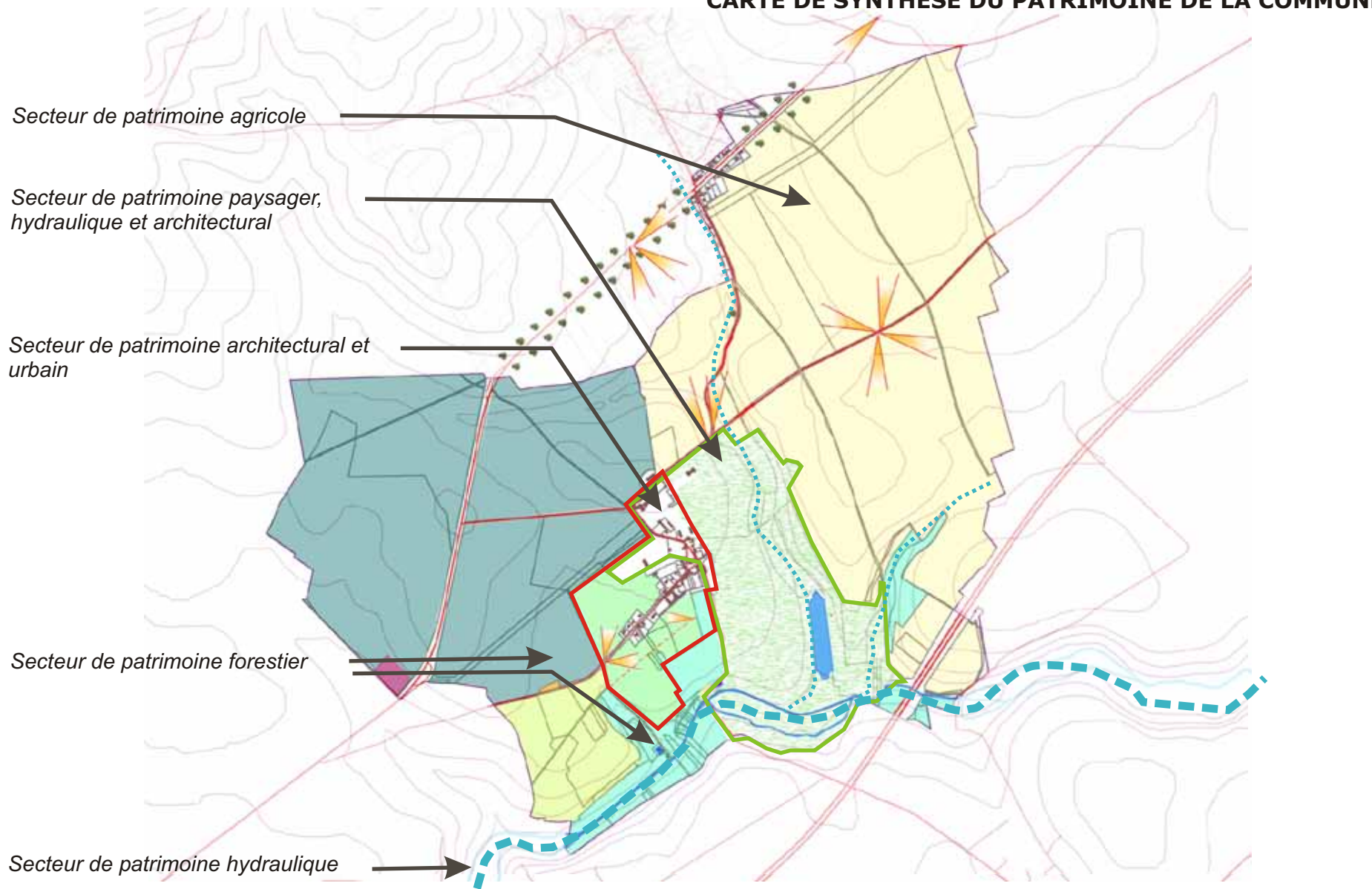
- | | | | | |
|---------------------|--------------------------------|------|--------------------|---------------|
| Bâti ancien | Patrimoine remarquable | Murs | Cours | Château d'eau |
| Arbres remarquables | Arbres de la place de l'église | Haie | jardin remarquable | |
| | | puit | | |

CARTE DE SYNTHÈSE DE LA COMMUNE



- | | | | | | | | |
|---|---|--|--|--|---|--|--|
|  Bois |  Moto-cross |  Carrière |  Pâtures |  Espace boisé de la vallée de l'Aunette |  Parc paysager |  Espace agricole | |
|  Arbres remarquables |  Secteurs de points de vue |  Aunette |  Patrimoine lié à l'eau |  Miroir d'eau |  Cimetière |  Chemins structurants |  Routes |
|  Alignement | | | | | | | |

CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE



- | | | | | | | |
|---------------------|---------------------------|----------|------------------------|--|---------------|----------------------|
| Bois | Moto-cross | Carrière | Pâtures | Espace boisé de la vallée de l'Aunette | Parc paysager | Espace agricole |
| Arbres remarquables | Secteurs de points de vue | Aunette | Patrimoine lié à l'eau | Mirroir d'eau | Cimetière | Chemins structurants |
| Alignement | | | | | Routes | |



PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS-DE-FRANCE



ETUDE URBAINE D'OGNON ENJEUX ET PROGRAMME D' ACTIONS

JUIN 2007

INTRODUCTION

L'état des lieux paysager, urbain, environnemental appréhendé et proposé lors des deux premières phases de l'étude urbaine devrait permettre aux élus de la commune de faire un choix éclairé pour envisager l'avenir du village d'Ognon.

L'harmonie et l'équilibre d'Ognon, fruit d'un mode de vie et d'une longue maturation doivent être préservés.

La troisième phase de l'étude propose d'identifier les enjeux de la commune dont l'objectif est de rechercher les moyens et les formes pour y parvenir.

Les enjeux sont identifiés à partir du diagnostic présenté des phases 1 et 2 et restituées sous forme de tableau de synthèse.

Le projet local est ensuite ébauché sous forme d'un programme d'actions et de recommandations, et s'articule autour:

- de la protection des différentes ressources patrimoniales de la commune: patrimoine agricole, forestier, architectural, écologique, architectural et géopaysager;
- de la prévention contre les risques liés aux ruissellements et aux coulées de boues;
- de la recherche de sites potentiellement urbanisables pour soutenir le projet de développement local, selon les termes de la charte du Parc naturel régional Oise-Pays-de-France et fixant à vingt le nombre de futures constructions pour les dix années à venir sur la commune;
- de la prévision des besoins et des aménagements futurs;
- de l'intégration dans le paysage et son caractère, des constructions et des projets;
- de la recommandation de modes et de principes de construction appropriés aux caractéristiques du village.



Identification des enjeux



THEMATIQUE	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	ENJEUX
SITUATION GENERALE	Proximité de Senlis	L'entité paysagère de la plaine du Valois est soumise à de fortes pressions	Intégration et participation à la création du SCOT de la communauté de communes du Pays de Senlis
	Adhésion à la communauté de communes du Pays-de-Senlis		
	Position à "l'entre-deux" : sa situation à l'intersection de deux unités paysagères lui apporte un équilibre entre espace agricole ouvert et espace forestier fermé	Fragilité de cet "équilibre"	Espace de transition à maintenir
	Plusieurs études réalisées ou en cours : - Aménagement de la place de l'Eglise, - Cahier de recommandations architecturales, - Insertion d'une piste cyclable sur la RD 932a, reliant Ognon à Senlis		La commune doit s'assurer de la cohérence des différentes démarches mises en œuvre



THEMATIQUE	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	ENJEUX
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">LES COMPOSANTES DU PAYSAGE COMMUNAL</p>	<p>Vallée de l'Aunette : - intérêt paysager, écologique, culturel et patrimonial, - composante principale dans l'implantation du parc, du château et du village</p>	<p>Un réseau hydraulique peu perceptible</p>	<p>Protection du fond de vallée : maintien des zones humides, marais et boisements caractéristiques de la vallée.</p>
	<p>Parc du château: emprise du parc, aménagements, boisements, gestion hydraulique</p>	<p>Qualité de l'eau très moyenne</p>	<p>Mise en valeur de l'Aunette et des éléments de patrimoine lié à l'eau</p>
	<p>Front de taille d'une ancienne carrière sur le coteau à l'entrée Sud du village le long de la vallée de l'Aunette</p>	<p>Lavoir à l'écart du village, peu à peu abandonné</p>	<p>Réhabilitation du lavoir</p>
	<p>Carrière d'Ognon-Chamant : singularité, intérêt paysager et écologique</p>	<p>Risques d'inondation liés aux ruissellements et coulées de boue: - le long de la D120, - dans le hameau de La-Roue-qui-Tourne</p>	<p>Protection de la carrière d'Ognon-Chamant comme zone d'intérêt écologique et paysager: le potentiel de cette zone permet d'envisager la création d'un périmètre d'espace naturel sensible (ENS).</p>
	<p>Importance des espaces boisés (faune, flore, diversité paysagère, microclimat communal)</p>	<p>Des fossés pour les eaux de ruissellement peu aménagés</p>	<p>Maîtriser les risques d'inondation (rétention des eaux pluviales en amont, fossés et haies le long des chemins, techniques culturales...)</p>
	<p>Ouverture de l'espace agricole</p>	<p>Présence d'un moto-cross, à l'entrée ouest de la commune, en zone boisée</p>	<p>Veiller à la qualité de l'eau (pesticides, dépôts et rejets dans la rivière, actions de communication...)</p>
			<p>Maintien des espaces forestiers comme espaces de transition et de diversité floristique</p>
			<p>Avenir du terrain de moto-cross Aménagement du parking le long de la RD</p>
			<p>Maintien des espaces agricoles comme lieux de production et espaces ouverts</p>



THEMATIQUE	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	ENJEUX
VUES ET PERCEPTION DU VILLAGE	Ondulations du relief	Grande sensibilité paysagère	Préserver les principaux secteurs de points de vue
	Cadrage paysager des vues diversifié: Buttes boisées, horizons agricoles, profondeur des vallées et vallons...	Impact visuel de la première maison du hameau depuis le village, par son implantation contraire à celles des autres constructions	Prendre en compte l'impact des nouvelles constructions en fonction du secteur de vue: - secteur de vue longue très sensible, tout élément aura un impact dans le paysage, - secteur de vue courte : un travail sur les continuités volumétriques et les hauteurs des construction est à mener
	Horizons boisés : qualités paysagères et ambiances, délimitation des secteurs de vue		Préserver les vues sur l'horizon boisé
	Ouverture vers le plateau agricole		Maintien de pâtures autour du village (Clairière villageoise)
	Alternances et diversité des points de vue		
	Implantation discrète et imperceptible du village dans le paysage		
	Constructions du hameau de la Roue-qui- Tourne modérément intégrées grâce à la prédominance de la végétation		



THEMATIQUE	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	ENJEUX
------------	--------------	----------------	--------

INFRASTRUCTURES ET CHEMINS	Une commune bien desservie par les infrastructures routières	Impact visuel de l'autoroute A1 sur le plateau agricole	Envisager les routes comme des axes de découverte et de valorisation de la commune: préserver les points de vue et les séquences paysagères identifiées
	Des axes routiers de découverte du paysage d'Ognon: diversité des paysages traversés, alternance des ambiances et des points de vue	Nuisances sonores dues à l'autoroute	Rendre l'aménagement du carrefour de La Roue-qui-Tourne plus qualitatif et convivial mais aussi plus sécurisant
	Mise en scène de l'entrée dans le village par la route communale : présentation du village comme un espace de clairière	Séparation physique des constructions du hameau en deux parties, de part et d'autre de la RD932a	Requalifier l'entrée du hameau en provenance de Compiègne
	Les bois du parc et les bois privés marquent l'entrée du village	Caractère routier de la traversée du hameau	Préserver les vues sur les horizons boisés du village à partir du plateau
	L'alignements des arbres de la D932a créent une figure paysagère	Aménagement du carrefour et de la RD 932a dans La-Roue-qui-Tourne trop routier, plaçant le piéton et l'habitant en position reclus et d'insécurité	Maintenir talus et bermes le long des routes
	Talus et bermes en bordure de voies ménagent des séquences de perception du paysage et rendent les routes discrètes	Entrée du hameau par la RD932a en provenance de Compiègne peu valorisante	Préserver les alignements d'arbres le long de la RD922a
	Des chemins nombreux permettent de découvrir et de s'imprégner des paysages de la commune	Perception du hangar agricole depuis les routes au nord-est du village	Favoriser les liaisons douces entre : - le hameau et le village en réhabilitant l'ancien chemin - entre Senlis, Ognon et les communes voisines par la mise en place d'une piste cyclable le long de la D932
			Relier les chemins communaux aux circuits touristiques du Massif d'Halatte



THEMATIQUE	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	ENJEUX	
LE BÂTI	LE VILLAGE	<p>Un cœur de village identitaire</p> <p>Une organisation traditionnelle du bâti</p> <p>Un tissu ancien préservé</p> <p>Un velum particulier et intéressant visuellement</p> <p>Hauteur et fonction : des éléments liés facilitant la lecture du paysage bâti</p>	<p>Extension du village le long de la voie communale</p> <p>Absence de continuité bâti, entre les constructions anciennes et les plus récentes</p> <p>Manque d'unité entre les nouvelles constructions</p>	<p>Etablir de meilleures liaisons entre les parties anciennes du village et les constructions récentes</p> <p>Valoriser l'entrée dans le village en rapport avec sa qualité architecturale</p> <p>Orienter les toitures des nouvelles constructions suivant le modèle du bâti ancien afin de favoriser l'intégration des habitations au tissu existant</p>
	"LA ROUE QUI TOURNE"	<p>Un habitat caractéristique de sa situation le long de la départementale</p> <p>Un bâti ancien de caractère</p> <p>Respect des hauteurs pour les nouvelles constructions</p>	<p>Juxtaposition du bâti ancien et nouveau sans souci de cohérence</p> <p>Trop grande mixité du type d'habitat</p> <p>Un hameau divisé entre le premier axe d'implantation des constructions anciennes le long de la D932a et le nouvel axe d'implantation des constructions le long de la D120</p>	<p>Trouver une unité d'aménagement et d'organisation du hameau</p>
	ENSEMBLE	<p>Respect des hauteurs pour les nouvelles constructions</p> <p>Trois entités distinctes suivant leur implantation et leur fonctionnement</p>	<p>Peu d'élément dans le paysage mettant en relation le village et le hameau</p>	<p>Rechercher un ou plusieurs liens entre le hameau et le village: chemin, signal,..</p> <p>Assurer une unité d'ensemble à travers le choix des matériaux de façade, de toitures</p> <p>Préserver le caractère architectural du bâti ancien</p>



THEMATIQUE	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	ENJEUX
------------	--------------	----------------	--------

UN PATRIMOINE REMARQUABLE

Le Parc et son patrimoine: jardins, fabriques anciennes, statuaires, murs d'enceinte, patrimoine hydraulique, maison forestière, moulin

Ancienne ferme du château

Cimetière

Lavoir

Eglise

Cours de ferme

Murs de clôtures en pierre

Chaussée Brunehaut

Artefact divers: porches, ouvertures de façades, pignons, grilles...

Site gallo-romain

Un lavoir à l'abandon,
Peu accessible

Des constructions anciennes parfois peu mises en valeur

Respect des caractéristiques architecturales du patrimoine ancien: s'appuyer sur le cahier de recommandations architecturales pour les réhabilitations et transformations des maisons

Réhabilitation du lavoir

Protection au PLU des éléments de patrimoine architectural et paysager identifiés dans la reconnaissance de l'état des lieux communal

Valorisation des sites touristiques potentiels: le lavoir, le cimetière, le site-gallo-romain, la chaussée Brunehaut en lien avec des circuits touristiques et pédestres

Préserver les cours de ferme et les jardins de tout projet excessif d'extension de bâtiment en tant que structures identitaires du village

Utiliser le modèle architectural et fonctionnel des cours pour d'éventuels projets d'extension

Valoriser le bâti ancien

- par la suppression des panneaux publicitaires ,
- par la qualité des clôtures,
- par l'aménagement des abords en harmonie avec sa qualité
- par l'accompagnement et l'aménagement des entrées en fonction du type de bâti,
- par l'étude des proportions de tout travaux en fonction de la construction modifiée ou transformée
- par le choix de matériaux appropriés



THEMATIQUE	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	ENJEUX
LE PARCELLAIRE	Dans le village : les imbrications des parcelles de taille et de forme variées assurent la cohérence du tissu bâti et non bâti (jardins)	Dans le hameau : des parcelles de taille et de forme très différenciées selon qu'elles contiennent le bâti ancien ou les constructions récentes, opèrent une séparation visuelle et fonctionnelle de ces deux entités	Dans le cadre de nouveaux projets de constructions, favoriser un découpage parcellaire se rapprochant du tissu ancien (fourchette de taille des parcelles, formes variées)
	Plusieurs grandes parcelles dont la végétation participe à l'image et l'identité du village: ancien potager du château, cours engazonnées		<p>Limitier les divisions des petites et moyennes parcelles anciennes</p> <p>Assurer la pérennité des murs de clôture et leur qualité</p>
ELEMENTS DE COMPOSITION MINERALE ET VEGETALE	Présence et qualité des murs, lignes visibles essentielles à la compréhension de la structure du paysage bâti	De nouvelles constructions accompagnées de clôtures de haies végétales denses, opaques et peu variées en essences végétales	Elaborer des recommandations sur les clôtures (végétale ou minérale) à mettre en place selon le site ou le contexte
	Plantations réduisant l'impact visuel du château d'eau	Des conifères parfois trop nombreux ou situés à des emplacements non adaptés	Préconiser des essences végétales diversifiées, adaptées et associant les espèces locales
L'ACCOMPAGNEMENT DU BATI	Un réel souci d'aménagement des espaces attenants aux voies, aussi bien pour le village que pour le hameau	Un hameau qui conserve un aspect très minéral malgré plusieurs opérations d'aménagement (chemin piétonnier, bandes enherbées...)	Renforcer le fleurissement de type "mixed bordered" en pieds de murs de façade ou clôture sur les rues
	Un accompagnement du bâti particulièrement soigné dans le village mettant en évidence les grandes propriétés	Une départementale 932a, d'emprise très large	Etendre la qualité d'aménagement du centre aux constructions récentes du village
	Un potentiel végétal d'aménagement du carrefour de La Roue-qui-Tourne	Présence de panneaux publicitaires sur les murs de façades anciennes du hameau	Pour le hameau : rechercher un équilibre entre les voies et les volumes bâtis et aménager les espaces entre les parcelles et les voies
		Des contraintes supra communales qui cadrent les possibilités d'aménagement du hameau: contraintes routières, contraintes de mitoyenneté avec Villers-Saint-Frambourg	Les actions qualitatives relatives carrefour de La Roue-qui-Tourne pourront porter sur l'interface entre l'espace privé et public: les clôtures, les plantations...; la qualité des matériaux, l'éclairage, la signalétique)



THEMATIQUE	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	ENJEUX
USAGES ET ATTRACTIVITES DU TISSU	Présence de l'école	Peu d'emprises publiques et faible appropriation de ces espaces par les habitants	Favoriser l'aménagement des espaces publics permettant au piéton de circuler, de se détendre et de se rencontrer.
	Forte activité du restaurant	Localisation du local communal et de la réserve incendie sur l'emprise de la place de l'église	Assurer le maintien de l'école et l'attractivité du restaurant
		Une place de l'église plus exigue que son emprise réelle	
EVOLUTION DES USAGES : EXEMPLE DE LA PLACE DE L'EGLISE	Une structure ancienne encore perçue dans l'espace urbain	Une place de l'église où se superpose l'espace fonctionnel et l'espace d'agrément	Mettre en valeur l'espace d'origine pour retrouver les continuités visuelles et le sentiment de convivialité
		Une place peu accueillante ayant perdu sa fonction de cœur de village	Envisager une réflexion sur la localisation et le dimensionnement des équipements municipaux (école, locaux techniques, ..) en fonction de l'évolution future du village
		Le restaurant ne s'ouvre pas sur la place	
		Des tilleuls âgés qui obstruent la perspective sur l'église	Prévoir à moyen terme le renouvellement des arbres de la place



THEMATIQUE	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	ENJEUX	
LES SOUS-UNITES PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE	L'ESPACE MIXTE	<p>Remarquable par ses vues paysagères</p>	<p>Sensibilité paysagère</p> <p>Pressions urbaines liées à la route de Senlis à Compiègne et au développement de Villers-Saint-Frambourg</p>	<p>Eviter une nouvelle zone d'habitat trop importante en paysage sensible</p> <p>Limiter la pression urbaine sur le hameau en répartissant le développement communal sur le village</p> <p>Veiller à l'intégration des constructions et à leur protection contre les risques inondation</p>
	L'ESPACE FORESTIER	<p>Joue un rôle de transition</p> <p>Marque l'entrée du village</p> <p>"Protège" le village</p>	<p>Présence du moto-cross</p> <p>Coupure entre le massif d'Halatte et le village: la route départementale établit une frontière entre le massif boisé et les bois attenants; vitesse excessive des voitures</p>	<p>Préserver les boisements et la vocation forestière</p>
	L'ESPACE DE CLAIRIERE	<p>Diversité des unités paysagères le composant</p> <p>Périmètre, murs et patrimoine du parc</p> <p>Village inséré et disposant d'espace permettant d'accueillir une urbanisation future</p>	<p>Absence de lien perceptible entre le village et l'Aunette</p> <p>Pas de méristème au plan de référence de la charte du PNROPF pour une éventuelle extension du village</p>	<p>Conforter la structure d'habitat et d'accueil du village en prévoyant un secteur d'urbanisation</p> <p>Rétablir des liaisons entre le village et la vallée</p> <p>Protéger les patrimoines bâtis et paysagers</p>
	L'ESPACE AGRICOLE	<p>Qualité et ouverture des vues</p> <p>Valeur paysagère de la plaine agricole</p>	<p>Secteurs de vue très sensible</p>	<p>Paysage agricole à préserver</p> <p>Prévoir des secteurs pour les éventuelles implantations d'activités agricoles</p>



Les enjeux communaux dans le cadre géopolitique

La situation de Ognon dans la proximité de Senlis en fait un atout fort mais la commune peut aussi en connaître certaines pressions. Son intégration à la communauté de communes du Pays de Senlis et sa participation à l'élaboration du SCOT lui permettra de porter et faire reconnaître son projet au sein de la planification intercommunale.

Elle pourra faire valoir sa position stratégique à l'interface des deux unités paysagères identifiées au sein du Parc naturel régional Oise-Pays de France, celle de l'unité paysagère du massif d'Halatte et celle du plateau agricole du Valois et sa volonté de préserver les richesses paysagères acquises sur son territoire et qui forment un équilibre organisé entre quatre sous unités paysagères communales:

- l'espace agricole
- l'espace forestier
- l'espace de clairière
- l'espace mixte.



Les quatre unités paysagères communales

La commune doit s'assurer de la cohérence des projets qui la concernent, au regard des principales caractéristiques de ces sous unités.

Les enjeux relatifs aux perspectives visuelles

Il a été fait état des nombreuses et diverses perspectives visuelles ou points de vues dont bénéficie l'ensemble du territoire communal. La protection de ceux-ci est assortie aux enjeux correspondants à chacune des entités paysagères. Vues courtes, pour les unités "clairière" et "boisée", vues longues pour les unités "agricole" et "mixte".

Les perceptions de la commune sont indissociables dans le cas présent de la configuration actuelle de son territoire.

Les enjeux des quatre unités paysagères communales

L'espace agricole

Cet espace, rattaché à l'unité paysagère du plateau agricole du Valois, est caractérisé par l'étendue de ses terres cultivées dominant le paysage, et donnant autant de vues toutes remarquables et à préserver.

C'est un secteur paysager très sensible à l'intérieur duquel la moindre intervention a un impact visuel important.

Les vues depuis l'extérieur de la commune (vers l'Ouest) permettent de diviser cette entité en 2 parties distinctes:

- Au nord, le regard vient se caler sur le hameau de La-Roue-qui-Tourne et le village de Villers-Saint-Frambourg.

Au delà, la ligne d'horizon est formée par les bois et les forêt de Halatte.

- Au sud, l'espace est délimité par le parc qui referme le cadre visuel.

Ce plateau est caractérisé par les variations d'amplitude de son relief et l'effet de mise en scène autour des éléments qui ponctuent les terres cultivées:

villages, alignements d'arbres le long de la route, impact de l'autoroute A1, boisements de l'Aunette, haies, arbre isolé...

L'espace forestier

A l'ouest de la commune, les vues sont arrêtées par les bois qui se trouvent en continuité du massif boisée d'Halatte. La transition est alors progressive vers l'espace agricole.

Les bois se prolongeant jusqu'aux portes du village le protègent du grand axe routier local. Ils lui apportent également un microclimat.

A l'intérieur des bois, les vues y sont réduites, l'espace et assez sombre car la densité boisée est forte, seulement éclairé par les chemins apportant des échappées visuelles resserrées et ponctuelles.

Ces espaces forestiers cloisonnent la commune. Ils sont bien délimités et il y a lieu de veiller à ce que leurs périmètres n'évolue pas à terme.

L'espace de clairière

Il concerne la partie de territoire communal sur lequel le village d'Ognon ainsi que son parc sont édifiés, clos de toute part:

- Au nord et à l'est, par les bois de Saint-Jean et de la Queue d'Ognon.
- Au sud, par les boisements de la vallée de l'Aunette.
- A l'est, par le parc impénétrable.

Le village s'inscrit dans une clairière boisée, jouxtant le parc qui en constitue un élément important par son emprise, sa surface et son architecture.

Il n'y a pas de lien directement perceptible entre l'Aunette et le village constitué en se regroupant autour de l'ancien château sur le plateau, dont l'implantation est à l'écart du cours d'eau.

Cette partie de la commune est ainsi composée de diverses entités paysagères: les bois, les prairies et pâtures, les constructions du village, la vallée de l'Aunette et la rivière, la propriété du parc et ses murs... C'est le regroupement de ces éléments et l'architecture de leur implantation qui forme la cohérence de cette unité paysagère singulière, riche d'un patrimoine tout à la fois paysager, architectural, hydraulique et naturel.

L'espace mixte

Les constructions de La Roue-qui-Tourne groupées autour du village de Villers-Saint-Frambourg, les alignements d'arbres et le talweg et la route qui rejoignent le village caractérisent cette unité. Le hameau est à découvert dans ce paysage.

Des systèmes visuels délimitent un espace caractéristique qualifié ainsi de mixte car mêlant habitat, infrastructures, dépression topographique accentuée et cultures.

En raison de ses ouvertures vers le plateau et des nuisances liées à la RD932, cet espace est un secteur particulièrement sensible. Il est soumis à la pression d'un éventuel projet d'extension urbaine.

Mais le vallon, remarquable par ses vues paysagères, est aussi la trajectoire des eaux de ruissellement des bassins versants qui viennent ici se recueillir jusqu'à présenter un risque réel pour les habitants à l'aval.



Les enjeux liés à la protection du patrimoine

La carte présentée page suivante localise les éléments de patrimoine communaux. Sur cette carte, six secteurs patrimoniaux ont été identifiés:

Un secteur de patrimoine agricole, correspondant aux terres de cultures intensives.

Un secteur de patrimoine paysager, hydraulique, et architectural. Il correspond au parc du château d'Ognon, dessiné au XVII^{ème} siècle et implanté sur le vallon communal ainsi que sur une partie de la vallée de l'Aunette. Il comprend des éléments d'architecture hydraulique mais assure également des fonctions naturelles hydrauliques du bassin versant. Enfin, il protège un certain nombre d'architectures: ancienne ferme du château, pavillon de chasse, fabriques, statuaires, bassins, embarcadères...mais aussi, il est clos d'un mur de pierre monté à l'ancienne sur la totalité de son périmètre.

Un secteur de patrimoine architectural et urbain. Il correspond au village d'Ognon, dont l'ordonnancement regroupé des constructions près de l'église et le long du parc, et les hauts murs caractérisent le village.

Un secteur de patrimoine forestier, dont une partie est constitué par les bois du massif d'Halatte et l'autre, par des bois privés.

Un secteur de patrimoine écologique et floristique, correspondant à la carrière d'Ognon-Chamant, identifié par le Plan de référence du PNROPF comme site d'intérêt écologique.

Enfin, un secteur de patrimoine hydraulique et naturel, le long du fond de vallée de l'Aunette.

Beaucoup de protections s'appliquent déjà sur le territoire communal.

A une échelle vaste, englobant la commune, ce sont:

- l'inscription du site de la vallée de la Nonette,
- le classement du site de la forêt d'Halatte,
- la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) du Massif des Trois Forêts et Bois du Roi,
- La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) du Massif forestier d'Halatte.

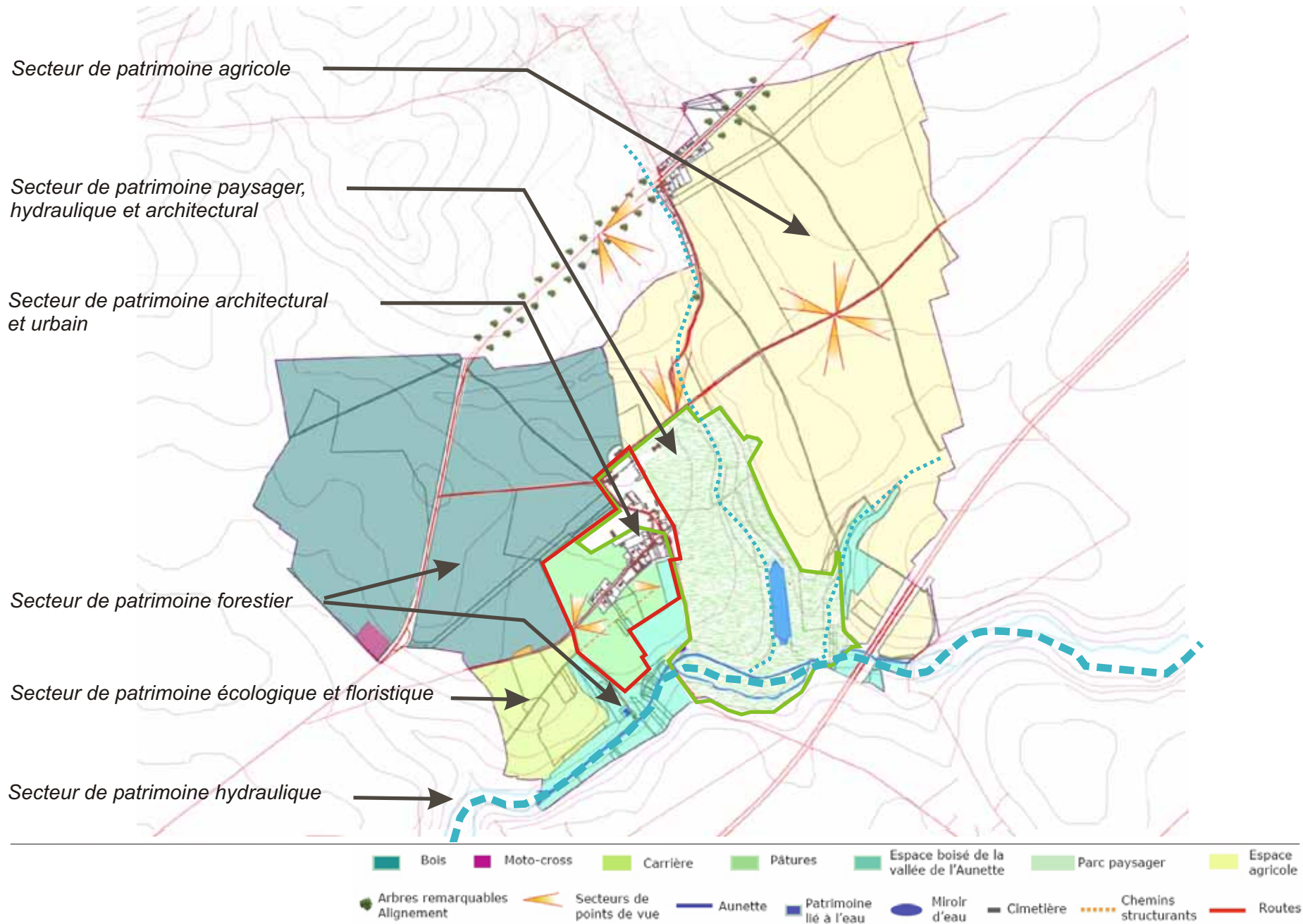
A l'échelle communale:

- l'inscription du site du château et de son parc,
- l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du parc du château, des fabriques anciennes, de la statuaire et des murs d'enceinte,
- l'inscription du site de l'église et de la place autour
- l'inscription à l'inventaire supplémentaire de l'église Saint Martin.

Il est possible d'instaurer des protections plus spécifiques, au titre de la Loi Paysage, à partir des éléments patrimoniaux identifiés lors de la présente étude et qui prennent effet lors de l'élaboration du PLU par des prescriptions édictées dans le règlement et les documents graphiques.



IDENTIFICATION DES SECTEURS DE PATRIMOINE



Les enjeux liés aux infrastructures et déplacements

On peut considérer trois aspects sur la commune:

- la dimension pittoresque des routes

Celle-ci concerne l'itinéraire de la route départementale 120, qui traverse Ognon, et relie localement Villers-Saint-Frambourg et Barbery car elle permet une découverte séquencée de la commune, dans toutes ses diversités paysagères.

Cela concerne aussi la qualité d'insertion des routes dans la topographie avec le maintien de bermes, légers talus et fossés le long des chaussées, faisant disparaître le tapis bitumeux dans le paysage.

Les alignements d'arbres de la RD 932a font également partie du patrimoine paysager pittoresque et routier.

- la dimension relative aux déplacements

La commune est traversée par l'axe principal local de Senlis à Compiègne et elle est concernée par la mise en place du projet de piste cyclable le long de cette voie. Ses habitants pourront alors se rendre à Senlis en toute sécurité à vélo.

Le renforcement des cheminements piétons entre le village et le hameau rendrait la liaison plus confortable et plus sécuritaire et pourrait s'inscrire dans le maillage de randonnées pédestres des circuits touristiques du massif d'Halatte.

- la dimension relative aux nuisances

Le point d'orgue de cette contrainte est localisé au hameau de La-Roue-qui-Tourne, coupé en deux par cette voie. L'emprise de la chaussée est dimensionnée au trafic qu'il assure, mais sur-dimensionnée par rapport aux caractéristiques de l'urbanisation desservie.

Une requalification de la voie et de ses abords, mais dépendante d'une maîtrise d'ouvrage départementale est souhaitable.



Les enjeux de l'organisation et de la structure urbaine

Le maillage foncier urbain, la dimension des parcelles, la constitution des volumes bâtis et leur implantation dans la parcelle et par rapport aux voies et espaces publics raconte l'histoire des villages. Il est donc important que tout ce qui rappelle l'identité historique soit préservé.

Le village, aussi petit qu'il soit, n'en connaît pas moins quelques problèmes de stationnement, qui peuvent parfois peser sur la vie quotidienne et la perception de sa qualité patrimoniale.

Par ailleurs, certaines interventions récentes, comme quelques nouvelles constructions n'ayant pas intégré le paysage, des publicités agressives car en situation d'offense par rapport à leur support, (publicité sur mur du XVIII^e par exemple) etc., peuvent laisser une impression peu qualitative, notamment au niveau du hameau.

Préserver d'un côté, améliorer l'existant par des consignes d'aménagement, de plantation, à destination des habitants et des acteurs locaux contribuera à la valorisation de la commune.

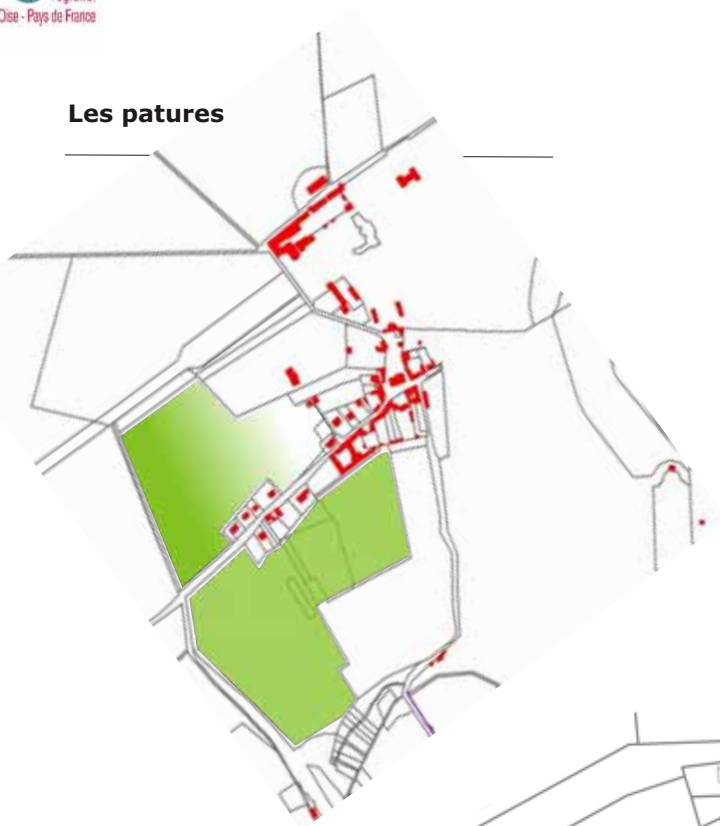


Le programme d'actions



Maintenir les éléments d'organisation du paysage urbain qui caractérisent le village et le hameau

Les pâtures



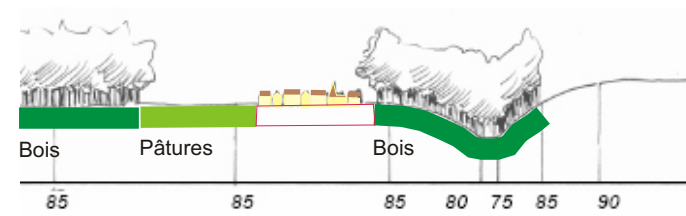
Les bois



Les murs de clôture en pierres



les cours



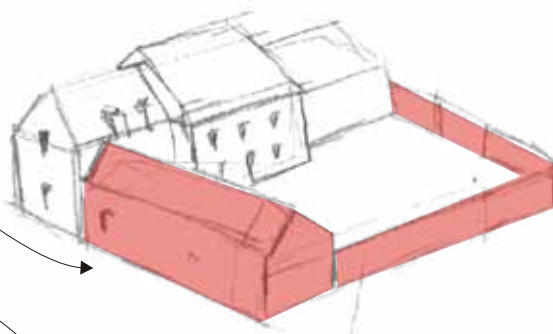
Les hauteurs du bâti existant



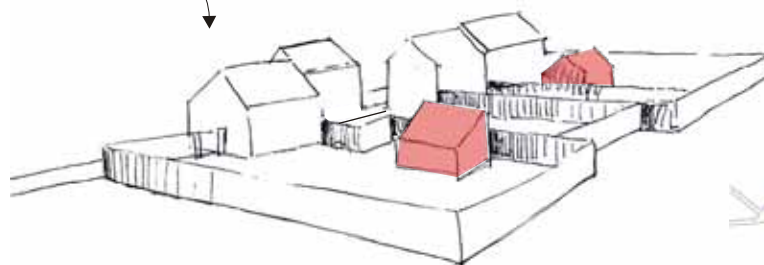
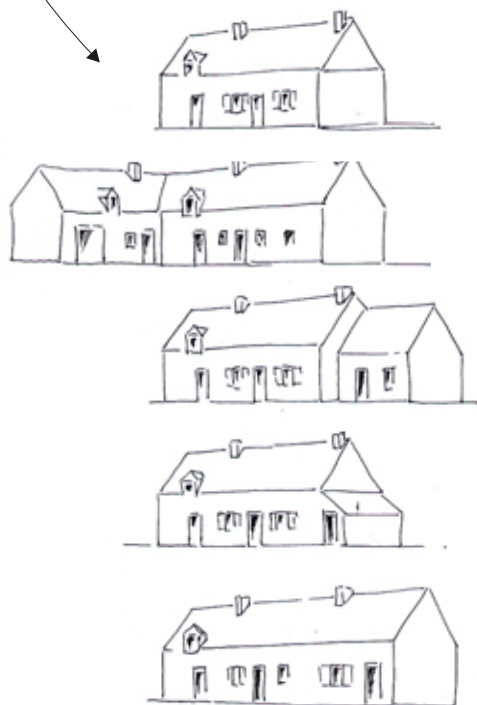
Agrandir sa maison dans le tissu bâti existant



Exemples d'implantation de constructions annexes non accolées à la maison existante permettant d'augmenter les surfaces d'habitations, dans le respect des continuités bâties le long des rues en centre village



Exemples d'agrandissement en procédant par extension de la maison existante et/ou en accolant une annexe.



Implantation de constructions sur le terrain.

- en limite séparative:
Elle est recommandée lorsque le terrain est de taille inférieure à 900m² ou si la largeur de la façade sur la rue est inférieure à 20mètres. Cette disposition permet de composer un jardin.
- en retrait:
Pour les terrains de tailles supérieures, avec un espace suffisant, 10 mètres de retrait sont un minimum pour composer un espace paysager entre la maison et les limites séparatives.

**Recommandations:
Composition et implantations
du bâti dans la parcelle**

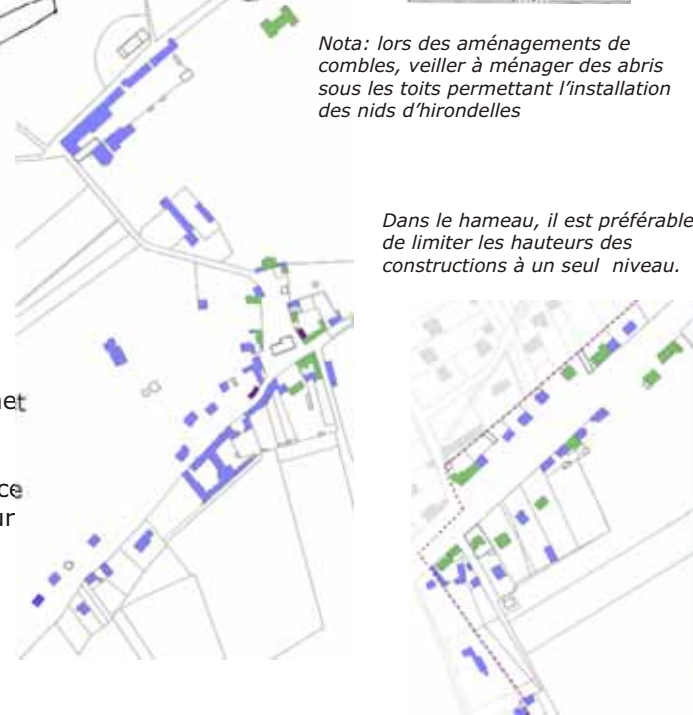
Hauteur des constructions:

A l'instar de la plupart des maisons dans le village et le hameau (en bleu sur les cartes), les maisons doivent avoir un niveau en rez-de-chaussée, avec éventuellement des combles aménagés. Près de l'église, une augmentation des hauteurs est possible, l'harmonie d'ensemble étant donnée par les maisons existantes ayant un étage et parfois un comble (en vert sur la carte).



Nota: lors des aménagements de combles, veiller à ménager des abris sous les toits permettant l'installation des nids d'hirondelles

Dans le hameau, il est préférable de limiter les hauteurs des constructions à un seul niveau.



Protéger les constructions anciennes



En rouge, les maisons anciennes.
Elles correspondent au tissu bâti patrimonial qu'il convient de préserver et mettre en valeur.

Les transformations ou les extensions éventuelles sur ces constructions doivent se faire dans l'esprit de l'existant:
- utilisation de matériaux "naturels",
- reprise des proportions prédominantes...

En jaune, les maisons récentes dites "tissu bâti commun".
Il s'agit de contribuer à améliorer leur insertion paysagère.



Aménager le village avec des matériaux "naturels" appropriés aux ambiances



Les matériaux de construction

La pierre calcaire, taillée ou en moellons, est le matériaux traditionnel, utilisé dans la construction de murs de façades et de clôtures. la brique est également présente dans certaines constructions, pour marquer un angle, un soubassement, un haut de pile de portail...

Les matériaux de sol

La qualité, la texture et la couleur des matériaux de sols revêtent une grande importance à la définition des ambiances urbaines. Elles doivent être choisies en fonction des teintes et des matériaux des constructions environnantes afin que l'un et l'autre s'harmonisent mutuellement.

A Ognon, le calcaire des murs de maisons et fermes ou des murs de clôture des propriétés anciennes est dominant.

Cette proposition vise à créer une qualité d'aménagement autour des rues et de la place de l'église en mettant en valeur le bâti ancien. On recherche ainsi un équilibre entre la qualité de l'espace public et celle des volumes construits privés permettant de valoriser le centre mais aussi le hameau, historiques. Le pavage en grès, matériaux traditionnel est en bonne résonance avec la pierre naturelle.

L'usage de la brique, posée au sol est également à recommander dans les jardins. Enfin, le béton désactivé est également un matériaux qui peut s'associer avec les pierres calcaire et le gré.



Les matériaux de toitures

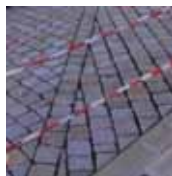
La tuile mais également l'ardoise sont présentes



Aménager les trottoirs avec des pavages de grès ou pierres calcaires

Cette action concerne les trottoirs du village actuellement constitués de graves, ciments, enrobés et autres matériaux un peu ternes par rapport à la qualité du patrimoine bâti. Ils sont localisés sur la carte ci-contre, en tracé marron continu ou pointillé.

Elle consiste remplacer peu à peu ces matériaux par des pavés en pierre naturelle de petit module, pavés 15X15.



Renforcer le fleurissement des trottoirs et des pieds de murs

Certaines entrées de propriétés sont accompagnées de fleurs et plantes vivaces ou arbustes florifères, donnant un caractère très paysager à l'urbanisme.

Ce savoir faire est à encourager et à multiplier. Cela concerne les trottoirs localisés en trait vert continu ou pointillé ci-contre.



Les trottoirs

-  Bande enherbée de largeur $\geq 1\text{m}$
-  Bande enherbée de largeur $\approx 50\text{cm}$
-  Place publique enherbée
-  Trottoir enherbé de largeur $\geq 1\text{m}$
-  Trottoir enherbé de largeur $\approx 50\text{cm}$
-  Plantations
-  Haies
-  Trottoir « gravier » de largeur $\approx 1\text{m}$
-  Trottoir « gravier » de largeur $\approx 50\text{cm}$
-  Trottoir « gravier » de largeur $\approx 20\text{cm}$
-  Absence de trottoir



**Recommandations:
les ouvertures de mur
pour création d'accès
aux parcelles**

Les ouvertures pour accès garage de grande largeur



Les ouvertures dans les murs doivent être encadrées de piliers maçonnerés qui marquent la fin du mur et sa transition avec l'ouvrant. Les piliers peuvent également être utilisés en support de porche avec toiture de petites tuiles.

Les portails sont préférés en métal ou en bois, leur arase horizontale. Ils peuvent être opaques ou offrir une certaine transparence visuelle, comme l'exemple avec des grilles ajourées.

Les ouvertures simples



Quelque soit la taille de la propriété, de son mur d'enceinte ou de la clôture qu'ils permettent de franchir, les portillons d'accès aux propriétés donnent du charme à la rigueur d'un mur, par leur dimension réduite, adaptée au passage d'une personne. La plupart du temps en bois, le temps donne à ce matériau sa patine et atténue toute coloration.



**Aménager l'entrée
de village nord**

Plate-forme de collecte
des déchets

Voie d'accès au deuxième
hangar créée à l'arrière

Espace ouvert et paysager entre
le hangar et la ferme à préserver

Bois protégés

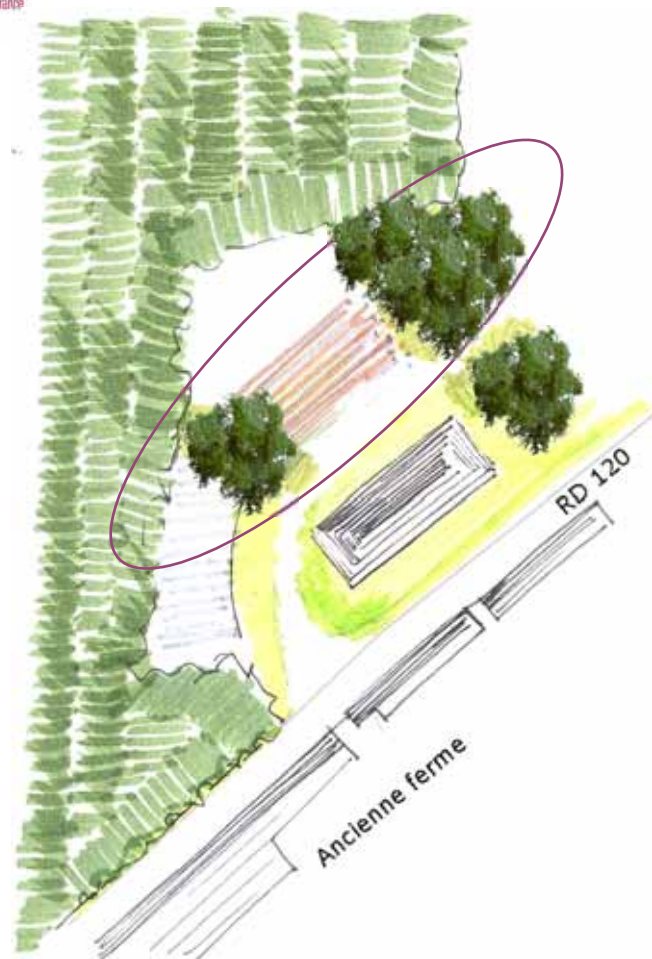
**Partie réhabilitée avec
logements, accès par la rue de
Villers**

L'entrée dans le village d'Ognon nécessite de réaliser des aménagements pour organiser et intégrer les stationnements qui actuellement se font sur les accotements du chemin et de la voie. Le nombre de véhicules stationnant ici augmente.

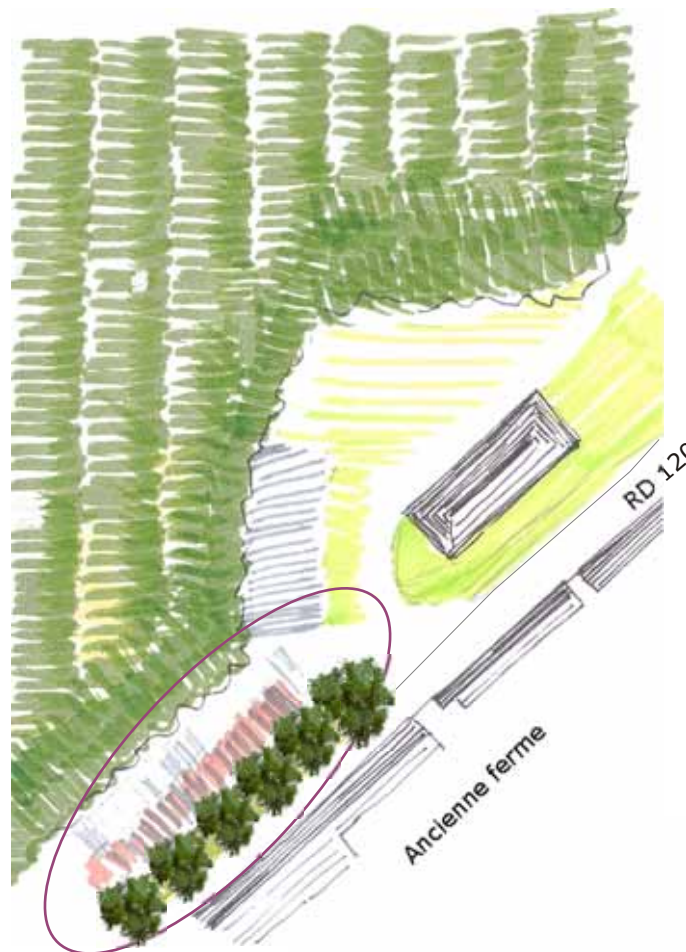
Il est souhaitable de faire réaliser un lever topographique de ce secteur afin d'étudier un projet paysager de qualité qui devra proposer des solutions de stationnement intégrées au paysage, gérer les accès à la plate-forme de collecte et au hangar à l'arrière, mettre en valeur les abords de la ferme.



**Aménager l'entrée
de village nord**



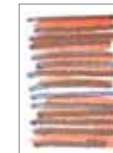
*Schéma de principe 1
Les stationnements sont implantés derrière le hangar, non visible de la voie et de l'entrée.
Des plantations arborées et arbustives viennent compléter l'aménagement et l'insertion.*



*Schéma de principe 2
Les stationnements sont insérés le long de la route, mais isolés de celle-ci par une bande arborée et arbustive, selon schéma ci-contre.*



Bois existant



Espace aménagé pour les stationnements



Plantations arbustives et arborées à réaliser



Espace vert dégagé: prairie, pelouse, plantations de vivaces...



**La lutte contre les ruissellements
au hameau de La Roue-qui-Tourne**

Pour lutter contre les ruissellements, des aménagements ont déjà été réalisés. Mais au regard des coulées de boues et ruissellements connus en 2000 par les habitants et leurs maisons construites dans l'axe du vallon, une étude hydraulique du bassin versant s'avèrera nécessaire pour réaliser les ouvrages nécessaires et agir en prévision des dommages futurs.

Elle devra déterminer les volumes d'eau à stocker en cas de forts orages suivant les périodes de retour retenues, identifier à partir d'observations ou de témoignages, la trajectoire des eaux de ruissellement et enfin, proposer les solutions techniques de rétention, d'infiltration et/ou de rejet régulé à l'aval. Les solutions d'aménagement qu'elle proposera devront être intégrées au paysage et ne pas prendre en compte uniquement des contraintes techniques.

Les préconisations paysagères ci-contre, permettant de contribuer à la lutte contre les risques d'inondation ne remplacent pas ces calculs nécessaires à réaliser, la détermination précise des volumes à calculer ni même la localisation des emplacements des solutions techniques à prévoir en fonction des projets adoptés par la commune. Mais elles s'inscrivent dans une réflexion visant à trouver des solutions efficaces tout en aménageant le paysage.

Les actions de lutte contre les ruissellements ne sont pas nécessairement liées ou conditionnées par la création d'un lotissement.

Pour les mettre en place et protéger les habitants actuels, la commune peut bénéficier d'aides financières de l'état, de la région ou de l'agence de l'eau, ou encore du département. L'assistance technique des financeurs peut également être requise, ainsi que celle du PNROPF.

Les solutions peuvent être mises localement en oeuvre mais devraient s'inscrire également dans une réflexion plus globale à l'échelle du bassin versant de la vallée de l'Aunette, de type SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) pour maîtriser le ruissellement et l'érosion des sols agricoles.



Plantation de haies vives le long du chemin. Il s'avère d'après témoignage, que cette haie existait auparavant.



Afin de réduire l'impact paysager actuel des constructions au regard de la préservation des paysages de la plaine agricole mais aussi, pour contribuer à la lutte contre les ruissellements, la (re)plantation d'une haie végétale le long du chemin assurerait une intégration paysagère des constructions existantes en même temps qu'elle contribuerait à ralentir l'écoulement des eaux vers l'aval, en constituant un frein à celui-ci. L'évolution du parcellaire et des pratiques agricoles s'est accompagnée de la disparition des haies qui jouaient un rôle anti-érosif.

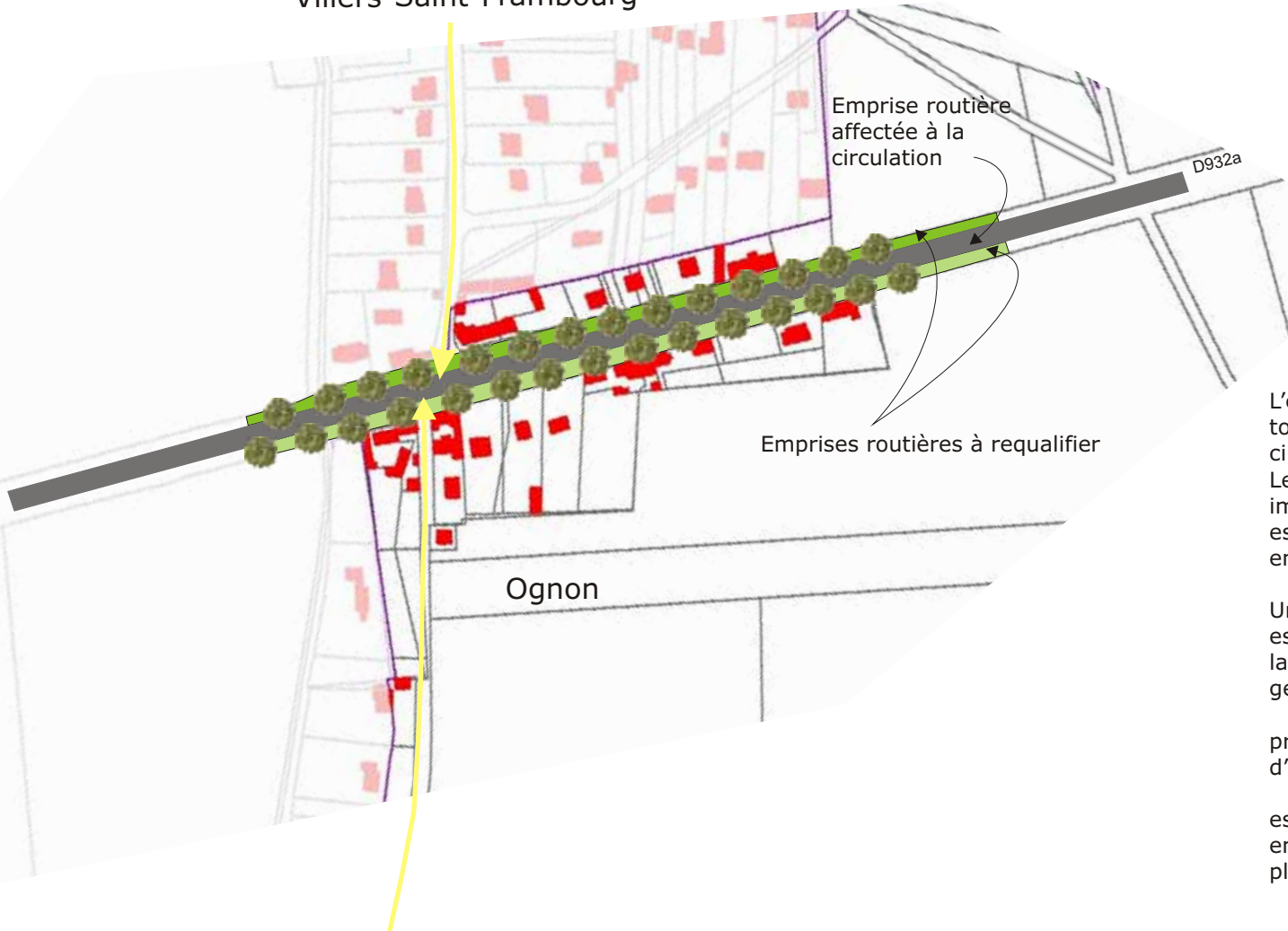
Le renforcement de la capacité de la noue existante est également un moyen de s'appuyer sur la topographie naturelle pour retenir l'eau et la réguler vers un écoulement aval.

Mais la profondeur de la noue ne devra pas être trop accentuée pour éviter l'obligation de poser un grillage sur son périmètre et de lui donner l'aspect d'un bassin de retenue.



**Traversée du Hameau de La-Roue-qui-Tourne
Aménagement des abords de la voie**

Villers-Saint-Frambourg



L'emprise de la route est actuellement très large et la totalité de cette emprise n'est pas affectée à la circulation routière.

Les constructions et les limites de parcelles sont implantées à l'alignement de celle-ci et il y a donc un espace peu aménagé et de façon très irrégulière entre la route et les accès ou dessertes latérales.

Une intervention qualitative et homogène de ces espaces est possible pour améliorer la perception de la traversée et peut être sollicitée auprès du gestionnaire d'axe routier:

- plantation d'arbres d'alignement, dans le prolongement des alignements existants de part et d'autre du hameau,
- utilisation de matériaux de sols de qualités esthétiques aux abords immédiats des maisons, aux entrées de parcelles : pavés de pierres naturelles, plantes basses et fleurs...
- insertion de la voie de circulation douce,
- interdiction des publicités sur les murs de maisons mais aussi sur panneaux,
- éclairage adapté à l'environnement habité.



La recherche de site potentiellement urbanisable

S'il apparaît à l'avenir nécessaire de prévoir que le village accueille de nouvelles habitations, il y a lieu de rechercher des secteurs de développement du village en tenant compte des impacts prévisibles des Constructions.

Deux secteurs ont été identifiés pour cette destination.

Le premier, permet l'agrandissement du village sans impact paysager sur celui-ci.

Le deuxième, accolé au hameau de La Roue-qui-Tourne était déjà presentifié dans le plan de référence de la charte du PNROPF .

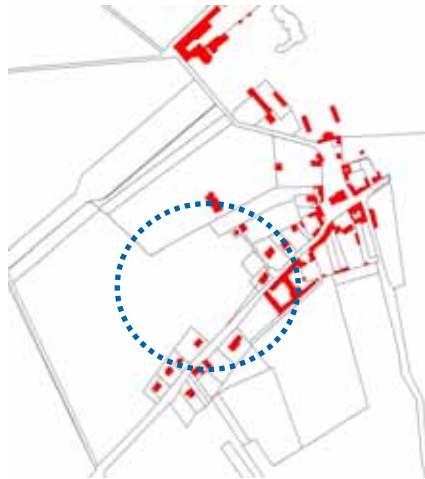


On composera en secteur 1, une trame urbaine s'inscrivant dans l'histoire du village et dans la continuité, en recherchant une découpe parcellaire peut-être plus imbriquée et associée à des modes d'implantation des constructions dans les parcelles mettant en valeur un espace pour le jardin ou pour une cour, à l'instar des parcelles les plus anciennes du village. On veillera également à la qualité traditionnelle des matériaux mis en oeuvre.









En secteur 2, il sera nécessaire de prévoir une organisation des extensions tenant compte de la déclivité douce, de la situation en paysage ouvert et en creux de vallon mais aussi de l'impact de l'axe routier de transit que constitue le RD932a. Cela implique une réflexion particulière pour que les nouvelles constructions s'intègrent à la fois dans l'étendue visuelle des terres agricoles, soient protégées des risques d'inondations par les ruissellements et coulées de boues et soient situées à l'écart des nuisances routières.

Les hypothèses en secteur 1



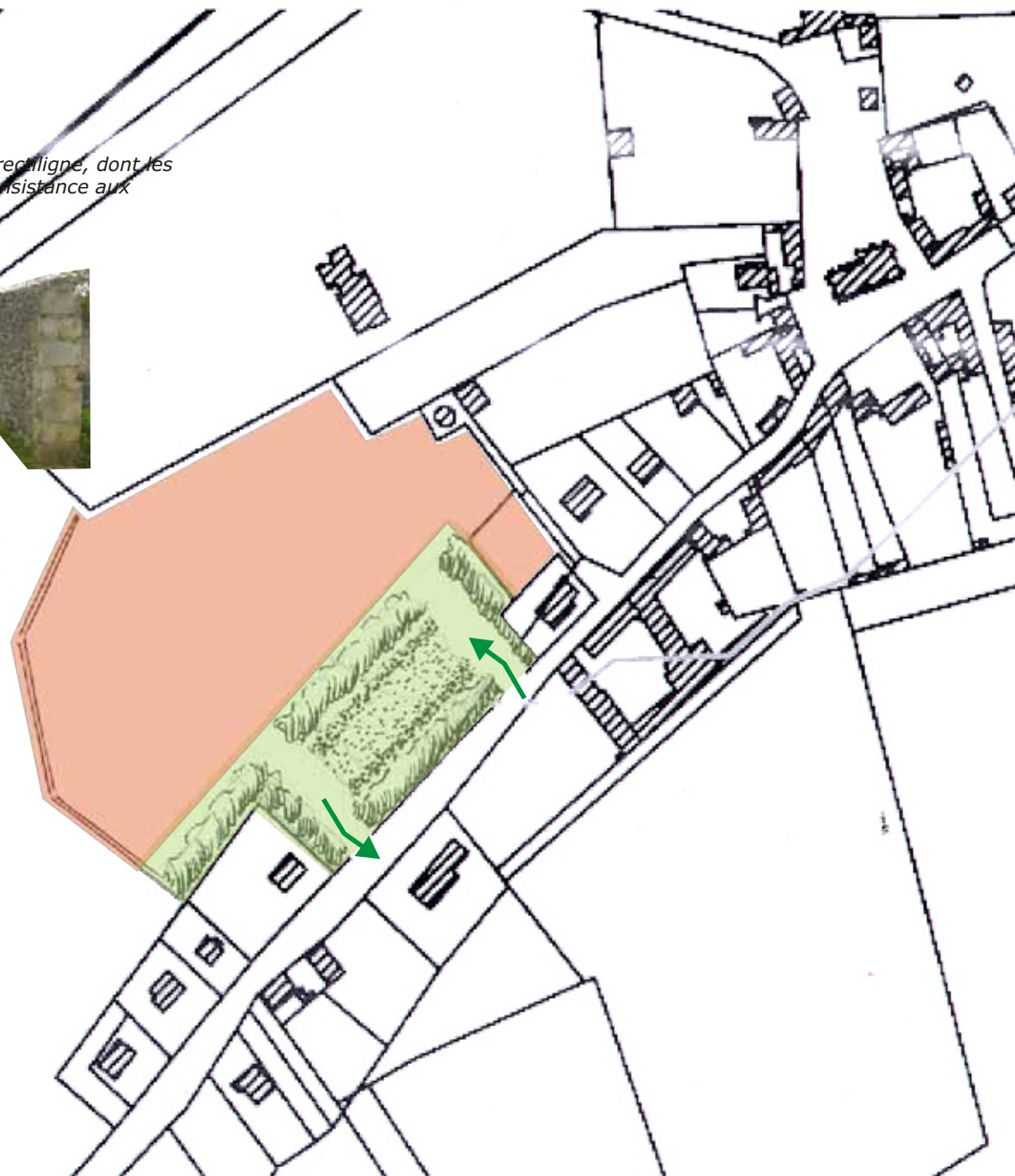
Contraintes et enjeux du secteur

Cette localisation permet de maintenir une urbanisation groupée autour des habitations existantes. Elle favorise l'acroche urbaine du projet.
 Elle permet d'étudier des solutions de stationnements proches de la place de l'église pour libérer la place des voitures qui saturent son espace et que l'on puisse apprécier sa qualité.
 L'impact paysager de construction, à condition que le projet urbain et architectural soit attentif à l'identité communale, sera de faible voire d'aucun impact paysager. Il faut bien noter que ce secteur est dans le site inscrit du château d'Ognon et son parc.
 Il sera nécessaire d'isoler visuellement le château d'eau.
 La haie d'érables le long de la rue de Senlis maintient un alignement verdoyant de bord de route.

-  Limite de l'extension
-  Principe de continuité à maintenir
-  Système de réduction de l'impact paysager
-  Accès piétons
-  Accès possible
-  Point de vue sur les cours et le bâti de qualité



Exemple de mur, non rectiligne, dont les angles donnent une consistance aux formes délimitées.



Une extension possible en centre village

Un petit jardin ou espace vert situé derrière les haies d'érables pourrait être aménagé au devant des quelques constructions insérées près du tissu construit du village. Cela laisserait une liberté de conception pour ces habitations, dont les terrains pourraient être clos par des murs, dans la mesure du possible, en pierres.

Un mur à l'arrière refermerait l'ensemble, dans la continuité du mur du potager sur la prairie.

Il faudra être vigilant sur les hauteurs de ces constructions, qui ne devront pas émerger au delà des anciennes fermes réhabilités situées de l'autre côté de la route, afin de s'intégrer dans l'épannelage observé dans la deuxième partie de l'étude. L'accès en deux parties permet des voies plus étroites et de préserver l'effet de continuité végétale existantes par rapport à la rue.

En nombre de constructions, deux hypothèses peuvent être proposées:

Il peut être réalisé dans ce site soit des maisons isolées et insérées dans des jardins paysagers à créer, trois à quatre habitations sont imaginables. Les constructions peuvent aussi être regroupées par une implantation en continu, et en limite séparative en créant des effet de continuités bâti avec les murs de clôture. Cette deuxième hypothèse permet de construire davantage d'habitations, de l'ordre de six à sept.



Schémas de principe

Hypothèse 1



Hypothèse 2



Hypothèses d'aménagement: Dans chacun des cas, un espace paysager est maintenu en premier plan par rapport à la rue.

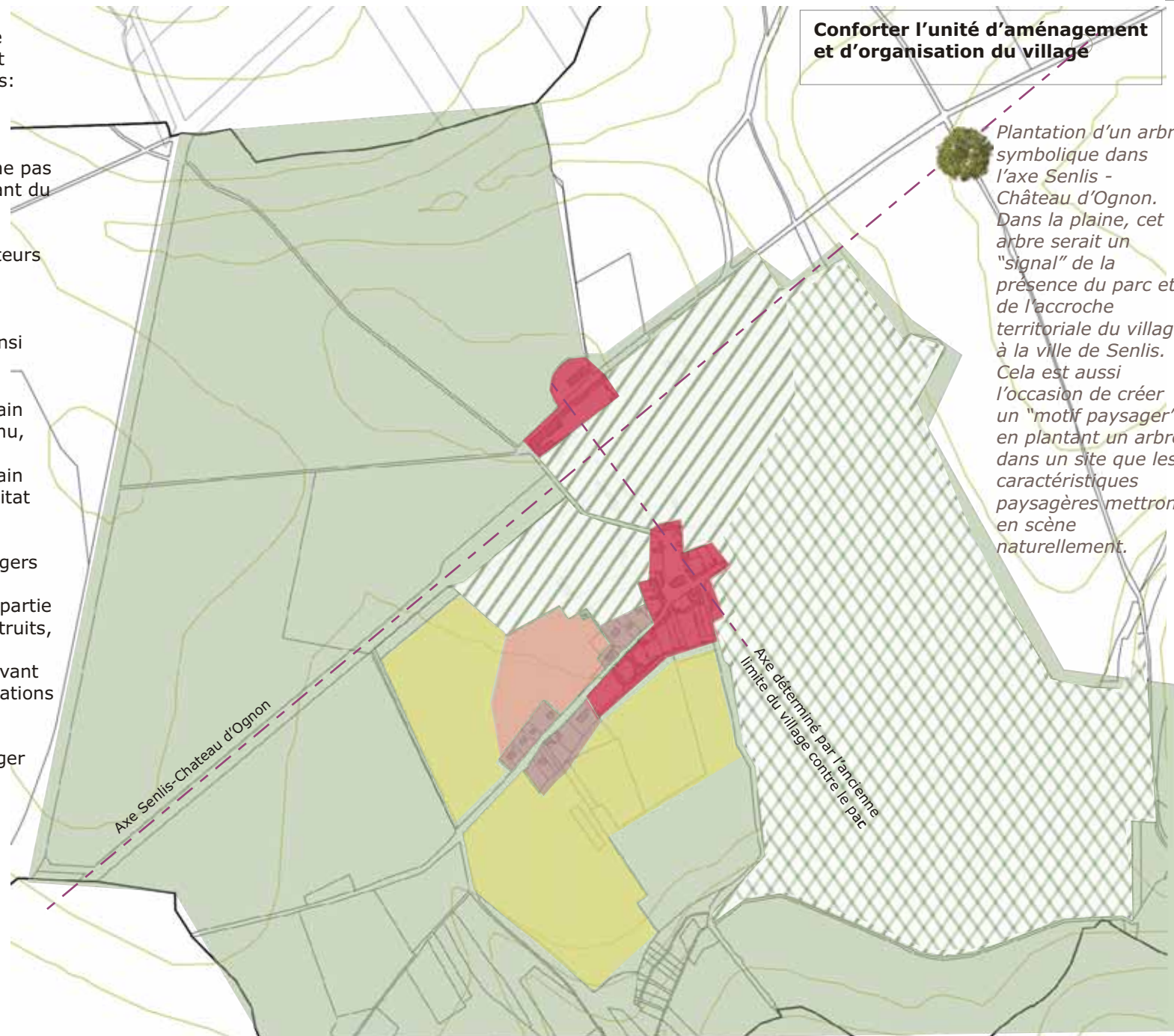


Peu perceptibles aujourd'hui, le village d'Ognon s'est cependant construit par rapport à des axes: chemins ou routes, limites de propriétés, geste architectural.

Le principe à respecter est de ne pas s'éloigner de ces axes structurant du village pour tout projet de construction, sans toutefois les obstruer, en continuité des secteurs bâtis et rester ainsi dans le périmètre actuel du village.

Le village et ses abords sont ainsi constitués:

-  - d'un espace urbain d'habitat en continu,
-  - d'un espace urbain sous forme d'habitat pavillonnaire
-  - d'espaces paysagers et de parcs, comprenant pour partie des secteurs construits,
-  - d'un espace pouvant recevoir des habitations futures,
-  - d'un parc paysager
-  - de prairies et pâturages,
-  - de bois.



Conforter l'unité d'aménagement et d'organisation du village

Plantation d'un arbre symbolique dans l'axe Senlis - Château d'Ognon. Dans la plaine, cet arbre serait un "signal" de la présence du parc et de l'accroche territoriale du village à la ville de Senlis. Cela est aussi l'occasion de créer un "motif paysager", en plantant un arbre dans un site que les caractéristiques paysagères mettront en scène naturellement.



Les hypothèses d'urbanisation en secteur 2

L'étude d'urbanisation de ce secteur ayant été envisagée dans le cahier des charges, le Parc naturel régional Oise-Pays de France tient à noter l'observation suivante:

"Suite aux orages des 3 juin et 2 juillet 2000, ayant occasionné pour la première fois des coulées de boues dans les sous-sols des habitations de Villers-Saint-Frambourg, situées en contrebas d'un champs situé sur la commune d'Ognon, au lieu dit "le But Roger" le long de la RD 120, et suite à la procédure judiciaire engagée par un des habitants sinistrés, à l'encontre de Monsieur le Maire d'Ognon, les services de l'Etat, lors d'une réunion tenue en sous-préfecture de Senlis, le 22 mars 2002, sous la présidence de M. Hubert MONZAT, sous-préfet, ont avancé l'idée de rechercher une solution globale au problème d'évacuation des eaux de ruissellement, dans le cadre d'un projet de lotissement réalisé sur le territoire de la commune d'Ognon.

La présence d'un "méristème" sur le plan de référence de la charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France permet d'envisager l'éventualité d'un projet d'aménagement sur ce site.

L'étude urbaine doit examiner sa faisabilité.

L'hypothèse d'un développement du bâti du hameau de La Roue-qui-Tourne peut se justifier, d'une part par le fait que la moitié de la population d'Ognon y réside, et, d'autre part, que celui-ci se situe dans la continuité urbaine de la commune voisine de Villers-Saint-Frambourg."

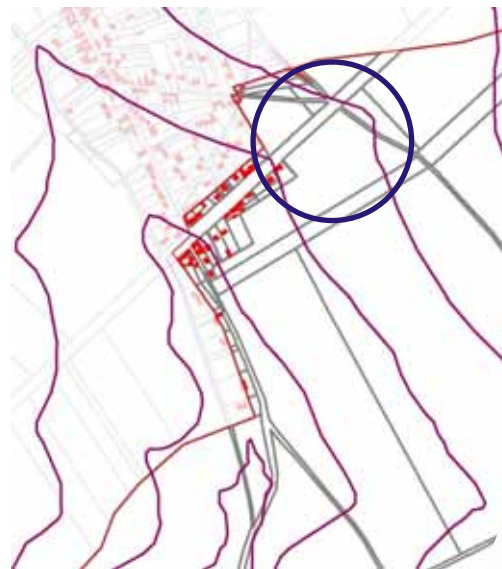


Les hypothèses en secteur 2



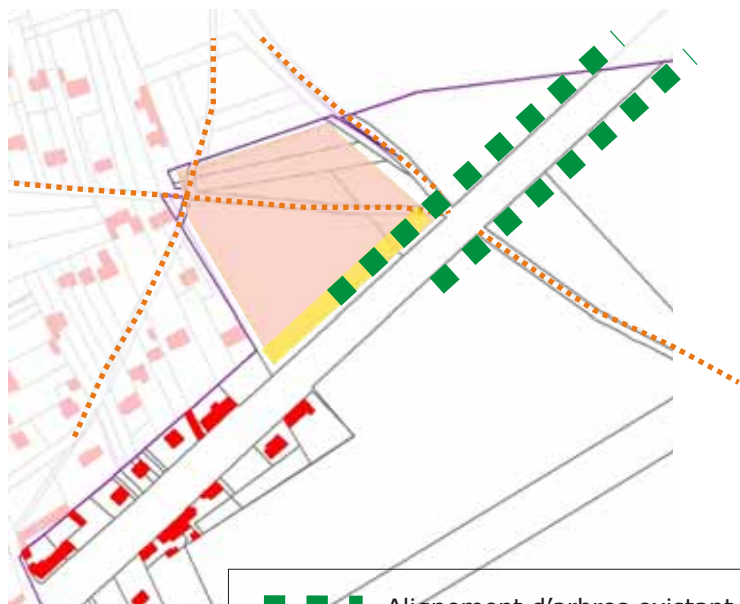
Contraintes et enjeux d'une localisation en continuité de Villers-Saint-Frambourg au nord de la RD 932a:




- nuisances phoniques et contexte peu sécuritaire
- nécessite l'usage des infrastructures de la commune de Villers-Saint-Frambourg
- ne crée pas des conditions favorables à la vie locale du hameau et s'apparente à une extension de Villers-Saint-Frambourg.







Contraintes et enjeux d'une localisation au sud de la RD 932a:

- intégration paysagère des constructions primordiale:
 - étude topographique particulière de l'insertion des construction dans la pente;
 - plantations du plan d'urbanisation
- urbanisation sous la forme de hameau
- accès à créer
- protection nécessaire des constructions contre les eaux de ruissellement et coulées de boues du bassin versant amont



	Alignement d'arbres existant
	Zone de retrait des constructions
	Chemin, voie existante



	Limite de l'extension, frange végétale
	Ruissellements
	Accès possibles
	Aménagement de la frange et talus



**Contraintes paysagères
À l'urbanisation du hameau
de La Roue-qui-Tourne**



Le secteur envisagé dans la charte du PNR concerne des terrains situés au sud de la RD 932a.

Nous avons observé que les constructions actuelles situées au hameau de La Roue-qui-Tourne ou en continuité, dans la commune de Villers-Saint-Frambourg, sont toutes implantées le long des axes routiers, la RD 120 en direction d'Ognon, ou la RD 932a. Ces voies sont en contrebas de l'espace agricole ouest. Les maisons existantes soulignent ces axes routiers.

Une extension future devra logiquement veiller à rester dans la continuité de ces maisons afin de n'augmenter que très modérément l'emprise urbaine visible dans le paysage.

Il est donc souhaitable pour cela, que l'urbanisation ne se fasse pas "en tache", étant donné le caractère très ouvert du paysage de ce quadrant. En outre, les constructions ne devront pas dépasser une cote altimétrique qui irait au delà de celle déjà atteinte par l'habitat existant et s'inscrire dans son épannelage.

L'épannelage consiste d'une part à déterminer la hauteur des toits en fonction d'une cote altimétrique maximale à ne pas dépasser et d'autre part, à définir l'orientation des pentes des toitures.

La différence de niveau du terrain oscille entre 82,4 mètres au niveau de la RD 120 et 90 mètres, au droit de la dernière maison située le long de la RD 932a. La différence altimétrique est d'un peu plus de 7 mètres.

Cela veut donc dire que pour s'intégrer au mieux dans le paysage, les constructions devront respecter les niveaux d'implantation des maisons existantes.

Il est fortement souhaitable pour limiter l'impact paysager dans la plaine agricole, de limiter leur localisation le long et à niveau de la RD 120.

Une urbanisation pavillonnaire, si elles devaient se réaliser sur la partie arrière du terrain, aurait un impact beaucoup trop fort.

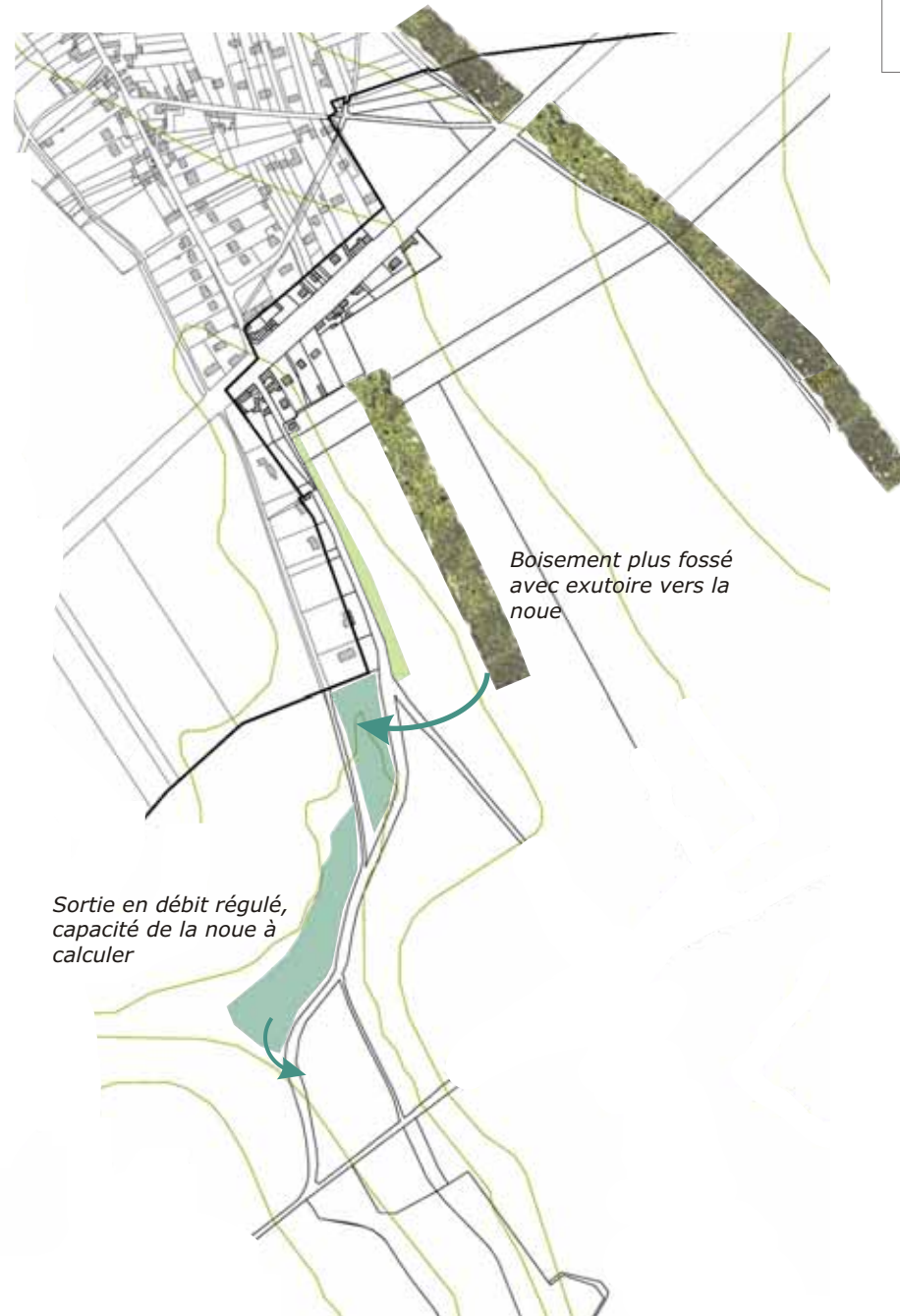
La partie de terrain potentiellement urbanisable au regard des critères paysagers et urbains est représentée sur la photo ci-dessus.



L'urbanisation de ce secteur expose les futurs habitants à des risques d'inondation connus, exposés en p27. Le phénomène d'inondation survenue en 2000 à La Roue-qui-tourne est de fréquence centennale, le volume ruisselé est de l'ordre de 13 000m³ (à titre d'indication, un bassin de rétention des eaux de ruissellement d'une route nationale est de l'ordre de 3000m³). Pour enrayer le risque, il faudrait réaliser des ouvrages ayant cette capacité de rétention. Par ailleurs, privilégier l'augmentation des capacités de la noue existante à l'aval dans le vallon aurait un impact paysager très important.

L'absence de haies le long des chemins ou entre les parcelles de cultures, comme cela existait auparavant, combiné aux pratiques d'exploitation contribue à l'accélération de ces phénomènes. On peut préconiser que des plantations réalisées en amont des constructions, à plusieurs niveaux altimétriques du bassin versant et perpendiculairement aux écoulements peuvent ralentir les ruissellements et que des noues ou fossés le long des chemins ou entre deux parcelles de culture peuvent stocker temporairement des eaux. Pour les boues, cela est plus problématique.

Mais nous ne pouvons laisser supposer en l'absence d'étude de bassin versant, que ces dispositions seront suffisantes.



Contraintes environnementales à l'urbanisation du hameau

D'autre part, il y a lieu d'éviter tout aménagement qui contribuerait à accélérer les ruissellements et au contraire, réaliser tout ce qui favorise l'infiltration des eaux en place.

Les contraintes environnementales additionnées aux contraintes paysagères et urbanistiques conduisent à revoir l'ambition annoncé de 20 constructions sur ce site.

Préconisations et précautions à l'urbanisation du secteur 2

Pour une bonne intégration paysagère, une urbanisation "compacte" et linéaire à la route départementale 120 sans trop remonter sur la plaine est donc préférable, en réalisant les aménagements protecteurs nécessaires.

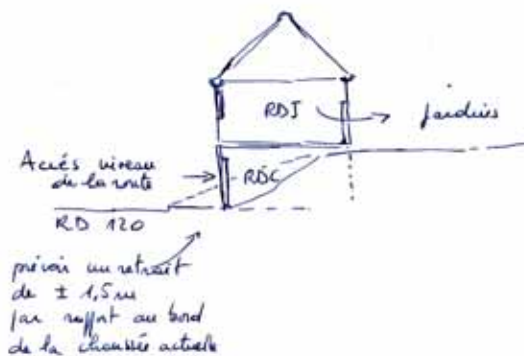
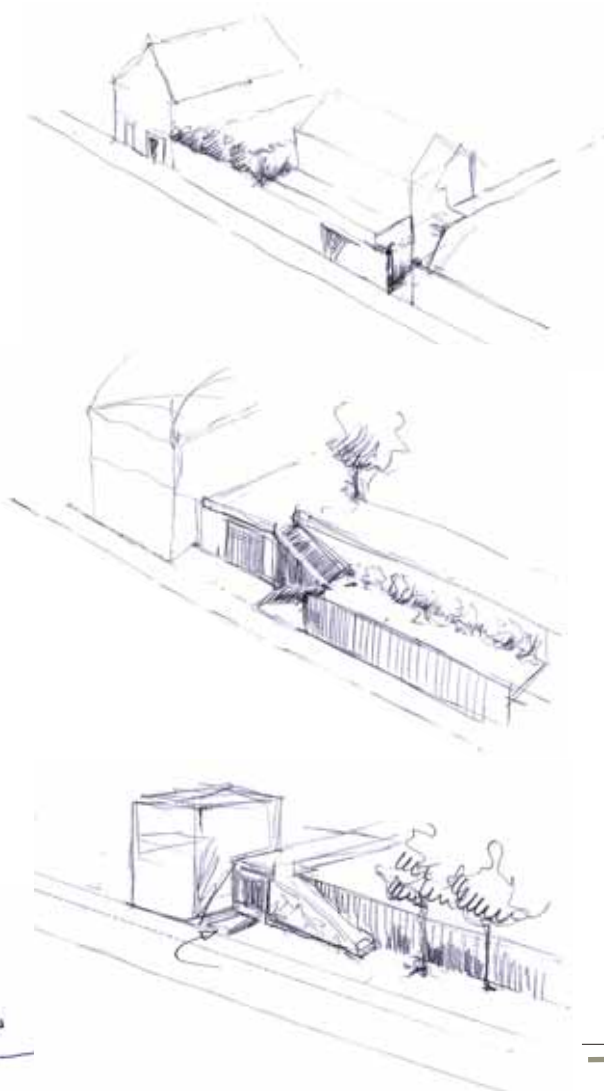
Les accès des constructions devront se faire depuis la route.

La pente à l'intérieur des terrains devra être nivelée sous la forme de terrasses successives autour des constructions et paysagée.

Pour un tel aménagement, un schéma d'ensemble sur la disposition des habitations dans la parcelle, la disposition des habitations les unes par rapport aux autres et par rapport à la route, ainsi que l'aménagement et le nivellement des jardins est nécessaire.

Selon la densité retenue, on peut évaluer la faisabilité entre 6 et 10 constructions. Les jardins à l'arrière peuvent être grands.

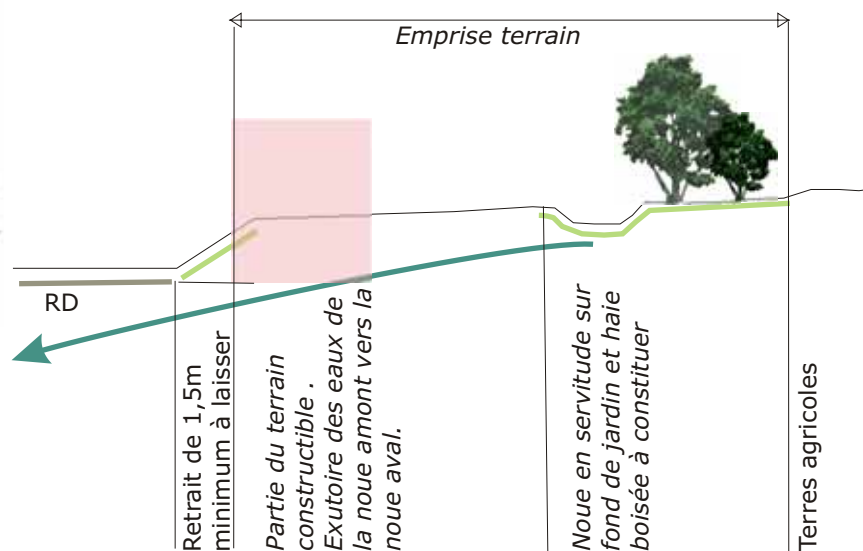
En outre, un nivellement du terrain sous forme de terrasses contribuera à absorber une partie des ruissellements.



Croquis de recherche à main levée pour combiner et intégrer les volumes architecturaux à la pente et en créant des terrasses.

Précautions:

- Réaliser les investigations préconisées en p.27 et comprenant les calculs nécessaires aux dimensionnements des ouvrages;
- concevoir une urbanisation et un aménagement de la topographie des terrains en terrasses, contribuant au ralentissement et à l'infiltration d'une partie des ruissellements;
- limiter la création de surfaces imperméables;
- ne pas créer de voies à l'intérieur du terrain qui augmenteraient le ruissellement;
- implanter les constructions le long de la RD 120;
- protéger les constructions et jardins par des aménagements à l'amont comprenant noues de rétention et plantations.







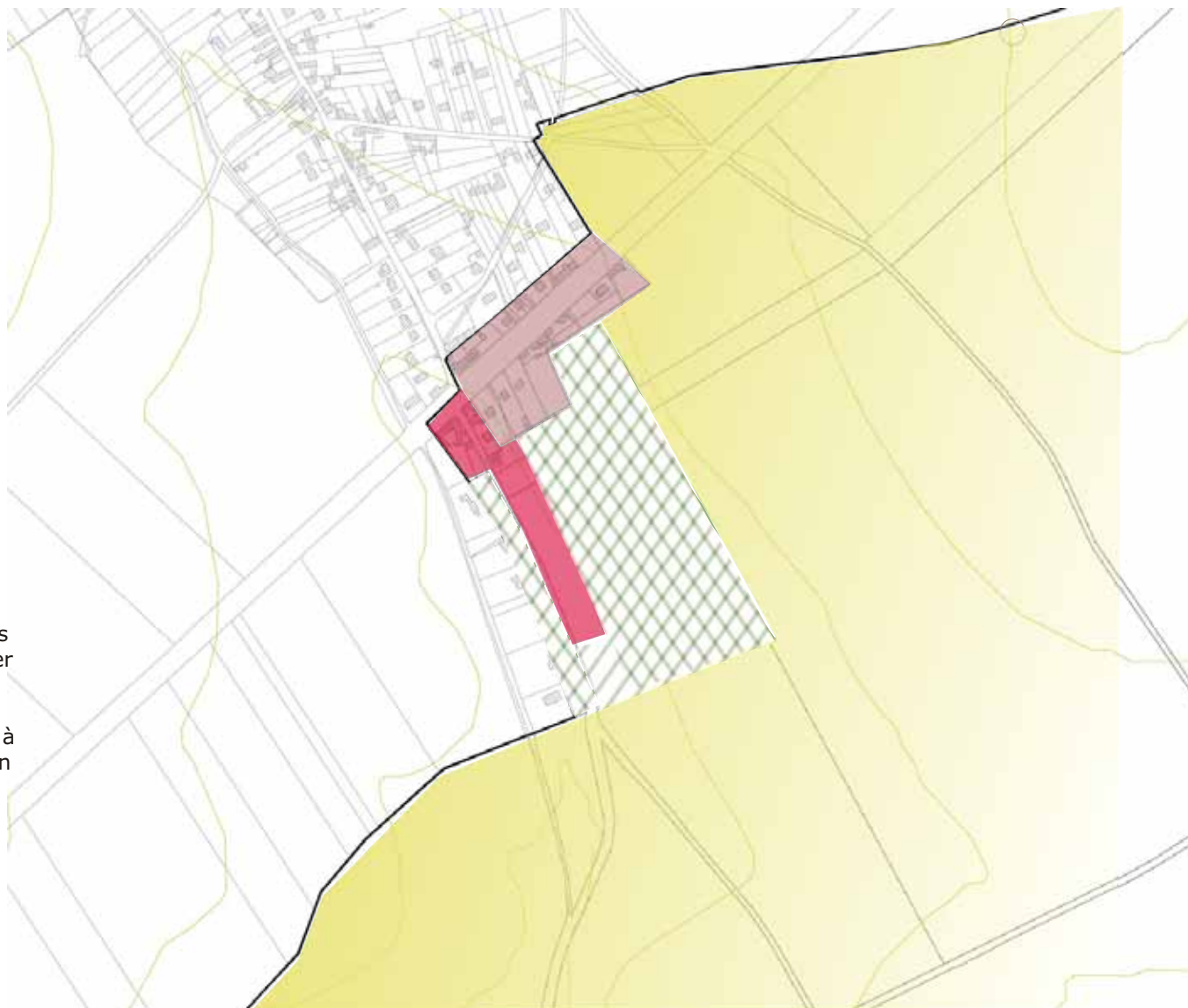
Préserver l'environnement paysager autour du hameau de La-Roue-qui-Tourne

Le hameau de La-Roue-qui-Tourne s'est construit par rapport à deux axes routiers: RD 932a et RD 120.

Le principe à respecter est de ne pas s'éloigner de l'axe structurant que constitue la RD 120 pour tout projet de construction, en raison du caractère paysager et environnemental très sensible du secteur.

Le hameau et ses abords sont ainsi constitués:

-  - d'un espace d'habitat en continu, existant ou à créer
-  - d'un espace d'habitat sous forme pavillonnaire
-  - de jardins et aménagements paysagers existants ou à créer à proximité des habitations
-  - d'espaces ouverts agricoles à protéger de toute construction



Les hypothèses d'urbanisation en secteur 2

L'ouverture à l'urbanisation de ce secteur envisagée comme moyen permettant de réaliser les ouvrages nécessaires à la lutte contre les risques d'inondation par ruissellements et coulées de boues, demande réflexion.

Elle n'apparaît pas une opération simple à mettre en oeuvre, tant par l'impact paysager et environnemental que par le coût engendré par les dispositions qui seraient à prévoir.

En outre, il ne s'agit pas d'exposer de nouvelles personnes alors que le risque est connu.

Il y a lieu de dissocier la volonté de "construire" de la nécessité d'agir en prévision d'éventuels dommages futurs, qui pourraient être occasionnés par de nouvelles inondations.



Conforter le maillage géopaysager

- protéger les chemins existants et les garder accessibles
- rétablir les chemins de liaison entre le village et le hameau et entre le lavoir et la route de Barbery
- préserver les bernes (végétation herbeuse et petits talus) le long des routes



Intégration paysagère de constructions et projets



Le hangar



Le château d'eau



**Le rétablissement
d'une liaison piétonne
Entre le village et le hameau**

**L'intégration paysagère
du hangar**



Création d'une liaison piétonne entre le bourg et le hameau.



Intégration paysagère du hangar existant au regard de son impact visuel depuis la RD 932 et du plateau agricole à l'Est, par le prolongement des parties boisées, sous forme de haie arborée autour du bâtiment.

**Protection et mise en valeur
du fond de vallée de l'Aunette**



Frêne bicentenaire

Ancien lavoir communal:
Bassin en pierre



Vestige du mur



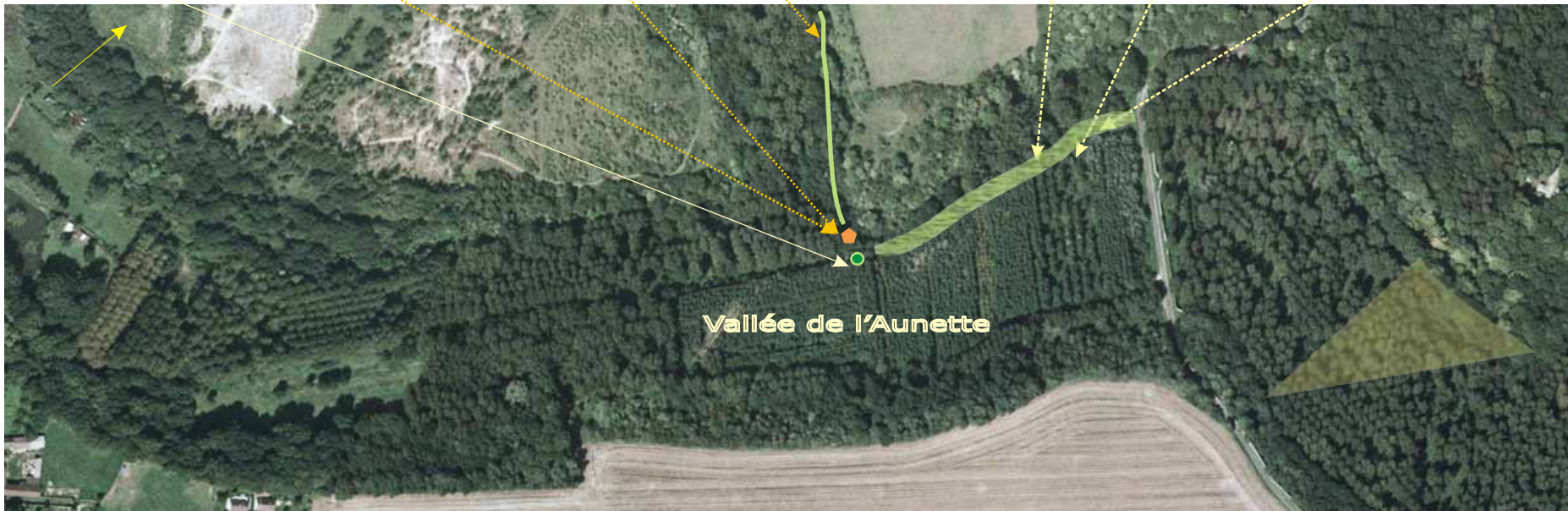
Chemin d'accès au lavoir



Cours d'eau



Front de taille calcaire



Le fond de vallée, situé à l'écart et à l'aval du village présente un intérêt paysager, écologique, culturel et patrimonial. Cependant, le lieu est accessible uniquement par la route de Barbery ou par le chemin d'accès au lavoir. Composante principale de la commune, le cours d'eau n'est pourtant pas visible, car tantôt incluí dans le parc du château, tantôt dissimulé sous les peuplements de peupliers ou sous les bois.

Ce lieu, encaissé est ainsi particulièrement assombri par la végétation et le cours d'eau ne reçoit pas la lumière. Pourtant, la trace dessinée par l'eau dans le sol gagnerait à être mise en valeur. Un chemin, qui apparaît sur certaines cartes anciennes, ou un passe pied le long du cours d'eau qui conduirait de la RD 120 au lavoir pourrait servir d'appui à la création d'une ligne de lumière qui atteindrait le sol.

Dans cette intervention, le front de taille subsistant d'une ancienne carrière, parallèle au cours d'eau pourrait également être éclairci: suppression de lierres et ronces sur la paroi rocheuse et sur une bande de 0,80m de large, en pied et en crête. Enfin, le lavoir mérite aussi d'être réhabilité, à partir d'un relevé des vestiges existants et le cas échéant, d'anciennes photos ou illustrations graphiques.

